

2007
2008

BUDGET

MAI 2007

PLAN
BUDGÉTAIRE

24 mai 2007

NOTE

La forme masculine utilisée dans le texte désigne aussi bien les femmes que les hommes.
Elle n'est utilisée que pour alléger le texte.

Budget 2007-2008 (Mai 2007)
Plan budgétaire

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Mai 2007
ISBN 978-2-551-23553-7 (Imprimé)
ISBN 978-2-550-49863-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

Plan budgétaire

SECTION A

Vue d'ensemble

SECTION B

L'économie du Québec :
évolution récente et perspectives pour 2007 et 2008

SECTION C

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

SECTION D

Le point sur les transferts fédéraux

SECTION E

La dette, le financement et la gestion de la dette

SECTION F

Réduction de l'impôt des particuliers

SECTION G

Développement économique durable

SECTION H

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

SECTION I

Rapport sur l'application de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*

SECTION J

Informations additionnelles – Données historiques

Section A

Vue d'ensemble

L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC SE PORTE BIEN..... A.3

UNE GESTION RIGOREUSE DES FINANCES PUBLIQUES..... A.5

VUE D'ENSEMBLE

Cette section résume les perspectives économiques et le cadre financier à la base du *Budget 2007-2008*.

L'économie du Québec se porte bien

Depuis 2003, le Québec bénéficie d'une bonne croissance économique malgré le contexte international contraignant dans lequel il évolue aujourd'hui. En particulier :

- entre 2002 et 2006, le dollar canadien s'est fortement apprécié, passant de 63,7 à 88,2 cents américains, appréciation qui a retiré un avantage concurrentiel important à nos industries tournées vers le commerce extérieur;
- de nouvelles puissances économiques comme la Chine et l'Inde concurrencent de plus en plus les entreprises québécoises sur leurs marchés, notamment sur le marché américain.

En fait, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a été de 2 % par année en moyenne depuis quatre ans, une progression comparable à celle observée au cours des 25 dernières années.

Si l'économie du Québec connaît une croissance intéressante, c'est grâce à la demande des ménages et aux investissements des entreprises qui sont restés élevés, ce qui a soutenu l'emploi et les rentrées fiscales.

- La croissance des dépenses personnelles des ménages, stimulée par les réductions d'impôt consenties par le gouvernement du Québec, devrait se maintenir, en termes réels, au-dessus de 3 % en 2007, et ce, pour une sixième année consécutive, du jamais vu depuis la fin des années 1980.
- De plus, la construction d'habitations neuves restera élevée, de loin supérieure aux niveaux observés à la fin des années 1990. Le nombre de mises en chantier devrait s'établir, en moyenne, à près de 40 000 unités au cours des deux prochaines années.
- Bénéficiant d'un climat économique favorable, les entreprises ont accru leurs investissements de 33 % depuis 2003. Ce dynamisme a été appuyé par l'action du gouvernement du Québec qui a notamment aboli la taxe sur le capital des PME et engagé un plan d'élimination de la taxe sur le capital d'ici 2011 pour les autres entreprises.
- Depuis quatre ans, il s'est créé près de 200 000 emplois, dont une majorité à temps plein. Grâce à ce dynamisme, le taux de chômage est à son plus bas depuis plus de 30 ans, à 7,2 % en avril 2007.

— Jamais une aussi grande proportion de la population n'a occupé un emploi dans l'histoire du Québec. Pour la troisième année de suite, le taux d'emploi excède 60 %. Il s'établissait à 60,9 % en avril 2007.

Si l'on se compare à l'Ontario, une province ayant une structure industrielle similaire à la nôtre, le Québec a mieux fait depuis 2003 :

— il a connu une croissance économique par habitant supérieure à celle de l'Ontario;

— les ménages se sont davantage enrichis au Québec qu'en Ontario, alors que la croissance du revenu personnel disponible par habitant a été supérieure.

La croissance de l'économie du Québec se poursuivra au cours des deux prochaines années.

— Bien que la croissance du PIB réel québécois soit freinée cette année par la modération de l'activité économique aux États-Unis, elle devrait se situer à 1,8 % en 2007.

— Avec la reprise prochaine de l'économie américaine, la croissance économique au Québec devrait s'élever à 2,5 % en 2008.

Ce dynamisme se traduira par une création moyenne d'emplois supérieure à 40 000 en 2007 et en 2008. Le taux de chômage devrait donc diminuer à 7,8 % en 2008 et le taux d'emploi passer à 60,4 %.

TABLEAU A.1

Perspectives économiques au Québec

(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008
Produit intérieur brut	3,9	4,2	3,5
Produit intérieur brut réel	1,7	1,8	2,5
Consommation réelle	3,0	3,1	2,4
Mises en chantier (en milliers)	47,9	41,1	37,7
Exportations internationales réelles	2,6	2,8	5,2
Création d'emplois (en milliers)	48,1	49,9	36,8
Taux de chômage (taux en %)	8,0	7,8	7,8

Source : Ministère des Finances du Québec.

Une gestion rigoureuse des finances publiques

Le *Budget 2007-2008* prévoit que l'équilibre budgétaire sera maintenu à chaque année du cadre financier.

- En 2006-2007, les bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec et la vigueur des rentrées fiscales permettent d'effectuer une mise de fonds additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations et d'affecter 1,3 milliard de dollars à la réserve budgétaire.
- En 2007-2008, le gouvernement versera 200 millions de dollars supplémentaires au Fonds des générations à même la réserve budgétaire. L'utilisation du solde de la réserve contribuera à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2008-2009.

TABLEAU A.2

Sommaire des opérations budgétaires consolidées – *Budget 2007-2008*^P

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS BUDGÉTAIRES	60 305	61 016	61 269
<i>Variation en %</i>	8,2	1,2	0,4
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	- 51 769	- 53 802	- 55 393
<i>Variation en %</i>	5,2	3,9	3,0
Service de la dette	- 6 967	- 7 244	- 7 158
<i>Variation en %</i>	1,3	4,0	- 1,2
Total	- 58 736	- 61 046	- 62 551
<i>Variation en %</i>	4,7	3,9	2,5
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	260	30	182
Versements additionnels au Fonds des générations	- 500 ⁽¹⁾	- 200	
Affectation à la réserve budgétaire	- 1 300		
Utilisation de la réserve budgétaire		200	1 100
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	29	0	0
Résultats nets du Fonds des générations	578	653	740
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	607	653	740

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Versement additionnel découlant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

□ Versement de 500 millions de dollars au Fonds des générations et affectation de 1,3 milliard de dollars à la réserve budgétaire en 2006-2007

Pour 2006-2007, le budget prévoit un surplus de 29 millions de dollars. Depuis le *Budget 2006-2007*, la situation budgétaire du gouvernement s'est améliorée en raison des apports additionnels suivants :

- 1,5 milliard de dollars provenant des bénéfices des entreprises du gouvernement, en raison principalement des bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec sur la vente de participations détenues dans des entreprises;
- 714 millions de dollars en revenus d'impôts et taxes en raison, notamment, de la bonne tenue de l'économie;
- 219 millions de dollars aux transferts fédéraux découlant, entre autres, des mesures du budget fédéral de mai 2006;
- 238 millions de dollars d'économies réalisées au service de la dette en raison, notamment, de taux d'intérêt moins élevés qu'anticipé.

Globalement, les revenus additionnels et les économies totalisant 2,7 milliards de dollars ont permis au gouvernement :

- d'augmenter les dépenses de programmes de 896 millions de dollars afin de financer :
 - la récurrence de dépenses comptabilisées lors de la fermeture de l'année 2005-2006 afférente, notamment, à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec;
 - les coûts additionnels découlant du règlement sur l'équité salariale;
 - le coût de la dernière élection générale;
 - un relèvement de l'enveloppe du ministère de la Santé et des Services sociaux pour tenir compte des coûts additionnels à l'assurance médicaments et aux services médicaux;
 - le relèvement de l'enveloppe du ministère de la Sécurité publique, notamment, à la suite de l'entente intervenue avec les policiers de la Sûreté du Québec;
 - le relèvement de l'enveloppe du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en raison, notamment, des sommes allouées à l'aide aux travailleurs forestiers.
- d'effectuer un versement additionnel de 500 millions de dollars au Fonds des générations;
- d'affecter 1,3 milliard de dollars à la réserve budgétaire.

Compte tenu du relèvement des dépenses évoqué précédemment, la croissance des dépenses de programmes en 2006-2007 atteindra 5,2 %.

Notons que si l'on exclut les relèvements de dépenses relatifs au règlement sur l'équité salariale et à la tenue des élections générales, le taux de croissance des dépenses de programmes s'établit à 4,5 %.

TABLEAU A.3

Révisions depuis le *Budget 2006-2007*

(en millions de dollars)

	2006-2007
PROVENANCE DES FONDS	
- Revenus d'impôts et de taxes	714
- Entreprises du gouvernement, principalement Hydro-Québec	1 471
- Transferts fédéraux	219
- Service de la dette	238
- Organismes consolidés	83
Sous-total	2 725
UTILISATION DES FONDS	
- Hausse des dépenses de programmes	- 896
- Versement au Fonds des générations	- 500
- Affectation à la réserve budgétaire	- 1 300
Sous-total	- 2 696
ÉCART - SURPLUS BUDGÉTAIRE	29

Maintien de l'équilibre budgétaire et versement de 200 millions de dollars au Fonds des générations en 2007-2008

Dans le respect des orientations budgétaires poursuivies par le gouvernement, l'équilibre budgétaire sera maintenu en 2007-2008. De plus, le gouvernement effectuera un versement additionnel de 200 millions de dollars au Fonds des générations à même les sommes affectées à la réserve budgétaire en 2006-2007.

La croissance des dépenses de programmes est limitée à 3,9 % en 2007-2008, soit un taux inférieur à la croissance du PIB nominal qui atteint 4,2 %.

■ Priorité à la santé et à l'éducation

En 2007-2008, la croissance des dépenses de santé atteint 6,0 %, soit une augmentation de 1,4 milliard de dollars.

— Cette hausse représente près des deux tiers de l'augmentation totale des dépenses de programmes. Elle permettra, notamment, de faire face à l'augmentation normale des coûts de système liée, par exemple, aux hausses de salaires, tout en assumant les coûts propres au réseau de la santé comme les dépenses pour les médicaments, le coût des nouvelles technologies ou le vieillissement de la population.

Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport bénéficie également d'une croissance importante de 5,0 %, soit un ajout de 644 millions de dollars.

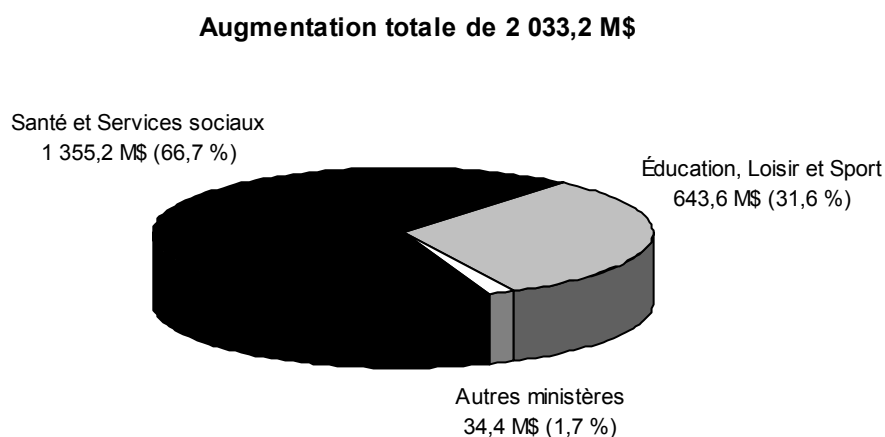
— Cette hausse permet, notamment, de financer les ajustements salariaux, dont le règlement sur l'équité salariale et les investissements additionnels de 120 millions de dollars dans l'enseignement postsecondaire.

Le budget des autres ministères augmente de seulement 34 millions de dollars, soit de 0,2 %, ce qui témoigne de la gestion serrée des dépenses du gouvernement.

GRAPHIQUE A.1

Priorité à la santé et à l'éducation

(répartition de la croissance des dépenses de programmes en 2007-2008^P)



P : Prévisions.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

□ Équilibre budgétaire et gestion rigoureuse des dépenses en 2008-2009

Pour 2008-2009, l'équilibre budgétaire sera de nouveau atteint.

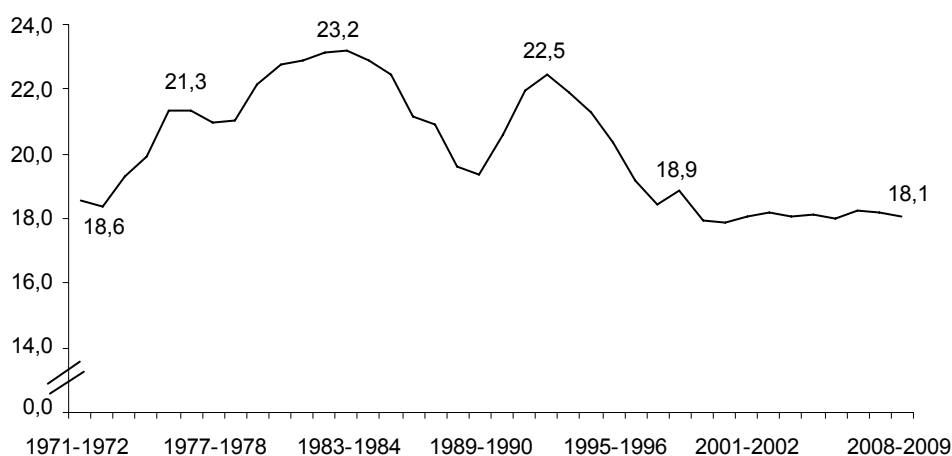
- Le gouvernement prévoit utiliser le solde de la réserve budgétaire, soit 1,1 milliard de dollars.
- Le gouvernement se donne comme objectif de limiter la croissance des dépenses de programmes à 3,0 %.
 - Le gouvernement poursuivra ses efforts visant à moderniser l'État et à accroître la productivité et l'efficacité dans la prestation des services. Il poursuivra également son plan de réduction de l'effectif de la fonction publique.

□ L'importance des dépenses dans l'économie à l'un des niveaux les plus faibles en 35 ans

En raison de la gestion rigoureuse des dépenses poursuivie par le gouvernement, le poids des dépenses de programmes par rapport au PIB en 2008-2009 s'établit à 18,1 %, soit l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans.

GRAPHIQUE A.2

Dépenses de programmes^P (en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

□ Un plan quinquennal pour le renouvellement des infrastructures

Le *Budget 2007-2008* prévoit le dépôt, à l'automne, d'un plan d'ensemble pour restaurer et développer les infrastructures. Pour les cinq années de ce plan, le gouvernement prévoit investir 30 milliards de dollars, notamment pour la restauration et le développement des écoles, des hôpitaux, des routes et des équipements de transport en commun. Les deux tiers des sommes investies serviront au maintien d'actifs et à la correction du déficit d'entretien des dernières décennies.

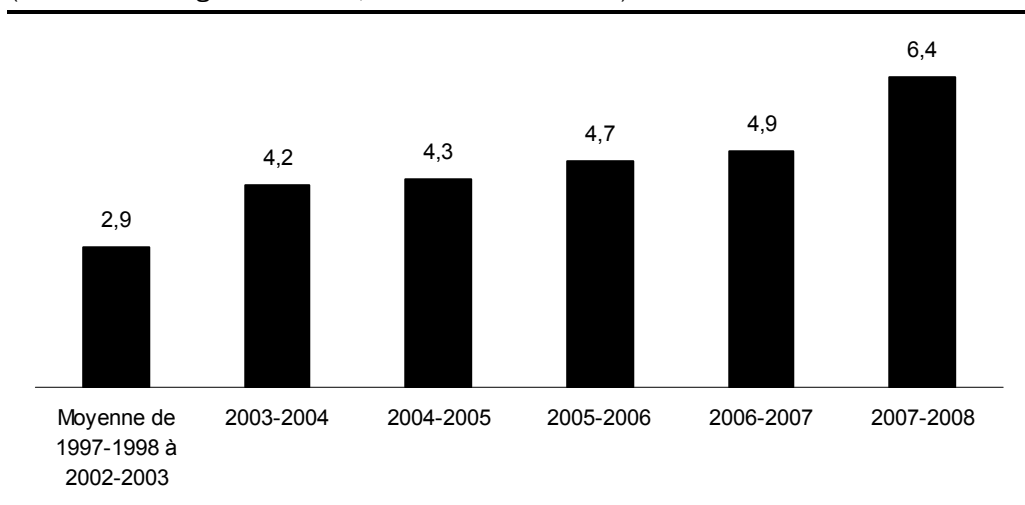
□ Des investissements records de 6,4 milliards de dollars en 2007-2008

Pour la première année de ce plan, soit 2007-2008, les investissements totaux du gouvernement en infrastructures s'élèveront à un niveau record de 6,4 milliards de dollars, soit 30,5 % de plus qu'en 2006-2007 et plus du double de la moyenne des investissements de la période 1997-1998 à 2002-2003.

GRAPHIQUE A.3

Investissements en immobilisations

(contribution du gouvernement, en milliards de dollars)



□ Accélération de la réduction du poids de la dette

En plus des revenus qui alimentent le Fonds des générations et du versement additionnel de 500 millions de dollars en 2006-2007, le *Budget 2007-2008* prévoit de nouvelles contributions :

- un montant additionnel de 200 millions de dollars en 2007-2008 financé à même la réserve budgétaire;
- le gouvernement s'engage à verser dans le Fonds des générations une contribution additionnelle de 400 millions de dollars par année, en moyenne, au cours de la période 2010-2011 à 2025-2026;
 - ces sommes découleront des bénéfices additionnels que réalisera Hydro-Québec sur ses exportations d'électricité qui seront rendues possibles par la mise en place de nouvelles capacités de production.

Compte tenu de ces nouvelles contributions, d'ici 2026, 41,7 milliards de dollars auront été accumulés dans le Fonds des générations. Il s'agit de près de la moitié de la dette accumulée au cours des 30 dernières années afin de financer des dépenses courantes, qui est estimée à 91,7 milliards de dollars. Un pas important aura donc été franchi afin de rétablir l'équité entre les générations.

TABLEAU A.4

Sommes accumulées dans le Fonds des générations au 31 mars 2026

(en milliards de dollars)

	Solde prévu au 31 mars 2026
BUDGET 2006-2007⁽¹⁾	30,1
CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES	
Contribution additionnelle en 2006-2007	0,5
Contribution additionnelle en 2007-2008	0,2
Contributions additionnelles provenant des bénéfices sur les exportations d'électricité	6,5
Sous-total	7,2
Revenus de placements	4,4
TOTAL	11,6
BUDGET 2007-2008	41,7

(1) Comprend notamment les revenus provenant des biens non réclamés.

Section B

L'économie du Québec : évolution récente et perspectives pour 2007 et 2008

INTRODUCTION	B.3
1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL.....	B.5
1.1 Une économie mondiale en perte de vitesse	B.5
1.2 La correction des investissements résidentiels freine la croissance économique aux États-Unis	B.8
1.3 Une croissance économique inégale entre les régions au Canada.....	B.13
2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOIS	B.17
2.1 Une croissance économique intéressante	B.17
2.2 Les dépenses des ménages continuent de soutenir l'économie québécoise	B.18
2.3 Un climat économique propice aux investissements non résidentiels.....	B.20
2.4 Un contexte international contraignant	B.22
2.5 Un marché du travail dynamique	B.24
2.6 Une bonne progression du PIB nominal	B.25
2.7 Comparaison avec le secteur privé.....	B.26

INTRODUCTION

Cette section présente les prévisions économiques à la base du *Budget 2007-2008*.

La croissance économique devrait se modérer cette année dans la plupart des régions du monde sous l'effet du ralentissement de l'activité économique aux États-Unis qui entraînera une expansion moins rapide des échanges commerciaux à l'échelle mondiale.

À l'instar des autres pays, le Québec sera affecté par cet environnement international moins favorable, d'autant plus que l'appréciation du dollar canadien observée au cours des dernières années et la concurrence toujours plus grande des économies en émergence, notamment en provenance de l'Asie, rendent l'exportation plus difficile pour nos entreprises.

En dépit de ce contexte international plus contraignant, l'économie québécoise continuera de bien se porter grâce au dynamisme de la demande intérieure. En particulier, la demande des ménages et les investissements des entreprises, soutenus par l'action du gouvernement, resteront élevés.

Somme toute, la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel québécois devrait atteindre 1,8 % en 2007 et 2,5 % en 2008. Cela devrait entraîner la création de plus de 40 000 emplois, en moyenne, en 2007 et en 2008.

1. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

1.1 Une économie mondiale en perte de vitesse

Depuis trois ans, le PIB réel mondial s'est accru de 5 % et plus chaque année. Cet essor a été alimenté par la progression rapide des économies émergentes comme la Chine et par la vigueur de l'économie américaine. Aux prises avec certaines contraintes, l'économie mondiale se dirige actuellement vers un léger ralentissement.

- Plusieurs pays ont resserré leurs politiques monétaires ces dernières années. Cela s'est traduit par des hausses de taux directeurs allant de 175 points de base en zone euro, au Royaume-Uni et au Canada, jusqu'à 425 points aux États-Unis.
- Par ailleurs, aux États-Unis, les difficultés des secteurs résidentiel et manufacturier ont entraîné une modération de l'activité économique depuis le milieu de l'année 2006. Cela aura des répercussions ailleurs dans le monde puisque les États-Unis réduiront la croissance de leurs achats auprès de leurs principaux partenaires commerciaux.

Ainsi, la croissance de la production mondiale, bien que toujours dynamique, devrait se modérer à 4,8 % en 2007 et à 4,6 % en 2008.

TABLEAU B.1

Produit intérieur brut selon les régions

(variation en pourcentage, en termes réels)

	Poids dans l'économie mondiale	2006	2007	2008
Monde	100,0	5,4	4,8	4,6
Union européenne	21,4	3,0	2,6	2,3
États-Unis	20,0	3,3	2,0	2,6
Chine	14,4	10,7	10,0	9,0
Japon	6,4	2,2	2,2	1,9
Canada	1,8	2,7	2,4	2,8

Sources : Fonds monétaire international, Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Ralentissement de la croissance économique en Asie

Malgré le ralentissement économique de son important partenaire commercial américain, l'économie chinoise restera forte. Cette vigueur proviendra de la croissance élevée des investissements et des exportations, les moteurs de l'économie depuis le début du millénaire. Après s'être accrue de 10,7 % en 2006, l'économie chinoise devrait rester vigoureuse et s'accroître de 10 % en 2007 et

de 9 % en 2008, et ce, malgré les mesures des autorités chinoises visant à modérer l'expansion économique dans certains secteurs en surchauffe comme ceux de l'immobilier et de la production d'acier et de ciment.

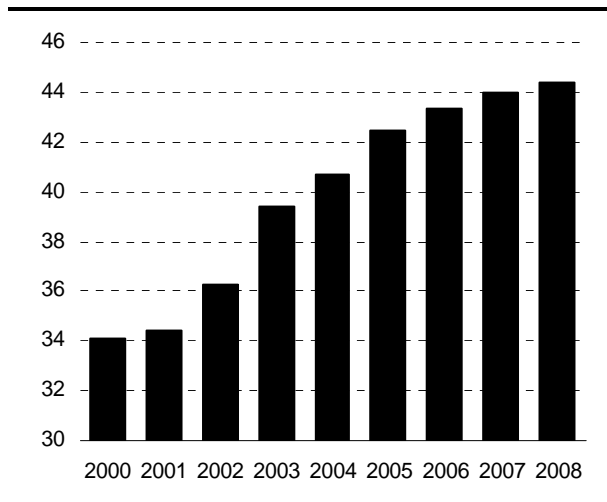
Le Japon, bénéficiant de ses échanges avec la Chine, devrait poursuivre sa reprise économique amorcée en 2002 alors que les investissements continueront de soutenir l'économie. En outre, le niveau plus élevé de confiance des ménages et la baisse du taux de chômage se traduiront par une hausse de la consommation. Le PIB réel devrait ainsi s'accroître de 2,2 % cette année et de 1,9 % l'an prochain, des rythmes deux fois plus élevés que ceux observés entre 1996 et 2005.

Toutefois, notons que le Japon est confronté à un vieillissement important de sa population. Entre 1980 et 2005, la proportion de la population âgée de 15 à 64 ans par rapport à celle âgée de 65 ans et plus a diminué de moitié. Cette situation, en plus d'exercer une pression sur les finances publiques, limitera le potentiel de croissance de la consommation dans les années à venir.

GRAPHIQUE B.1

Part de l'investissement des entreprises dans l'économie chinoise

(en pourcentage)

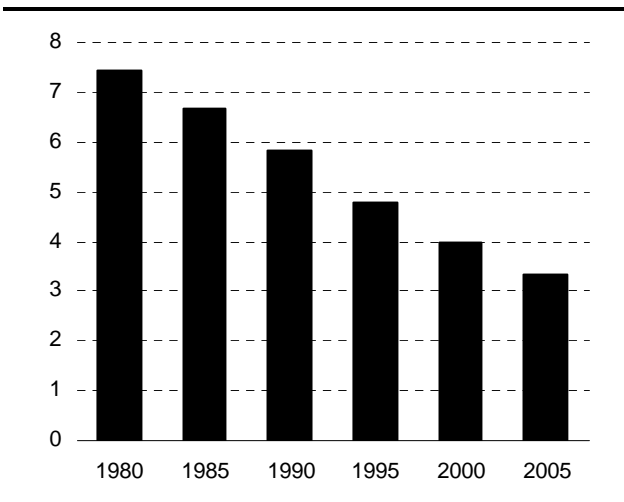


Source : Global Insight.

GRAPHIQUE B.2

Nombre de personnes en âge de travailler au Japon (de 15 à 64 ans)

(en proportion du nombre de personnes de 65 ans et plus)



Source : Ministère des affaires internationales du Japon.

☐ Une expansion plus modérée en Europe

En 2006, la croissance économique de l'Union européenne a atteint 3 %, sa meilleure performance depuis 2000. Cette croissance a été alimentée autant par les investissements des entreprises et par la consommation des ménages que par les exportations qui ont bénéficié du dynamisme de l'économie mondiale.

Toutefois, l'activité économique de l'Union européenne devrait ralentir à 2,6 % en 2007 et à 2,3 % en 2008. Outre l'appréciation de l'euro qui nuira à la progression des exportations, l'Union européenne sera affectée par l'Allemagne qui verra son économie décélérer de 2,9 % en 2006 à 2,2 % en 2007. Ce ralentissement résultera principalement de la majoration de trois points de pourcentage de la taxe sur la valeur ajoutée, qui atteindra 19 % cette année. Cette mesure devrait permettre à l'Allemagne de revenir à l'équilibre budgétaire d'ici 2010.

❑ Le prix du pétrole restera près du niveau actuel

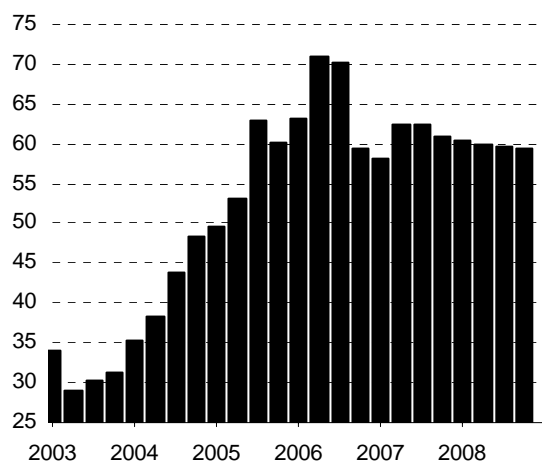
Sous l'effet de l'industrialisation rapide de la Chine, de la vigueur de l'économie américaine et de risques géopolitiques, le prix du baril de pétrole brut s'est accru rapidement au cours des dernières années, passant de 26 dollars américains le baril en 2002 à un sommet de plus de 75 dollars en août 2006. Depuis, son prix a diminué avec le ralentissement de la croissance économique américaine. Aussi, malgré que les tensions géopolitiques au Moyen-Orient restent présentes, les marchés évaluent que celles-ci exercent moins de pression sur les prix.

En dépit de la forte hausse de prix depuis 2003, l'impact sur l'économie mondiale a été cette fois moins important que lors des chocs pétroliers de 1973 et de 1979. L'économie mondiale est devenue moins dépendante de l'utilisation du pétrole et moins sensible aux mouvements brusques de prix. L'adaptation des habitudes de consommation et des techniques de production consécutive aux chocs pétroliers a rendu les agents économiques moins énergivores. C'est pourquoi, depuis près de 30 ans, la consommation mondiale de brut par unité de PIB a diminué de moitié.

GRAPHIQUE B.3

Prix du baril de pétrole West Texas Intermediate

(en dollars américains)

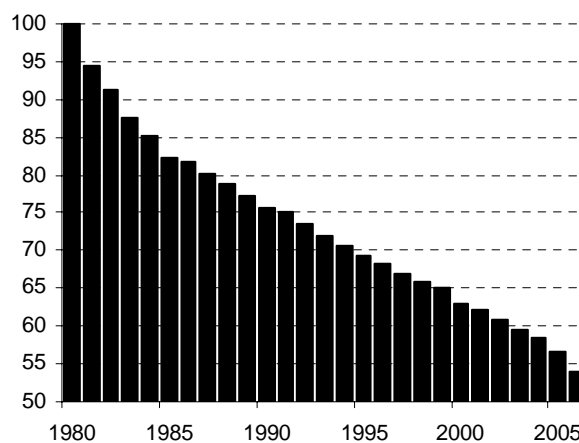


Sources : Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.4

Consommation mondiale de pétrole par unité de PIB

(indice 1980 = 100)



Sources : Fonds monétaire international, Agence internationale de l'énergie et ministère des Finances du Québec.

À moyen terme, les cours du baril de pétrole devraient évoluer près de leur niveau actuel, soit environ 60 dollars américains. Toutefois, certains risques subsistent, dont l'incertitude géopolitique engendrée par la situation iranienne ainsi que les phénomènes météorologiques difficilement prévisibles.

1.2 La correction des investissements résidentiels freine la croissance économique aux États-Unis

Après avoir enregistré une solide croissance en 2004 et en 2005, l'économie américaine a progressé à un rythme beaucoup plus modéré à partir du milieu de l'année 2006. L'expansion économique a été limitée notamment par la plus forte correction du secteur immobilier résidentiel en 15 ans. Au total, en 2006, le PIB réel a néanmoins progressé de 3,3 %, grâce à la forte croissance observée au premier trimestre.

Les statistiques économiques les plus récentes révèlent une plus grande précarité de l'économie américaine alors que la croissance du PIB réel a décéléré en fin d'année 2006 et que le repli du secteur immobilier s'est aggravé.

Le ralentissement de la croissance économique devrait se prolonger en 2007 en raison des difficultés des secteurs manufacturier et immobilier. La croissance économique se redressera progressivement en fin d'année 2007 et en 2008, avec la fin de la correction immobilière et de ses effets sur le reste de l'économie.

□ Poursuite de la correction immobilière

La correction immobilière, qui s'est amorcée en fin d'année 2005, devrait atteindre son creux en 2007. Actuellement, les stocks de maisons à vendre demeurent toujours très élevés et les propriétés restent peu accessibles pour la majorité des ménages américains, et ce, malgré les récentes baisses de prix. Ainsi, après une diminution de 4,2 % en 2006, les investissements résidentiels réels devraient chuter de 16,3 % en 2007 et de 2,7 % en 2008.

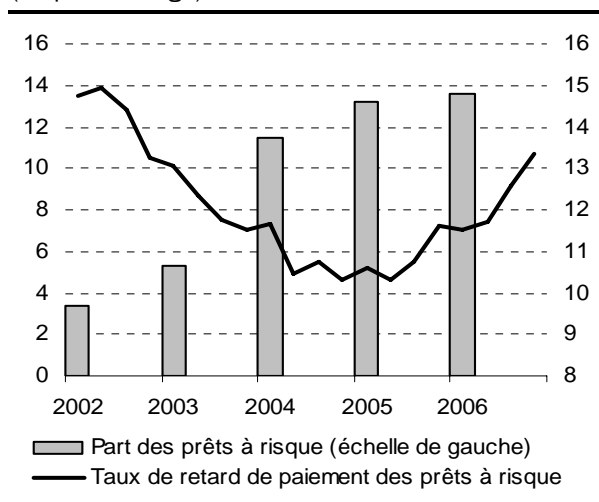
Cette évolution se traduira par des pertes d'emplois dans le secteur de la construction et dans les industries qui s'y rattachent. De plus, le recul de l'immobilier entraînera une plus faible croissance des dépenses personnelles des ménages.

- Les activités de refinancement hypothécaire seront bien inférieures en 2007 et en 2008 aux niveaux des années précédentes et ne pourront plus soutenir autant l'essor de la consommation.
- Le prix des propriétés, qui avait crû fortement ces dernières années, a récemment diminué, phénomène qui a entraîné une réduction de la richesse des ménages et qui les a forcés à accroître leur épargne.

- La baisse du prix des propriétés a aussi mis en évidence les excès des dernières années dans l'octroi de prêts hypothécaires à risque auprès de ménages disposant d'une faible cote de solvabilité. La présente crise des prêts à risque rend vulnérables les consommateurs américains à plus faibles revenus et prolongera l'impact négatif de la correction immobilière sur l'économie.

GRAPHIQUE B.5

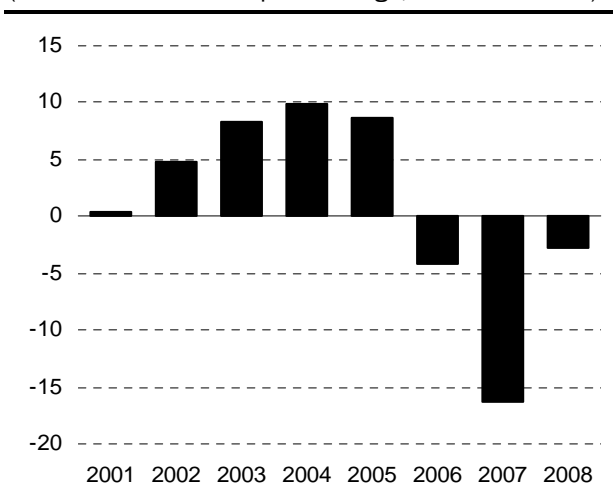
Importance des prêts à risque dans le marché hypothécaire (en pourcentage)



Source : Mortgage Bankers Association.

GRAPHIQUE B.6

Investissements résidentiels (variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Difficultés du secteur manufacturier et ralentissement de la croissance des investissements non résidentiels

Les industries manufacturières associées à la production de véhicules et de pièces automobiles ainsi que celles rattachées à la construction résidentielle éprouvent présentement des difficultés. Le secteur automobile souffre de la restructuration des trois grands constructeurs américains qui souhaitent réduire leurs coûts d'exploitation. Par ailleurs, le secteur des investissements en équipements et matériel de construction sera modéré par le recul de l'immobilier.

En contrepartie, le secteur de l'aéronautique et celui des ordinateurs et des équipements périphériques contribueront, à la suite de l'introduction d'une nouvelle génération de logiciels, à soutenir l'expansion des investissements non résidentiels. En outre, la grande rentabilité des entreprises favorisera l'investissement alors que les profits avant impôts des entreprises ont augmenté en moyenne de 17 % ces trois dernières années.

Somme toute, les investissements non résidentiels, en hausse de plus de 7 % l'an dernier, devraient croître de 3,8 % en 2007 et en 2008.

❑ La croissance du revenu personnel soutient la consommation

Malgré l'impact négatif de la correction immobilière sur la situation financière des ménages, les dépenses réelles de consommation devraient continuer d'être stimulées par la hausse du revenu personnel, laquelle est générée par :

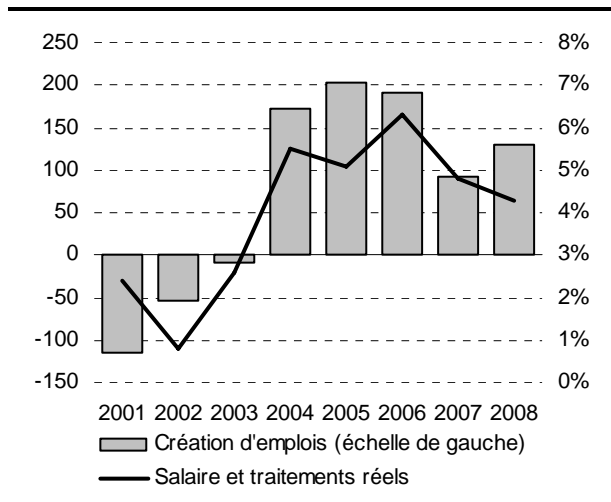
- la croissance des salaires réels et la hausse du salaire minimum;
- la progression de l'emploi, notamment dans le secteur des services, favorisée par la grande rentabilité des entreprises, dont la part des profits en pourcentage du PIB atteint un sommet historique, à plus de 12 %.

Dans un tel contexte, les ménages accroîtront leurs dépenses en privilégiant toutefois la prudence. Ainsi, malgré une hausse du revenu personnel de 3,4 % en 2007 et de 3,2 % en 2008, la croissance réelle des dépenses de consommation se modérera graduellement, progressant de 2,9 % en 2007 et de 2,6 % en 2008.

GRAPHIQUE B.7

Emplois et salaires aux États-Unis

(moyenne mensuelle en milliers – variation annuelle en pourcentage)

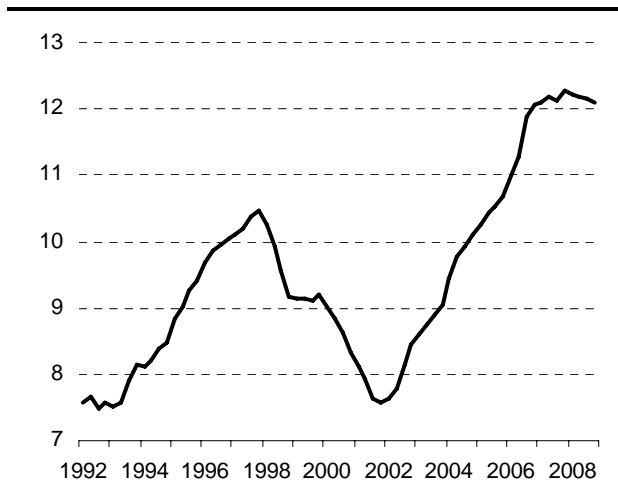


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.8

Part des profits des entreprises dans l'économie

(profits avant impôts en pourcentage du PIB)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

❑ Recul du déficit commercial américain

Pour la première fois depuis 1995, le secteur extérieur soutiendra la croissance économique américaine. La dépréciation de plus de 30 % du dollar américain

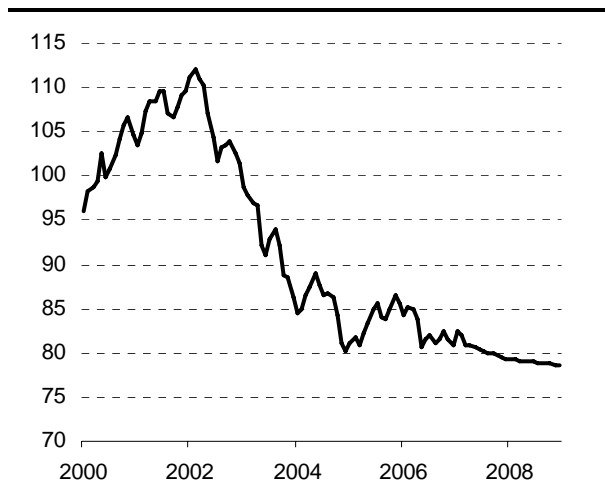
depuis 2002 face aux principales devises devrait, d'ici 2008, stimuler les exportations tout en limitant l'accroissement des importations. En particulier, les importations de véhicules à moteur et de produits pétroliers ralentiront. C'est ainsi que le déficit commercial réel passera de 618 milliards de dollars américains en 2006 à 543 milliards en 2008.

Le déficit commercial, toujours plus important depuis 1995 en raison de la forte hausse des importations américaines, a contribué à stimuler la croissance économique mondiale. Il a favorisé la bonne performance économique des pays exportateurs, dont celle du Canada et de la Chine. Par contre, le contexte sera fort différent en 2007 et en 2008, alors que la faible hausse des importations américaines réduira la contribution de l'économie américaine à la croissance économique mondiale.

GRAPHIQUE B.9

Dollar américain

(indice pondéré en fonction des principales devises, 1973 = 100)

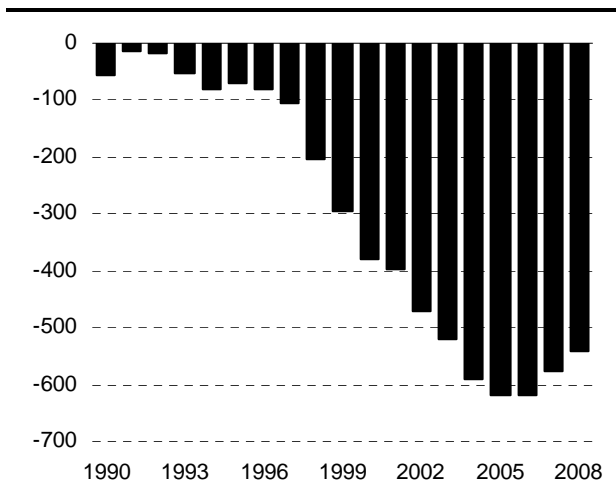


Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.10

Solde commercial américain

(en milliards de dollars américains, en termes réels)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

□ Réduction additionnelle du déficit budgétaire américain

L'état des finances publiques du gouvernement fédéral américain s'est amélioré l'an dernier grâce à la forte croissance des profits des entreprises et des salaires. Les revenus du gouvernement ont en effet augmenté de 12 % en 2006. Ainsi, malgré la progression robuste des dépenses gouvernementales, le déficit budgétaire qui s'élevait à 318 milliards en 2005 a diminué à 248 milliards de dollars américains en 2006. Le déficit budgétaire devrait continuer à diminuer pour s'établir à 226 milliards en 2008, une réduction favorisée par l'imposition de restrictions budgétaires sur les dépenses discrétionnaires excluant celles relatives aux secteurs de la défense et de la sécurité intérieure.

❑ La Réserve fédérale américaine devrait adopter une politique monétaire moins restrictive

Face à un essor trop rapide de l'immobilier et à la montée des pressions inflationnistes, la Réserve fédérale américaine a augmenté le taux des fonds fédéraux de 425 points de base entre juin 2004 et juin 2006, le portant de 1 % à 5,25 %. Depuis, le taux des fonds fédéraux est resté inchangé.

Toutefois, étant donné l'atténuation des pressions inflationnistes, la Réserve fédérale devrait réduire son taux directeur à 4,50 % d'ici la fin de 2007.

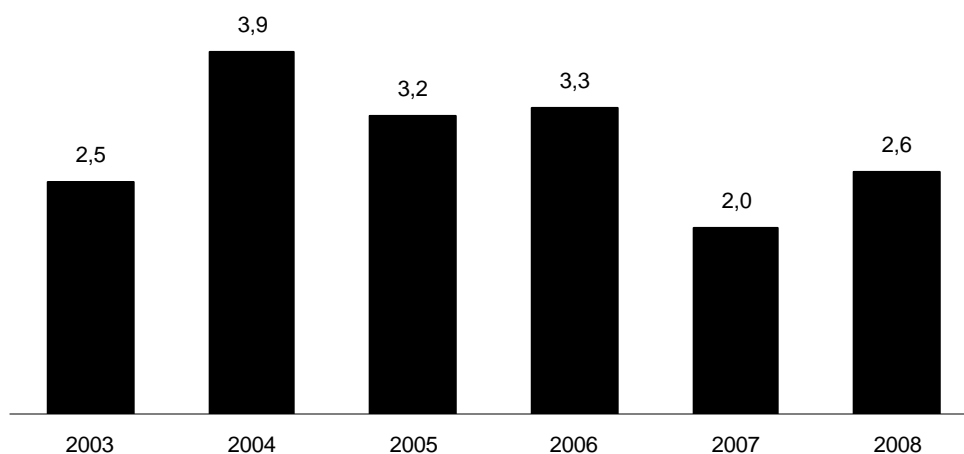
❑ Redressement modéré de la croissance économique en 2008

Somme toute, l'activité économique américaine ralentira à 2 % en 2007, alors que la croissance de la consommation se modérera et que l'impact négatif de la correction immobilière sera à son plus fort.

Malgré un contexte économique qui reste incertain, l'atterrissage en douceur de l'économie en 2007 devrait être favorisé par la rentabilité exceptionnelle des entreprises américaines. Celle-ci devrait soutenir la croissance de l'emploi et des investissements non résidentiels, à un rythme toutefois inférieur à celui des années précédentes. En 2008, l'activité économique devrait se redresser progressivement, la croissance du PIB réel américain s'établissant à 2,6 %, avec la fin de la correction immobilière et l'atténuation graduelle des inquiétudes liées au marché des prêts hypothécaires à risque.

GRAPHIQUE B.11

Produit intérieur brut aux États-Unis (variation en pourcentage, en termes réels)



Sources : Global Insight et ministère des Finances du Québec.

1.3 Une croissance économique inégale entre les régions au Canada

Après avoir affiché un taux de 2,7 % en 2006, la croissance du PIB réel canadien se poursuivra à un rythme modéré et devrait atteindre 2,4 % en 2007. Le contexte international dans lequel évolue l'économie canadienne est actuellement plus contraignant, notamment à cause de la vigueur du dollar canadien et d'une concurrence étrangère accrue. En particulier, notons que la Chine a doublé sa présence sur plusieurs des marchés traditionnels d'exportation des entreprises canadiennes au cours des six dernières années.

Si l'économie continue son expansion, c'est grâce au dynamisme de la demande intérieure qui se traduit par une bonne progression des dépenses des ménages, des investissements des entreprises et des dépenses des gouvernements. De plus, avec la stabilisation attendue du dollar canadien aux environs de 86 cents américains et la reprise américaine en 2008, les exportations devraient progresser davantage et entraîner une accélération du PIB réel canadien à 2,8 % en 2008.

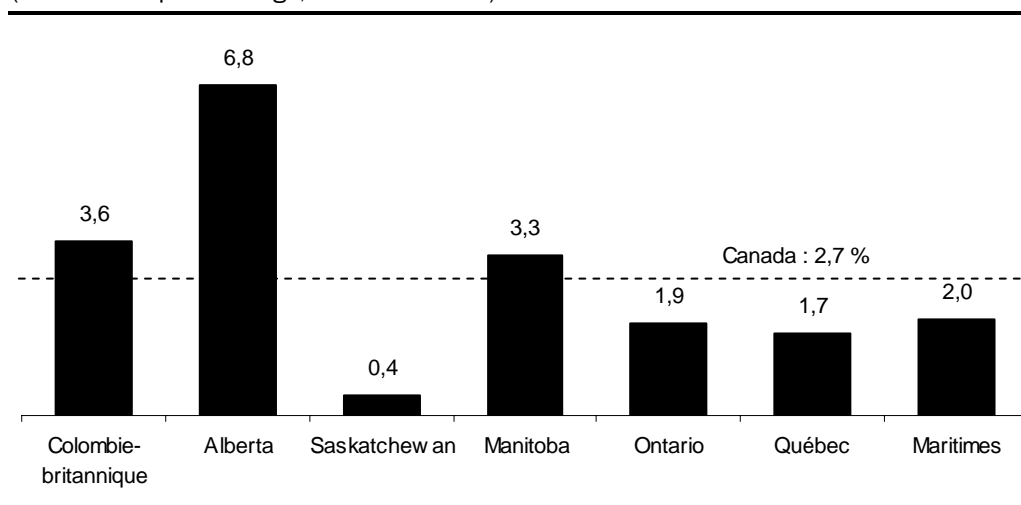
□ Un secteur manufacturier aux prises avec une concurrence étrangère croissante dans certaines régions

Les entreprises manufacturières, notamment celles du Québec et de l'Ontario, ont dû s'ajuster à un environnement international plus concurrentiel et à un dollar élevé afin d'éviter de perdre des parts de marché. Ainsi, elles ont investi massivement en machines et équipements afin d'accroître leur productivité. De plus, certaines entreprises ont fait des mises à pied et le nombre d'emplois manufacturiers a diminué de 170 000 entre 2002 et 2006.

GRAPHIQUE B.12

Produit intérieur brut au Canada - 2006

(variation en pourcentage, en termes réels)



Source : Statistique Canada.

Les difficultés dans le secteur manufacturier au Québec et en Ontario, combinées à la forte croissance des industries pétrolières de l'Ouest, ont contribué à accentuer les disparités régionales au Canada, tant pour l'emploi et l'investissement que pour la production.

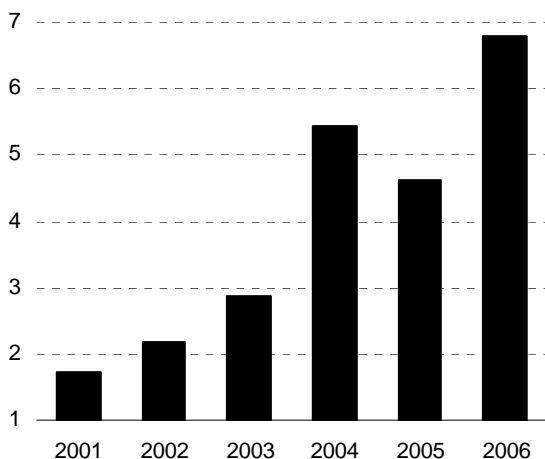
❑ L'Ouest dynamisé par l'exploitation des sables bitumineux

La forte hausse du prix du pétrole depuis 2002 a favorisé le développement des sables bitumineux albertains. Avec la technologie et les conditions économiques actuelles, les réserves récupérables en Alberta sont estimées à 175 milliards de barils. L'Alberta détient ainsi la deuxième réserve mondiale de pétrole brut après l'Arabie saoudite. Les ressources en Alberta sont cependant plus difficiles à exploiter étant donné les investissements importants qu'elles nécessitent.

Les innovations technologiques et les prix élevés du pétrole ont accru la rentabilité des projets d'exploitation des sables bitumineux. Ce contexte, conjugué à la volonté des États-Unis de réduire leur dépendance pétrolière à l'égard du Moyen-Orient, a entraîné des investissements importants dans l'industrie pétrolière. Plus de 20 milliards de dollars ont été investis à ce jour dans des projets menés à terme et quelque 125 milliards de dollars ont fait l'objet d'annonces publiques pour des projets qui s'échelonnent jusqu'en 2015. Ainsi, la production de pétrole brut non conventionnel, qui est actuellement estimée à 1 million de barils par jour, devrait atteindre 3 millions de barils par jour en 2015.

GRAPHIQUE B.13

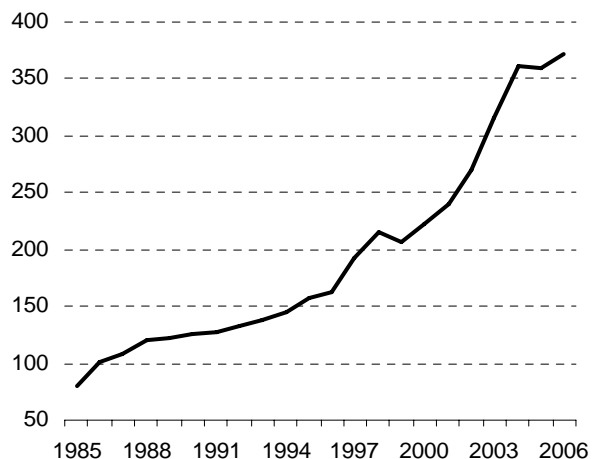
Produit intérieur brut albertain (variation annuelle en pourcentage, réel)



Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE B.14

Production de pétrole brut en Alberta (pétrole non conventionnel, millions de barils par an)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La vigueur de l'exploitation des ressources naturelles a entraîné en Alberta la création de 86 300 emplois en 2006 et la réduction du taux de chômage à 3,4 %.

le plus faible taux au Canada. La croissance économique de l'Alberta s'est accélérée à 6,8 % en 2006, illustrant ainsi l'importance des disparités régionales au Canada.

☐ Taux d'intérêt de court terme stables

Le ralentissement du secteur immobilier résidentiel au Canada et l'impact du ralentissement de l'économie américaine sur les exportations canadiennes réduiront les pressions inflationnistes. De plus, avec une décélération de la croissance économique mondiale, les pressions à la hausse sur le prix des matières premières se dissiperont.

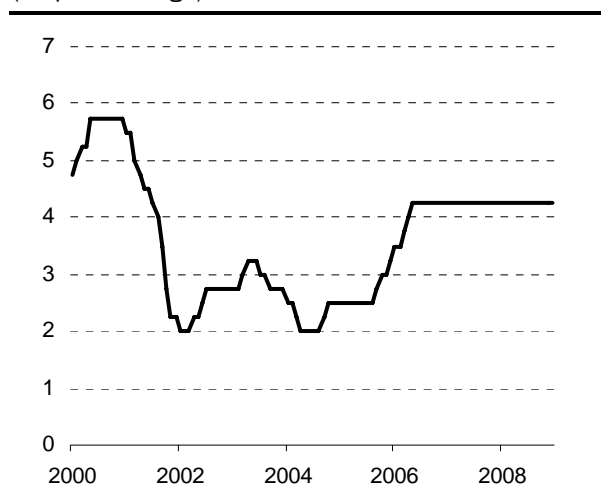
Ce contexte devrait permettre à l'économie canadienne de croître de pair avec sa capacité de production. Ainsi, bien que le taux d'inflation de référence de la Banque du Canada évolue actuellement au-dessus de 2 %, il devrait diminuer à 2 % d'ici la fin de 2008.

Ainsi, la Banque du Canada devrait laisser son taux directeur inchangé en 2007 et en 2008. Rappelons que la Banque du Canada a maintenu sa politique monétaire stable depuis mai 2006, le taux cible de financement à un jour se situant actuellement à 4,25 %.

Après quelques années de recul, les taux d'intérêt de long terme ont amorcé en 2006 une tendance haussière qui devrait se poursuivre au cours des deux prochaines années. Ainsi, le taux de rendement sur les obligations du Canada à échéance 10 ans devrait atteindre 4,3 % en 2007 et 4,7 % en 2008.

GRAPHIQUE B.15

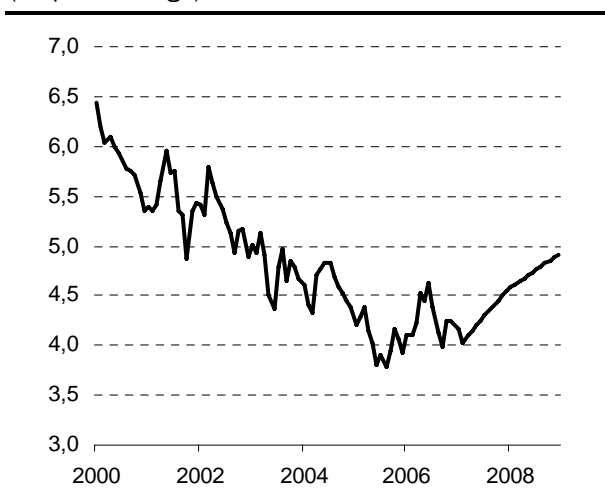
Taux cible canadien de financement à un jour
(en pourcentage)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.16

Taux de rendement sur les obligations du Canada à échéance 10 ans
(en pourcentage)



Sources : Banque du Canada et ministère des Finances du Québec.

2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE QUÉBÉCOIS

2.1 Une croissance économique intéressante

Depuis quelques années, le Québec bénéficie d'une bonne croissance économique, celle-ci ayant atteint 2 % en moyenne de 2003 à 2006. Il s'agit d'un taux comparable à la tendance des 25 dernières années.

Récemment, le contexte international a exercé une contrainte sur l'environnement dans lequel évolue le Québec. En effet, la concurrence étrangère et la hausse du dollar canadien ont affecté à la baisse la contribution du secteur extérieur à la croissance économique. Depuis cinq ans, le secteur extérieur, qui tient compte de l'évolution des exportations et des importations, a retranché en moyenne 1,7 point de pourcentage à la croissance du PIB réel.

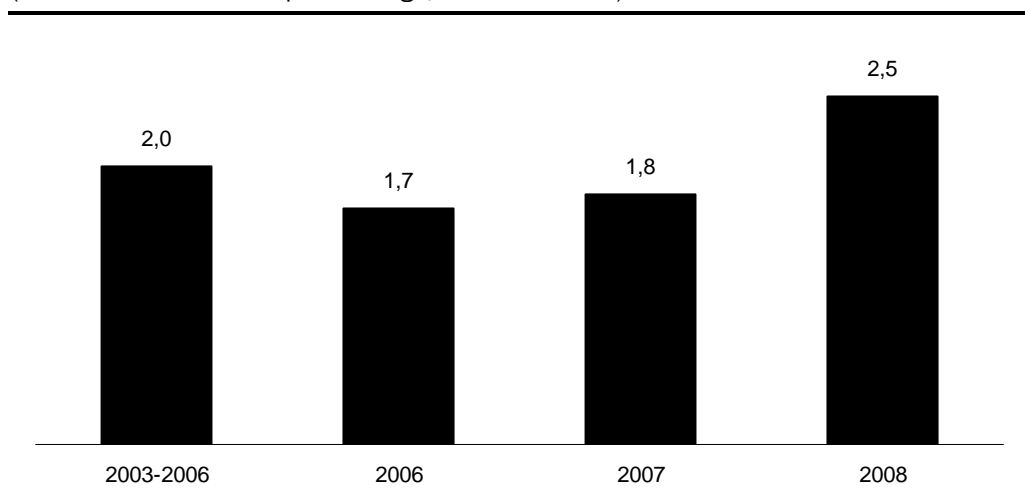
En contrepartie, la demande intérieure est restée forte grâce aux dépenses élevées des ménages et aux investissements des entreprises. Ainsi, en 2007, la croissance des dépenses réelles des ménages dépassera les 3 %, pour une sixième année consécutive. Il s'agit là d'un dynamisme que l'on n'avait pas vu depuis la fin des années 1980. Par ailleurs, ayant bénéficié en général d'un climat économique favorable, les entreprises ont accru leurs investissements réels de 33 % depuis 2003.

La croissance économique devrait atteindre 1,8 % en 2007 et s'accélérer à 2,5 % en 2008 avec la reprise de l'économie américaine. Celle-ci sera accompagnée de la création de 49 900 emplois en 2007 et de 36 800 emplois en 2008.

GRAPHIQUE B.17

Produit intérieur brut au Québec

(croissance annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

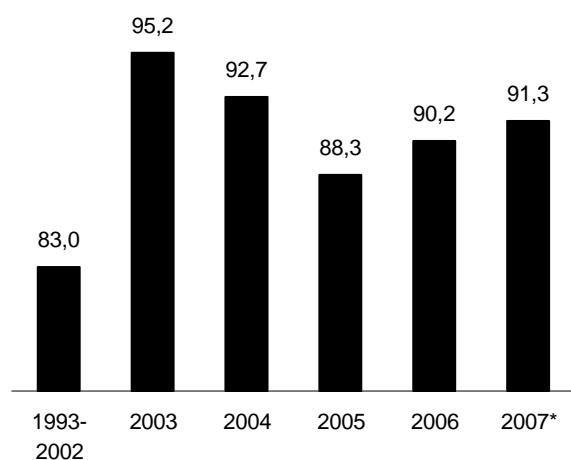
2.2 Les dépenses des ménages continuent de soutenir l'économie québécoise

Au cours des cinq dernières années, les dépenses réelles de consommation ont progressé d'au moins 3 % par année, un taux supérieur à la tendance des vingt dernières années (2,5 %). En parallèle à l'expansion du secteur immobilier, les achats de meubles, d'appareils ménagers, de produits électroniques et de matériel informatique ont crû de manière importante depuis 1997.

Les taux d'intérêt historiquement faibles, conjugués à un assouplissement des conditions de crédit, ont soutenu la vigueur de la consommation. Le dynamisme sur le marché du travail caractérisé par la forte création d'emplois, la plupart à plein temps, a redonné confiance aux consommateurs et accru leur pouvoir d'achat. En outre, grâce à l'appréciation du dollar canadien, les ménages québécois profitent du recul des prix des biens de consommations importés.

GRAPHIQUE B.18

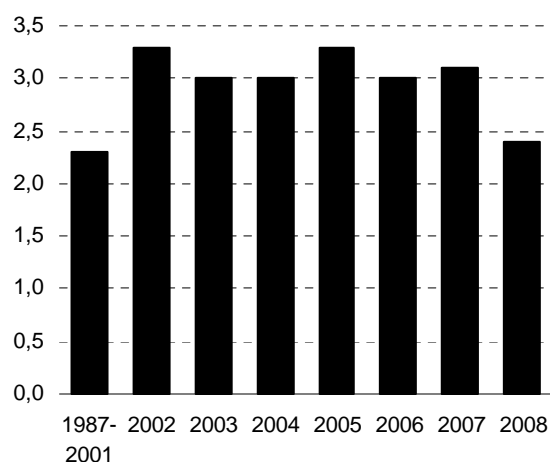
Confiance des ménages (indice : 2002 = 100)



* Moyenne des mois disponibles.
Source : Conference Board du Canada.

GRAPHIQUE B.19

Dépenses personnelles des ménages (variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

La hausse de l'emploi et des salaires devrait continuer à soutenir la demande des ménages. En outre, les réductions d'impôt consenties par le gouvernement du Québec contribuent aussi à l'amélioration de la situation financière des ménages, le fardeau fiscal des particuliers ayant été réduit de 4,6 milliards de dollars. Aussi, le versement de 1,9 milliard de dollars au titre de l'équité salariale, essentiellement au début de l'année 2007, améliorera la situation financière de 360 000 employés de l'État.

En perspective, la croissance de la consommation devrait se maintenir au-dessus de 3 % en 2007, sous l'impulsion d'une forte croissance du revenu personnel

disponible (5,7 %). La stimulation temporaire engendrée par le règlement sur l'équité salariale prendra fin dès 2008, ce qui entraînera une progression plus modeste du revenu personnel disponible. Ainsi, la croissance des dépenses réelles de consommation sera plus modérée en 2008, à 2,4 %.

□ Un ralentissement graduel des mises en chantier

Depuis quelques années, la bonne performance de l'emploi, jumelée à la faiblesse historique des taux d'intérêt hypothécaires, a incité un nombre élevé de ménages à acquérir une propriété, ce qui a stimulé de façon importante la construction d'habitations.

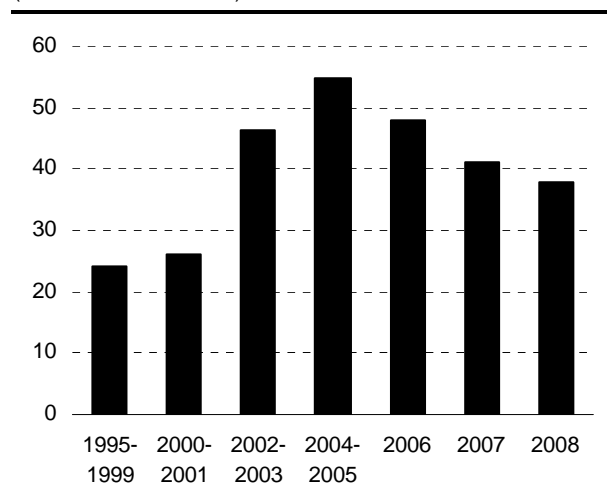
La remontée récente du taux d'inoccupation des logements locatifs illustre une certaine modération de la demande des ménages pour de nouveaux logements. La hausse importante du prix des propriétés entre 2002 et 2004, notamment sur le marché de la revente, a aussi contribué au recul des mises en chantier en réduisant l'accessibilité et en haussant à la fois la disponibilité d'habitations sur le marché de la revente et l'inventaire de logements collectifs neufs et inoccupés.

Ainsi, le ralentissement graduel des mises en chantier amorcé en 2005 devrait se poursuivre. En 2006, près de 48 000 mises en chantier ont été recensées, après la construction de 50 900 unités l'année précédente.

GRAPHIQUE B.20

Ralentissement graduel des mises en chantier

(en milliers d'unités)

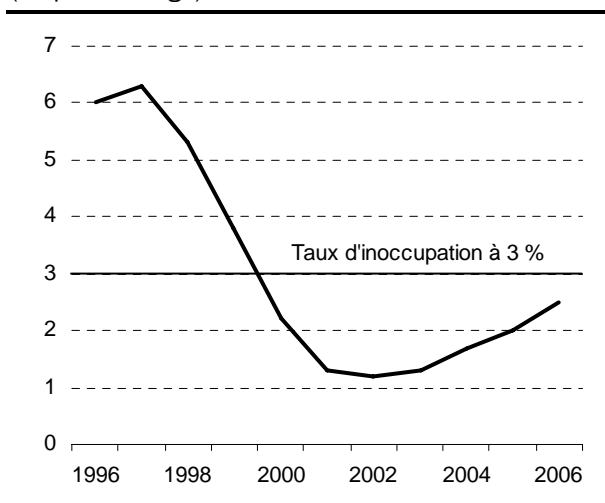


Sources : Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.21

Taux d'inoccupation des logements locatifs

(en pourcentage)



Source : Société canadienne d'hypothèques et de logement.

En perspective, la construction résidentielle neuve au Québec continuera à se replier légèrement et à se rapprocher de l'évolution annuelle de la formation de

ménages. Ainsi, les mises en chantier devraient atteindre 41 100 unités en 2007 et 37 740 unités en 2008, des niveaux de loin supérieurs à ceux de la fin des années 1990, alors qu'entre 1995 et 1999, moins de 24 000 logements en moyenne étaient mis en chantier chaque année.

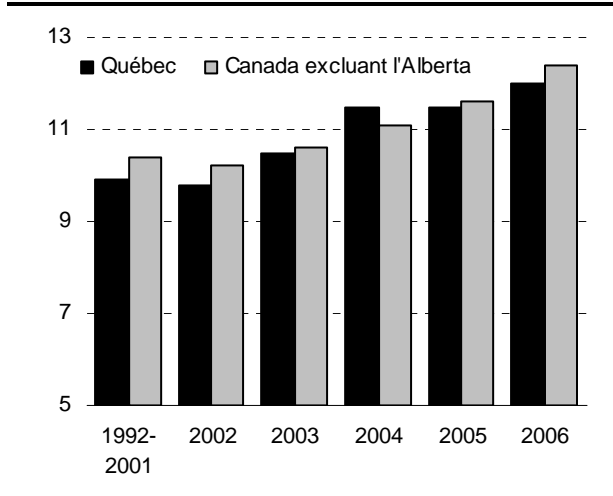
2.3 Un climat économique propice aux investissements non résidentiels

Les entreprises ont accru leurs investissements réels de 33 % depuis 2003. L'effort continu des entreprises est souligné par un taux d'investissement en hausse, la part des investissements non résidentiels dans le PIB réel ayant augmenté de plus de deux points de pourcentage en 2006 comparativement à 2002, pour atteindre 12 %. Si l'on exclut les investissements réalisés en Alberta, le Québec obtient une performance similaire à celle du reste du Canada. Cette bonne performance est en grande partie attribuable aux investissements en machines et matériel qui se sont accrus de 40 % depuis 2003.

GRAPHIQUE B.22

Taux d'investissement

(investissements non résidentiels en pourcentage du PIB, en termes réels)

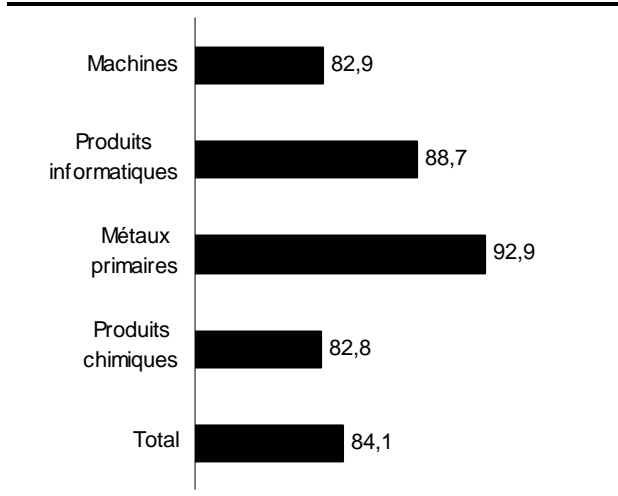


Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.23

Taux d'utilisation de la capacité industrielle

(utilisation de la capacité industrielle canadienne en 2006, en pourcentage)



Source : Statistique Canada.

Les entreprises ont bénéficié d'un dollar canadien élevé pour faire l'acquisition de machines et matériel, dont les deux tiers sont importés, autant d'efforts leur permettant d'améliorer leur compétitivité. Par ailleurs, le taux d'utilisation de la capacité de production industrielle, élevé dans plusieurs secteurs comme ceux des produits chimiques, des métaux primaires, des machines et des produits informatiques et électroniques, les a incitées à accroître leur capacité de production.

Les entreprises bénéficient aussi de l'action du gouvernement du Québec qui a aboli la taxe sur le capital pour les PME et qui a entrepris d'éliminer graduellement la taxe sur le capital jusqu'à son abolition complète le 1^{er} janvier 2011 pour la totalité des entreprises québécoises, tous secteurs et tailles confondus. De plus, un crédit de taxe sur le capital s'applique sur les nouveaux investissements en matériel de fabrication et de transformation. Les investissements restent soutenus, aussi, grâce à l'appui financier du gouvernement à plusieurs grands projets de développement économique dans l'ensemble des régions du Québec.

En outre, les investissements restent élevés dans le secteur énergétique marqué par l'essor des grands projets hydroélectriques et éoliens. C'est ainsi que les investissements d'Hydro-Québec ont plus que doublé depuis six ans, pour passer à près de 4 milliards de dollars en 2006.

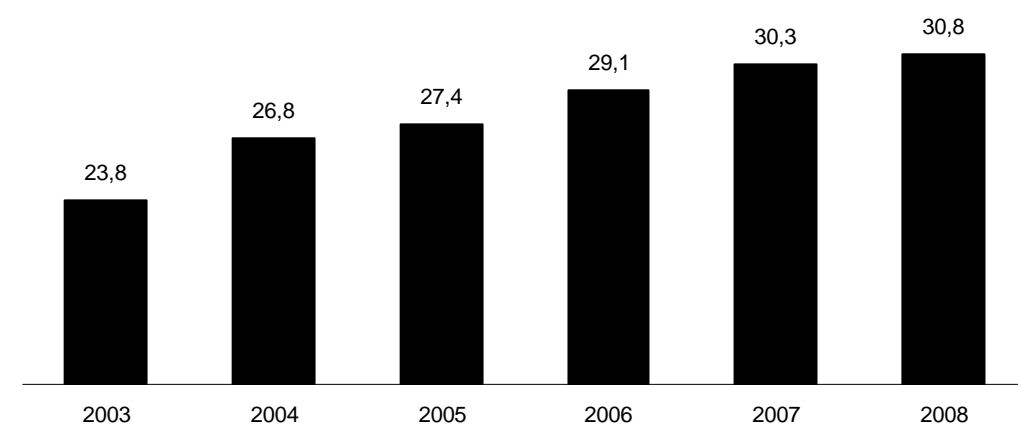
Les investissements réels des entreprises devraient atteindre 30,3 milliards de dollars en 2007 et 30,8 milliards en 2008, soit 7 milliards de plus qu'en 2003.

Un rebond de l'investissement est attendu dès 2009 avec l'arrivée de nouveaux projets d'envergure. En particulier, une forte expansion de la capacité de production d'électricité est envisagée. Les travaux devraient être amorcés sous peu sur plusieurs chantiers, dont la construction des centrales Eastmain-1-A et Sarcelle ainsi que la dérivation d'une partie des eaux de la rivière Rupert dans le réservoir Eastmain-1. Aussi, plusieurs grands projets privés pourraient débiter prochainement.

GRAPHIQUE B.24

Investissements des entreprises

(en milliards de dollars, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.4 Un contexte international contraignant

Très ouvert sur le monde, le Québec fait face à un contexte international plus contraignant depuis le début des années 2000. Les hausses du prix du pétrole et du dollar canadien, entamées depuis 2003, nuisent à la rentabilité des entreprises manufacturières exportatrices. De plus, le Québec doit composer avec une concurrence étrangère accrue en provenance de puissances économiques en émergence comme la Chine et l'Inde, ainsi qu'avec la délocalisation partielle de certaines entreprises québécoises vers les pays émergents.

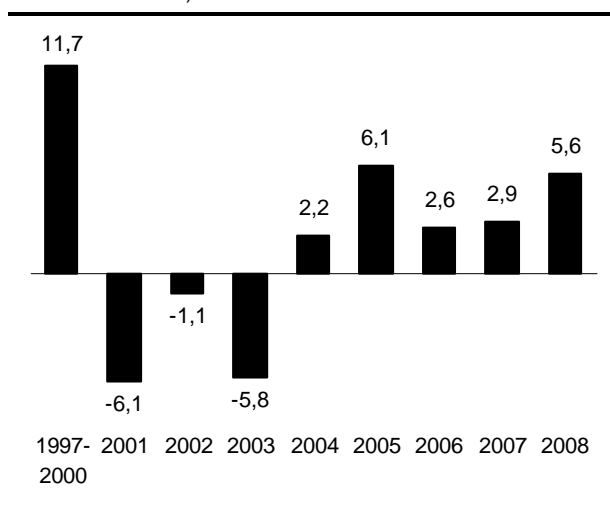
Certains facteurs particuliers ont aussi contribué à changer le contexte international des dernières années, notamment l'éclatement de la bulle technologique et les attentats du 11 septembre 2001, qui ont entraîné une récession aux États-Unis en 2001. Ces événements ont affecté la demande américaine et, par conséquent, ont nui aux exportations québécoises. La crise du bois d'œuvre a également été un frein au commerce québécois au cours des dernières années.

Ainsi, alors que les exportations internationales de biens du Québec avaient crû en moyenne de près de 12 % à la fin des années 1990, le contexte international difficile des dernières années a contribué à réduire des trois quarts cet accroissement. Les exportations internationales de biens ont en effet progressé annuellement de 3,6 % en moyenne depuis 2004. En perspective, les exportations internationales de biens du Québec devraient s'accroître de 2,9 % en 2007 et de 5,6 % en 2008. Les exportations bénéficieront en effet d'une certaine stabilité du dollar canadien et de la reprise de l'économie américaine en 2008.

GRAPHIQUE B.25

Exportations internationales de biens

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)

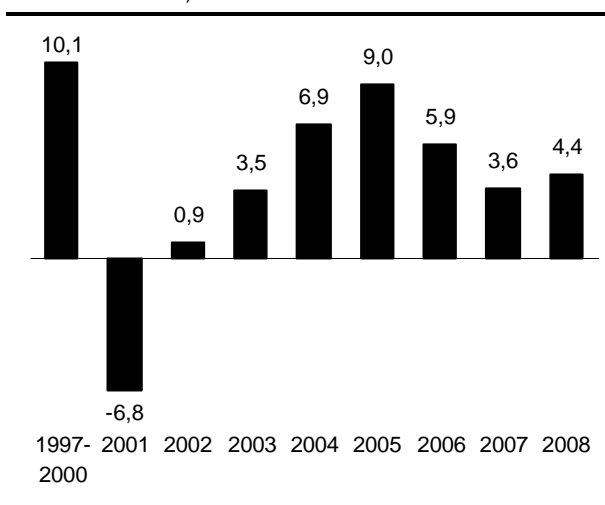


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.26

Importations internationales

(variation annuelle en pourcentage, en termes réels)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

Quant aux importations internationales du Québec, elles ont progressé fortement au cours des dernières années. L'appréciation du dollar canadien a favorisé les achats de biens et services étrangers de la part des ménages et des entreprises du Québec au détriment de ceux fabriqués localement. Avec une demande intérieure qui se modérera et la stabilisation de la valeur du dollar, les importations devraient progresser plus faiblement, de 3,6 % en 2007 et de 4,4 % en 2008.

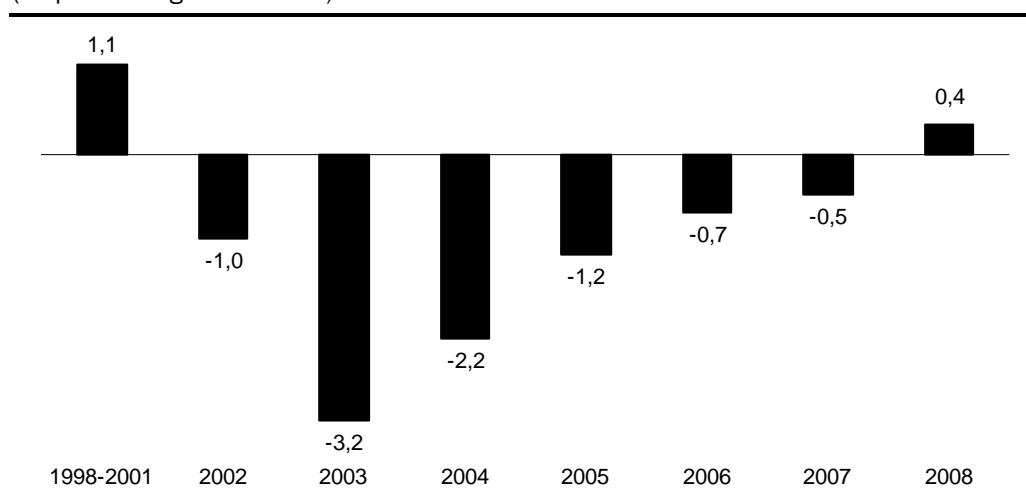
Au total, la contribution du secteur extérieur à la croissance économique est devenue négative depuis 2002. Ainsi, alors que le secteur extérieur a ajouté près d'un point de pourcentage à la croissance économique québécoise à la fin des années 1990, il en aura retranché 1,7 point par année en moyenne de 2002 à 2007.

En 2008, le secteur extérieur devrait apporter une contribution positive à la croissance économique, alors que la contribution de la croissance des exportations surpassera celle des importations, situation favorisée par une reprise de la demande américaine.

GRAPHIQUE B.27

Contribution du secteur extérieur à la croissance économique

(en pourcentage du PIB réel)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

2.5 Un marché du travail dynamique

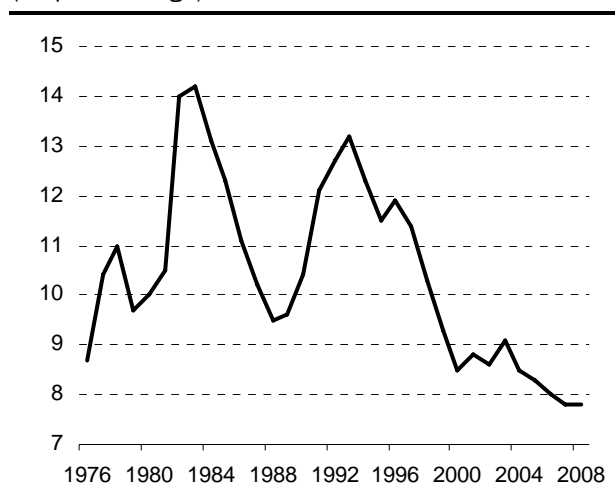
Au Québec, le marché du travail demeure très dynamique. De 2003 à 2006, il s'est ajouté plus de 200 000 emplois au Québec, dont 48 100 en 2006, la majorité à plein temps. D'ailleurs, cet accroissement de l'emploi se poursuit depuis le début de 2007 en dépit des difficultés incessantes que connaît le secteur manufacturier. D'autres secteurs ont pris la relève, principalement ceux des services, parmi lesquels se retrouvent le commerce, la santé, les services professionnels, scientifiques et techniques ou encore les finances.

Par ailleurs, le taux d'emploi continue d'augmenter alors que le taux de chômage poursuit sa chute amorcée après la récession de 1991-1992. En 2006, le taux de chômage a atteint en moyenne 8 %, le niveau le plus bas depuis plus de 30 ans. Il est même descendu à 7,2 % en avril 2007. Pour la troisième année consécutive en 2006, le taux d'emploi excède 60 %, un record.

En perspective, la bonne tenue du marché du travail devrait se poursuivre en se traduisant par une création moyenne d'emplois supérieure à 40 000 en 2007 et en 2008. Ainsi, le taux de chômage devrait diminuer davantage et atteindre 7,8 % en moyenne en 2008 alors que le taux d'emploi devrait demeurer à plus de 60 %, soit à 60,4 %.

GRAPHIQUE B.28

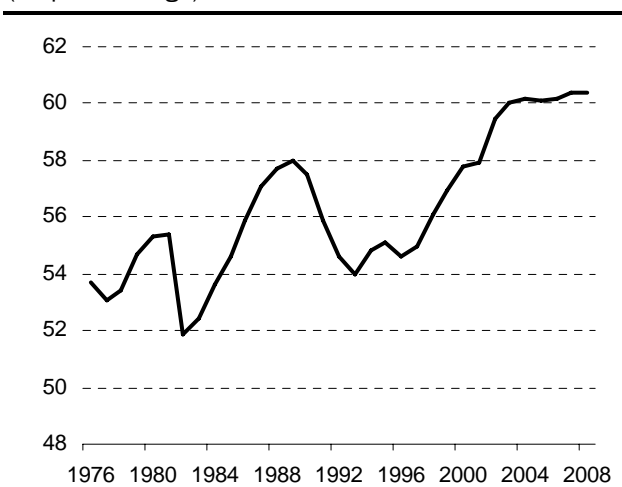
Taux de chômage au Québec
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.29

Taux d'emploi au Québec
(en pourcentage)



Sources : Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

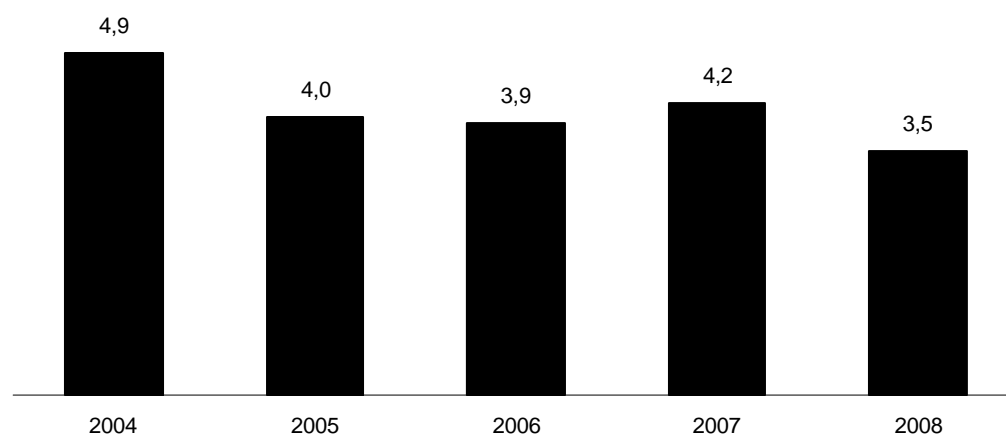
2.6 Une bonne progression du PIB nominal

À la suite d'une croissance de 4 % en 2005 et de 3,9 % en 2006, le PIB nominal devrait s'accroître davantage en 2007 alors que le versement au titre du règlement sur l'équité salariale ajoutera près de 0,8 point de pourcentage à la croissance du PIB nominal qui devrait ainsi atteindre 4,2 %. La progression des salaires devrait rester élevée en 2007, à 5,4 %. Avec la non-récurrence du paiement rétroactif au titre de l'équité salariale et la stabilisation du prix des matières premières, la progression du PIB nominal ralentira à 3,5 % en 2008.

GRAPHIQUE B.30

Produit intérieur brut nominal au Québec

(croissance annuelle en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

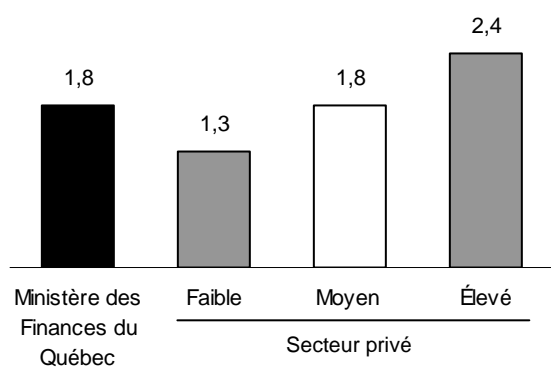
2.7 Comparaison avec le secteur privé

À 1,8 % en 2007 et à 2,5 % en 2008, les prévisions de croissance économique du *Budget 2007-2008* sont similaires à celles de la moyenne du secteur privé.

GRAPHIQUE B.31

Prévisions économiques en 2007

(PIB réel, variation en pourcentage)

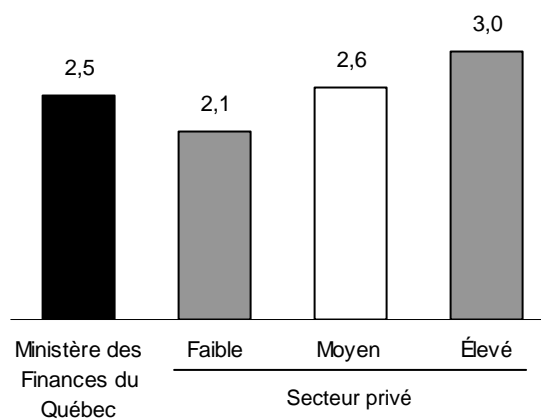


Source : Ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE B.32

Prévisions économiques en 2008

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Québec.

TABLEAU B.2

Perspectives économiques du Québec

(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)

	2006	2007	2008
PRODUCTION			
Produit intérieur brut réel	1,7	1,8	2,5
Produit intérieur brut	3,9	4,2	3,5
COMPOSANTES (en termes réels)			
Consommation	3,0	3,1	2,4
Investissements résidentiels	-1,5	-2,1	-3,5
Investissements non résidentiels des entreprises	6,5	4,0	1,6
– dont machines et matériel	7,4	3,4	2,3
Exportations internationales	2,6	2,8	5,2
Importations internationales	5,9	3,6	4,4
AUTRES INDICATEURS ÉCONOMIQUES			
Consommation nominale	4,3	4,5	4,0
Mises en chantier (en milliers)	47,9	41,1	37,7
Salaires et traitements	3,9	5,4	2,3
Revenu personnel	4,3	5,2	3,3
Bénéfices des sociétés	11,4	1,0	6,6
Prix à la consommation	1,7	1,8	1,8
MARCHÉ DU TRAVAIL			
Population active	1,0	1,1	0,9
Emploi	1,3	1,3	1,0
Création d'emplois (en milliers)	48,1	49,9	36,8
Taux de chômage (taux en %)	8,0	7,8	7,8
MARCHÉS FINANCIERS CANADIENS			
Bons du Trésor à 3 mois (taux en %)	4,0	4,2	4,2
Obligations à 10 ans (taux en %)	4,3	4,3	4,7
Dollar canadien (en cents US)	88,2	86,0	86,2

Section C

Orientations budgétaires et financières du gouvernement

INTRODUCTION	C.3
1. UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	C.5
1.1 Maintien de l'équilibre budgétaire et remboursement de la dette	C.5
1.2 Accélération de la réduction du poids de la dette.....	C.9
2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER	C.11
2.1 Les revenus budgétaires.....	C.11
2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	C.12
2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement.....	C.17
2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux	C.18
2.2 Les dépenses budgétaires.....	C.20
2.2.1 Révisions aux dépenses de programmes en 2006-2007	C.21
2.2.2 Maintien de la gestion rigoureuse des dépenses.....	C.23
2.2.3 L'importance des dépenses dans l'économie à l'un des niveaux les plus faibles en 35 ans.....	C.25
2.2.4 Des investissements importants dans les infrastructures publiques.....	C.26
2.2.5 Le service de la dette	C.29
2.3 Les organismes consolidés.....	C.31
3. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES.....	C.33
4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	C.37

INTRODUCTION

Cette section du Plan budgétaire présente les résultats préliminaires de l'année financière 2006-2007 et les orientations budgétaires et financières poursuivies par le gouvernement pour 2007-2008 et 2008-2009.

Les informations fournies à cette fin portent :

- sur les opérations budgétaires et financières consolidées pour la période 2006-2007 à 2008-2009, incluant l'impact des diverses mesures annoncées dans le présent budget;
- sur l'évolution des revenus et des dépenses et les révisions depuis le budget de l'an dernier;
- sur les immobilisations, les opérations non budgétaires et les besoins financiers nets.

1. UNE SAINTE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

1.1 Maintien de l'équilibre budgétaire et remboursement de la dette

Le *Budget 2007-2008* prévoit que l'équilibre budgétaire sera maintenu à chaque année du cadre financier. En 2006-2007, les bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec et la vigueur des rentrées fiscales permettent d'effectuer une mise de fonds additionnelle de 500 millions de dollars au Fonds des générations et d'affecter 1,3 milliard de dollars à la réserve budgétaire.

Avec l'affectation à la réserve, le gouvernement est en mesure de verser 200 millions de dollars supplémentaires au Fonds des générations en 2007-2008, ce qui portera les sommes accumulées dans le Fonds à près de 2 milliards de dollars au 31 mars 2009. L'utilisation du solde de la réserve contribuera à l'atteinte de l'équilibre budgétaire en 2008-2009.

TABLEAU C.1

Sommaire des opérations budgétaires consolidées – *Budget 2007-2008*^P

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS BUDGÉTAIRES	60 305	61 016	61 269
<i>Variation en %</i>	8,2	1,2	0,4
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	- 51 769	- 53 802	- 55 393
<i>Variation en %</i>	5,2	3,9	3,0
Service de la dette	- 6 967	- 7 244	- 7 158
<i>Variation en %</i>	1,3	4,0	- 1,2
Total	- 58 736	- 61 046	- 62 551
<i>Variation en %</i>	4,7	3,9	2,5
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	260	30	182
Versements additionnels au Fonds des générations	- 500 ⁽¹⁾	- 200	
Affectation à la réserve budgétaire	- 1 300		
Utilisation de la réserve budgétaire		200	1 100
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	29	0	0
Résultats nets du Fonds des générations	578	653	740
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	607	653	740

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Versement additionnel découlant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

□ **Versement de 500 millions de dollars au Fonds des générations et affectation de 1,3 milliard de dollars à la réserve budgétaire en 2006-2007**

Pour 2006-2007, le présent budget confirme que l'équilibre budgétaire est atteint. En effet, le solde budgétaire aux fins de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* montre un surplus de 29 millions de dollars.

Depuis le *Budget 2006-2007*, le gouvernement a enregistré des revenus additionnels importants :

- 1,5 milliard de dollars provenant des bénéfices des entreprises du gouvernement, en raison principalement des bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec sur la vente de participations détenues dans des entreprises;
- 714 millions de dollars en revenus d'impôts et taxes en raison, notamment, de la bonne tenue de l'économie;
- 219 millions de dollars aux transferts fédéraux découlant, entre autres, des mesures du budget fédéral de mai 2006.

TABLEAU C.2

Sommaire des opérations budgétaires consolidées en 2006-2007

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006	Révisions	Budget de mai 2007 ^P
REVENUS BUDGÉTAIRES			
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	42 347	714	43 061
Revenus des entreprises du gouvernement	4 758	1 471	6 229
Total des revenus autonomes	47 105	2 185	49 290
Transferts fédéraux	10 796	219	11 015
Total	57 901	2 404	60 305
DÉPENSES BUDGÉTAIRES			
Dépenses de programmes	- 50 873	- 896	- 51 769
Service de la dette	- 7 205	238	- 6 967
Total	- 58 078	- 658	- 58 736
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	177	83	260
Versement additionnel au Fonds des générations⁽¹⁾		- 500	- 500
Affectation à la réserve budgétaire		- 1 300	- 1 300
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	0	29	29
Résultats nets du Fonds des générations	74	504	578
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	74	533	607

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007.

(1) Versement additionnel découlant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

Par ailleurs, le gouvernement a réalisé des économies de 238 millions de dollars au service de la dette en raison, notamment, de taux d'intérêt moins élevés qu'anticipé.

Globalement, les revenus additionnels et les économies totalisant 2,7 milliards de dollars ont permis au gouvernement :

- d'augmenter les dépenses de programmes de 896 millions de dollars afin de financer, notamment :
 - les coûts additionnels découlant du règlement sur l'équité salariale;
 - un relèvement de l'enveloppe du ministère de la Santé et des Services sociaux;
 - la récurrence de dépenses comptabilisées lors de la fermeture de l'année 2005-2006, notamment à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec;
- d'effectuer un versement additionnel de 500 millions de dollars au Fonds des générations;
- d'affecter 1,3 milliard de dollars à la réserve budgétaire.

Compte tenu du relèvement des dépenses évoqué précédemment, la croissance des dépenses de programmes en 2006-2007 atteindra 5,2 %.

□ Maintien de l'équilibre budgétaire et versement de 200 millions de dollars au Fonds des générations en 2007-2008

Dans le respect des orientations budgétaires poursuivies par le gouvernement, l'équilibre budgétaire est maintenu en 2007-2008.

Pour 2007-2008, la croissance des revenus budgétaires est de 1,2 %. Cette progression modeste traduit, notamment, l'impact des baisses d'impôts consenties aux particuliers et aux entreprises annoncées dans le présent budget et lors des précédents. Elle traduit également la non-récurrence des bénéfices importants réalisés par Hydro-Québec en 2006-2007 sur la vente de participations détenues dans des entreprises.

L'impact de ces facteurs est limité par l'augmentation importante des revenus de transferts fédéraux découlant des mesures fédérales annoncées dans la dernière année.

Par ailleurs, la croissance des dépenses de programmes en 2007-2008 est limitée à 3,9 %, un taux inférieur à la croissance du PIB nominal qui atteint 4,2 %.

Le gouvernement effectuera en 2007-2008 un versement additionnel de 200 millions de dollars au Fonds des générations à même les sommes affectées à la réserve budgétaire en 2006-2007. Ainsi, la saine gestion financière du gouvernement et les bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec permettront d'accélérer la réduction du poids de la dette dans l'économie.

□ Équilibre budgétaire et gestion rigoureuse des dépenses en 2008-2009

Pour 2008-2009, l'équilibre budgétaire sera à nouveau atteint. Le gouvernement prévoit utiliser le solde de la réserve budgétaire, soit 1,1 milliard de dollars. Par ailleurs, le gouvernement se donne comme objectif de limiter la croissance des dépenses de programmes à 3,0 %. À cet effet, le gouvernement poursuivra ses efforts visant à moderniser l'État et à accroître la productivité et l'efficacité dans la prestation des services. Il poursuivra également son plan de réduction de l'effectif de la fonction publique.

1.2 Accélération de la réduction du poids de la dette

Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

Exclusivement dédié au remboursement de la dette, le Fonds des générations est alimenté par des sources de revenus spécifiques comme les redevances hydrauliques que versent Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité, la vente de certains actifs ou encore les revenus provenant du placement des sommes qui constituent le Fonds.

Lors de la présentation du document *Le Point sur la situation économique et financière du Québec*, l'automne dernier, le gouvernement a annoncé le versement d'une somme additionnelle de 500 millions de dollars dans le Fonds des générations. Ce versement a été effectué grâce aux bénéfices additionnels réalisés par Hydro-Québec en raison de la vente de sa participation dans Transelec Chile.

Le *Budget 2007-2008* prévoit de nouvelles contributions :

- un montant additionnel de 200 millions de dollars au Fonds des générations en 2007-2008;
- le gouvernement s'engage, de plus, à verser dans le Fonds des générations une contribution additionnelle de 400 millions de dollars par année, en moyenne, au cours de la période 2010-2011 à 2025-2026;
 - ces sommes découleront des bénéfices additionnels que réalisera Hydro-Québec sur ses exportations d'électricité qui seront rendues possibles par la mise en place de nouvelles capacités de production.

Tel que présenté en détail à la section I, au total, d'ici 2026, 41,7 milliards de dollars auront été accumulés dans le Fonds des générations. Il s'agit de près de la moitié de la dette accumulée au cours des 30 dernières années afin de financer des dépenses courantes, qui est estimée à 91,7 milliards de dollars. Un pas important aura donc été franchi afin de rétablir l'équité entre les générations.

2. LA MISE À JOUR DU CADRE FINANCIER

Cette section présente une explication des révisions apportées au cadre financier pour 2006-2007 depuis le budget de mars 2006 et les principaux facteurs affectant la croissance des revenus et des dépenses du gouvernement.

2.1 Les revenus budgétaires

Les revenus budgétaires du gouvernement devraient totaliser 61,0 milliards de dollars en 2007-2008, soit 47,8 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 13,2 milliards de dollars au titre des transferts fédéraux. Les revenus budgétaires devraient augmenter de 1,2 % en 2007-2008 et de 0,4 % en 2008-2009.

TABLEAU C.3

Fonds consolidé du revenu Revenus budgétaires (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de mai 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS AUTONOMES					
Revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement	42 347	714	43 061	43 217	43 470
<i>Variation en %</i>	3,2		4,5	0,4	0,6
Entreprises du gouvernement	4 758	1 471	6 229	4 625	4 682
<i>Variation en %</i>	6,7		36,8	-25,8	1,2
Total	47 105	2 185	49 290	47 842	48 152
<i>Variation en %</i>	3,6		7,8	-2,9	0,6
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	10 796	219	11 015	13 174	13 117
<i>Variation en %</i>	8,3		10,5	19,6	-0,4
REVENUS BUDGÉTAIRES	57 901	2 404	60 305	61 016	61 269
<i>Variation en %</i>	4,4		8,2	1,2	0,4

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

2.1.1 Les revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement

□ Des révisions à la hausse importantes en 2006-2007 aux revenus d'impôts et de taxes

Pour l'exercice financier 2006-2007, les résultats préliminaires indiquent que les revenus autonomes, excluant les bénéfiques des entreprises du gouvernement, sont révisés à la hausse de 714 millions de dollars par rapport au *Budget 2006-2007*, ce qui porte la croissance de ces revenus à 4,5 % par rapport à l'année précédente.

Les revenus provenant de l'**impôt des particuliers** ont augmenté de 827 millions de dollars. Cette amélioration traduit, notamment :

- la vigueur des rentrées fiscales et la révision de l'impact des ajustements rétroactifs d'équité salariale versés aux employés de l'État avant le 31 mars 2007;
- l'ajustement de la répartition des retenues à la source et des acomptes provisionnels provenant du Fonds des services de santé et de la Régie des rentes du Québec pour tenir compte des données réelles.

Les **cotisations au Fonds des services de santé** sont réduites de 256 millions de dollars. Cela s'explique essentiellement par la contrepartie de l'ajustement à la répartition des retenues à la source en faveur de l'impôt des particuliers mentionné plus haut.

Les revenus au titre des **impôts des sociétés** ont augmenté de 447 millions de dollars en raison de la révision de la croissance des bénéfiques des sociétés en 2006 et de la récurrence des revenus additionnels encaissés à la fin de l'année 2005-2006.

Les revenus des **taxes à la consommation** sont révisés à la baisse de 520 millions de dollars.

- Les revenus de la taxe de vente du Québec sont inférieurs de 290 millions de dollars et reflètent la révision à la baisse de certaines composantes taxables de la consommation des ménages, ainsi que la croissance plus élevée des remboursements de la taxe sur les intrants.
- Les revenus de la taxe sur les produits du tabac sont réduits de 184 millions de dollars. Cette baisse traduit essentiellement l'impact de la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la *Loi sur le tabac* introduites en mai dernier sur la consommation des produits du tabac.

— Finalement, en raison des prix élevés, le volume des carburants vendus a été inférieur à ce qui avait été initialement prévu, réduisant ainsi les revenus provenant de la taxe perçue sur ces produits.

Les **autres revenus** sont révisés à la hausse de 216 millions de dollars découlant notamment des revenus d'intérêt et d'amendes, confiscations et recouvrements plus élevés qu'anticipé.

TABLEAU C.4

Fonds consolidé du revenu
Évolution des revenus autonomes excluant les entreprises du gouvernement
(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de mai 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Impôt sur le revenu des particuliers	17 309	827	18 136	18 045	17 862
<i>Variation en %</i>	4,2		10,3	-0,5	-1,0
Cotisation au Fonds des services de santé	5 331	-256	5 075	5 408	5 621
<i>Variation en %</i>	4,0		0,6	6,6	3,9
Impôts des sociétés	4 349	447	4 796	4 618	4 608
<i>Variation en %</i>	-0,8		0,2	-3,7	-0,2
Taxes à la consommation	13 108	-520	12 588	12 808	13 131
<i>Variation en %</i>	3,6		1,2	1,7	2,5
Autres revenus	2 250	216	2 466	2 338	2 248
<i>Variation en %</i>	-0,1		-0,1	-5,2	-3,8
REVENUS AUTONOMES EXCLUANT LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	42 347	714	43 061	43 217	43 470
<i>Variation en %</i>	3,2		4,5	0,4	0,6

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

□ Une croissance limitée par l'impact des mesures visant à réduire le fardeau fiscal en 2007-2008 et 2008-2009

En 2007-2008, les revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, progresseront de 0,4 %, un rythme inférieur à celui de la croissance de l'économie. Cette faible croissance s'explique essentiellement par l'effet :

- des réductions d'impôts annoncées dans le présent budget et les précédents à l'impôt des particuliers et aux impôts des sociétés;
- des revenus non récurrents découlant des ajustements rétroactifs qui ont été versés aux employés de l'État en mars 2007 au titre de l'équité salariale.

Pour 2008-2009, la croissance des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, s'établit à seulement 0,6 %, soit une croissance inférieure à celle du PIB en raison, essentiellement, de l'impact de la réduction de l'impôt des particuliers et de la taxe sur le capital.

Évolution par source

L'**impôt sur le revenu des particuliers**, la plus importante source de revenus du gouvernement, devrait diminuer de 0,5 % pour s'établir à 18,0 milliards de dollars en 2007-2008.

- Au cours de cet exercice financier, la croissance des revenus assujettis à l'impôt sera plus que compensée par l'impact des mesures fiscales du présent budget et des précédents, ainsi que par la non-réurrence :
 - des revenus provenant des ajustements rétroactifs versés au titre de l'équité salariale;
 - de la répartition des retenues à la source en 2006-2007 à l'égard des années antérieures.

En 2008-2009, les revenus de l'impôt des particuliers devraient diminuer de 1,0 %. Si l'on fait abstraction de l'impact des baisses d'impôt annoncées dans le présent budget, l'évolution des revenus est compatible avec la croissance des revenus assujettis à l'impôt.

Les **cotisations au Fonds des services de santé** devraient s'établir à 5,4 milliards de dollars en 2007-2008, en hausse de 6,6 %.

- Cette croissance est comparable à celle des salaires et traitements si l'on exclut l'effet de la révision à la baisse non récurrente découlant de la répartition des retenues à la source en 2006-2007.
- En 2008-2009, la croissance prévue de 3,9 % sera similaire à celle des salaires et traitements.

Malgré une progression moyenne de plus de 3 % des bénéficiaires des entreprises en 2007 et en 2008, les revenus provenant des **impôts des sociétés** devraient diminuer de 3,7 % en 2007-2008 et de 0,2 % en 2008-2009.

- Cela découle de la réduction importante des charges fiscales des entreprises annoncées dans le présent budget et les précédents visant à favoriser la croissance économique, tant au plan de la taxe sur le capital qu'à l'égard de l'impôt sur le revenu.

En 2007-2008, les revenus des **taxes à la consommation** devraient afficher une hausse de 1,7 %. Cette faible croissance traduit :

- l'impact de l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités* signée au printemps 2006, qui permet aux municipalités d'obtenir un remboursement partiel, dès 2007-2008, de la taxe de vente du Québec qu'elles paient sur leurs achats;
- la stagnation des revenus provenant de la taxe sur les produits du tabac.

En 2008-2009, la progression des revenus des taxes à la consommation de 2,5 % suivra un rythme comparable à celui de la consommation des ménages, une fois prises en compte la faible croissance des revenus provenant de la taxe sur les carburants et la stagnation des revenus de la taxe sur les produits du tabac.

□ Une évolution des revenus compatible avec celle de l'économie

Globalement, la croissance prévue des revenus autonomes, excluant les entreprises du gouvernement, est similaire à celle de l'économie en terme nominal. En effet, en excluant l'impact financier des mesures fiscales et de certains revenus exceptionnels, le taux de croissance des revenus autonomes pour les années financières 2007-2008 et 2008-2009 est de 3,6 % en moyenne, soit une croissance similaire à celle du PIB nominal.

TABLEAU C.5

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus autonomes sur base comparable^P (en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
REVENUS AUTONOMES EXCLUANT LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	43 061	43 217	43 470
Variation en %	4,5	0,4	0,6
Moins :			
Mesures du <i>Budget 2007-2008</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers		- 295	- 1 295
- Réduction aux impôts des sociétés		- 88	- 208
- Autres mesures fiscales		- 48	- 32
Mesures du <i>Budget 2006-2007</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers	- 75	- 359	- 382
- Autres mesures fiscales	- 111	- 57	- 93
Mesures du <i>Budget 2005-2006</i>			
- Réduction de l'impôt des particuliers	- 337	- 365	- 372
- Autres mesures fiscales	- 250	- 392	- 483
Autres facteurs ⁽¹⁾	452	- 285	- 265
Sous-total	- 321	- 1 889	- 3 130
REVENUS AVANT MESURES	43 382	45 106	46 600
Variation en %		4,0	3,3
Taux de croissance du PIB nominal en % ⁽²⁾		4,2	3,5
Élasticité en année civile ⁽³⁾		1,0	1,0

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Comprend, notamment, les montants de la conciliation des retenues à la source des employeurs et des travailleurs autonomes, l'impact sur les revenus des ajustements rétroactifs versés à l'égard de l'équité salariale, ainsi que l'*Entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités*.

(2) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

(3) Élasticité entre la croissance des revenus sur base comparable et la croissance du PIB. Par exemple, une élasticité de 1,0 signifie qu'une augmentation de 1,0 % du PIB entraîne une hausse de 1,0 % des revenus autonomes.

2.1.2 Les revenus des entreprises du gouvernement

❑ Importante révision à la hausse en 2006-2007

Pour l'année 2006-2007, les bénéfices des entreprises du gouvernement sont revus à la hausse de près de 1,5 milliard de dollars. Cette augmentation s'explique principalement par des bénéfices additionnels de 1,5 milliard de dollars réalisés par Hydro-Québec, dont 944 millions de dollars provenant de la vente de participations qu'elle détenait dans des entreprises. De plus, Hydro-Québec a réalisé près de 400 millions de dollars de bénéfices additionnels découlant principalement de gains de change et d'une diminution de ses frais financiers.

D'autre part, Loto-Québec présente une diminution de ses bénéfices de 133 millions de dollars attribuable principalement à la baisse des revenus provenant de l'utilisation des appareils de loterie vidéo.

Pour l'année 2007-2008, les revenus provenant des entreprises du gouvernement sont estimés à 4,6 milliards de dollars. En 2008-2009, une légère progression portera les revenus à 4,7 milliards de dollars.

TABLEAU C.6

Fonds consolidé du revenu

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de mai 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Hydro-Québec	2 500	1 543 ⁽¹⁾	4 043	2 545	2 500
Loto-Québec	1 524	- 133	1 391	1 329	1 329
Société des alcools du Québec	702	8	710	745	785
Autres	32	53	85	6	68
REVENUS DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	4 758	1 471	6 229	4 625	4 682
Variation en %	6,7		36,8	-25,8	1,2

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les bénéfices réalisés par Hydro-Québec de 944 M\$ découlant de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés.

2.1.3 Les revenus de transferts fédéraux

Les revenus de transferts fédéraux devraient atteindre 11,0 milliards de dollars en 2006-2007, soit 219 millions de dollars de plus que ce qui avait été prévu dans le budget de mars 2006. Cette hausse s'explique essentiellement par des revenus additionnels de 185 millions de dollars à la péréquation découlant du budget fédéral de mai 2006.

Pour les années 2007-2008 et 2008-2009, des revenus de transferts fédéraux de 13,2 milliards de dollars et de 13,1 milliards de dollars sont prévus.

TABLEAU C.7

Fonds consolidé du revenu Évolution des revenus de transferts fédéraux (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de mai 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Péréquation	5 354	185	5 539	7 160	7 622
<i>Variation en %</i>	<i>11,6</i>		<i>15,4</i>	<i>29,3</i>	<i>6,5</i>
Transferts pour la santé	3 605	44	3 649	3 698	3 653
<i>Variation en %</i>	<i>13,2</i>		<i>14,6</i>	<i>1,3</i>	<i>-1,2</i>
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 041	29	1 070	1 371	1 269
<i>Variation en %</i>	<i>0,7</i>		<i>3,5</i>	<i>28,1</i>	<i>-7,4</i>
Autres programmes	796	-39	757	945	573
<i>Variation en %</i>	<i>-16,6</i>		<i>-20,5</i>	<i>24,8</i>	<i>-39,4</i>
TRANSFERTS FÉDÉRAUX	10 796	219	11 015	13 174	13 117
<i>Variation en %</i>	<i>8,3</i>		<i>10,5</i>	<i>19,6</i>	<i>-0,4</i>

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

Les revenus de transferts fédéraux devraient augmenter de 19,6 % en 2007-2008. Cette hausse découle principalement des modifications aux transferts fédéraux annoncées dans le cadre du budget fédéral de mars 2007, notamment la réforme en profondeur du programme de péréquation.

Par rapport au budget de mars 2006, les revenus de péréquation ont été révisés à la hausse de 1,6 milliard de dollars en 2007-2008 et de près de 1,9 milliard de dollars en 2008-2009. La section D présente les modifications apportées par le gouvernement fédéral aux transferts fédéraux, de même que l'impact de ces changements sur les revenus du Québec.

La légère diminution de 0,4 % des transferts fédéraux en 2008-2009 s'explique essentiellement par la non-réurrence des revenus provenant de cinq fiducies mises en place par le gouvernement fédéral dans ses budgets de mai 2006 et de mars 2007. La part du Québec de ces cinq fiducies totalise 704 millions de dollars, dont 607 millions de dollars seront utilisés en 2007-2008 et 54 millions de dollars en 2008-2009.

Rappelons que les provinces peuvent utiliser les fonds qui leur sont réservés en fonction de leurs besoins et sur la base d'un calendrier qu'elles définissent, sans excéder la durée de vie des fiducies fixée par le gouvernement fédéral. Le calendrier d'inscription des revenus retenu par le gouvernement du Québec est présenté au tableau suivant.

TABLEAU C.8

Calendrier d'inscription des revenus découlant des fiducies des budgets fédéraux de mai 2006 et de mars 2007

(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	Total
Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire	235	—	—	235
Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun	117	0	—	117
Fiducie pour le logement abordable	187	0	—	187
Fiducie pour le logement des autochtones hors réserve	26	12	—	38
Fiducie pour les garanties sur les délais d'attente	42	42	43	127
TOTAL	607	54	43	704

Note : La Fiducie pour l'infrastructure en matière d'éducation postsecondaire doit être utilisée d'ici le 31 mars 2008 et est inscrite dans les « Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux ». La Fiducie pour l'infrastructure du transport en commun, la Fiducie pour le logement abordable et la Fiducie pour le logement des autochtones hors réserve doivent être utilisées au plus tard le 31 mars 2009 et sont inscrites dans les « Autres programmes ». La Fiducie pour les garanties sur les délais d'attente doit être utilisée au plus tard le 31 mars 2010 et est inscrite dans les « Transferts pour la santé ».

Par ailleurs, la prévision des revenus de transferts fédéraux du présent budget n'inclut pas certaines sommes annoncées dans le dernier budget fédéral, notamment à l'égard du vaccin contre le virus du papillome humain, de l'écoFiducie et de la formation liée au marché du travail. Ces sommes seront prises en compte lorsque l'ensemble des modalités entourant leur utilisation auront fait l'objet des décisions requises.

2.2 Les dépenses budgétaires

Pour 2007-2008, les dépenses budgétaires devraient atteindre 61,0 milliards de dollars, soit une augmentation de 3,9 % par rapport à 2006-2007. Cette croissance est inférieure à celle du PIB nominal qui s'élève à 4,2 %.

Les dépenses de programmes totaliseront donc 53,8 milliards de dollars et le service de la dette, 7,2 milliards de dollars.

Pour 2008-2009, le gouvernement prévoit limiter la croissance des dépenses de programmes à 3,0 %. À cet effet, tel qu'indiqué précédemment, le gouvernement poursuivra ses efforts visant à moderniser l'État et à accroître la productivité et l'efficacité dans la prestation des services. Il poursuivra également son plan de réduction de l'effectif de la fonction publique.

TABLEAU C.9

Fonds consolidé du revenu Évolution des dépenses budgétaires^P (en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Dépenses de programmes	51 769	53 802	55 393
<i>Variation en %</i>	5,2	3,9	3,0
Service de la dette	6 967	7 244	7 158
<i>Variation en %</i>	1,3	4,0	-1,2
DÉPENSES BUDGÉTAIRES	58 736	61 046	62 551
<i>Variation en %</i>	4,7	3,9	2,5
Taux de croissance du PIB nominal en %(1)	3,9	4,2	3,5
Taux d'inflation au Québec en %	1,7	1,8	1,8

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Pour l'année civile se terminant trois mois avant la fin de l'année financière.

2.2.1 Révisions aux dépenses de programmes en 2006-2007

Les dépenses de programmes en 2006-2007 s'établissent à 51,8 milliards de dollars, ce qui représente une croissance de 5,2 % par rapport à 2005-2006. Par rapport à la cible de 50,9 milliards de dollars établie au moment du *Discours sur le budget 2006-2007*, il s'agit d'une révision à la hausse de 896 millions de dollars.

Cette révision s'explique principalement :

- par la récurrence de dépenses comptabilisées lors de la fermeture de l'année 2005-2006 afférentes, notamment, à la provision pour les créances douteuses à Revenu Québec;
- par l'impact de la décision de la Commission de l'équité salariale d'étaler sur six ans en sept versements les ajustements salariaux découlant du règlement de l'équité salariale;
- par le relèvement de l'enveloppe du ministère de la Santé et des Services sociaux pour tenir compte des coûts additionnels à l'assurance médicaments et aux services médicaux;
- par le relèvement de l'enveloppe du ministère de la Sécurité publique, notamment, à la suite de l'entente intervenue avec les policiers de la Sûreté du Québec;
- par la tenue des élections générales le 26 mars 2007;
- par le relèvement de l'enveloppe du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale en raison, notamment, des sommes allouées pour l'aide aux travailleurs forestiers.

Notons que si l'on exclut les relèvements de dépenses relatifs au règlement sur l'équité salariale et à la tenue des élections générales, le taux de croissance des dépenses de programmes s'établit à 4,5 %.

TABLEAU C.10

Évolution des dépenses de programmes en 2006-2007

(en millions de dollars)

OBJECTIF DE DÉPENSES DE PROGRAMMES PRÉSENTÉ AU BUDGET 2006-2007	50 873
Révisions	
Relèvement de la dépense à l'égard de la provision pour créances douteuses à Revenu Québec	248
Impact de l'étalement en sept versements plutôt qu'en huit du règlement de l'équité salariale	242
Dépenses additionnelles au ministère de la Santé et des Services sociaux	210
Dépenses additionnelles au ministère de la Sécurité publique	71
Tenue des élections générales le 26 mars 2007	69
Dépenses additionnelles au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	51
Autres facteurs	5
Sous-total	896
DÉPENSES DE PROGRAMMES RÉVISÉES	51 769

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

2.2.2 Maintien de la gestion rigoureuse des dépenses

Les dépenses de programmes, incluant le coût des mesures du présent budget, augmentent de 3,9 % en 2007-2008, soit 2,0 milliards de dollars, pour atteindre 53,8 milliards de dollars. L'essentiel de cette augmentation servira à financer les priorités que sont la santé et l'éducation.

□ Priorité à la santé et à l'éducation

Les deux tiers de l'augmentation des dépenses de programmes en 2007-2008 sont alloués au secteur de la santé et des services sociaux, soit une croissance de 1,4 milliard de dollars ou 6,0 %. Cette hausse permettra, notamment, de rencontrer l'augmentation normale des coûts de système liée, par exemple, aux hausses de salaires, tout en assumant les coûts propres au réseau de la santé comme les dépenses pour les médicaments, le coût des nouvelles technologies ou le vieillissement de la population.

TABLEAU C.11

Fonds consolidé du revenu Croissance des dépenses de programmes en 2007-2008^P (en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	Croissance	
			En M\$	En %
Santé et Services sociaux	22 488,0	23 843,2	1 355,2	6,0
Éducation, Loisir et Sport	12 751,6	13 395,2	643,6	5,0
Autres ministères	16 529,4	16 563,8	34,4	0,2
TOTAL	51 769,0	53 802,2	2 033,2	3,9

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008.
Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

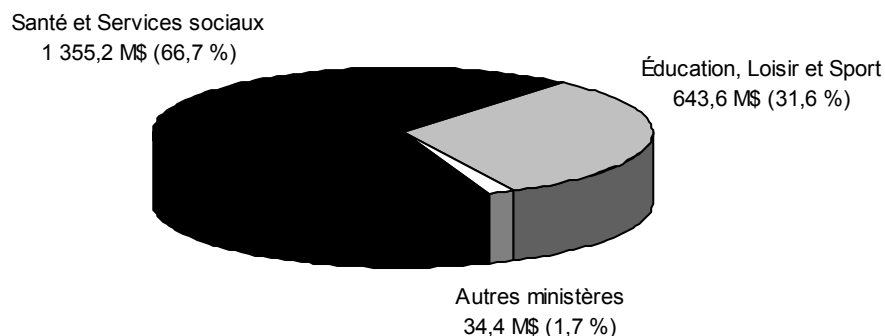
Le budget du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport bénéficie également d'une croissance importante de 5,0 %, soit un ajout de 644 millions de dollars. Cette hausse permet de financer, notamment, les ajustements salariaux incluant le règlement sur l'équité salariale et les investissements additionnels de 120 millions de dollars dans l'enseignement postsecondaire.

GRAPHIQUE C.1

Priorité à la santé et à l'éducation

(répartition de la croissance des dépenses de programmes en 2007-2008^P)

Augmentation totale de 2 033,2 M\$



P : Prévisions.

Source : Secrétariat du Conseil du trésor.

Enfin, l'accroissement de seulement 0,2 % du budget des autres ministères, soit 34 millions de dollars, témoigne de la gestion serrée des dépenses du gouvernement.

2.2.3 L'importance des dépenses dans l'économie à l'un des niveaux les plus faibles en 35 ans

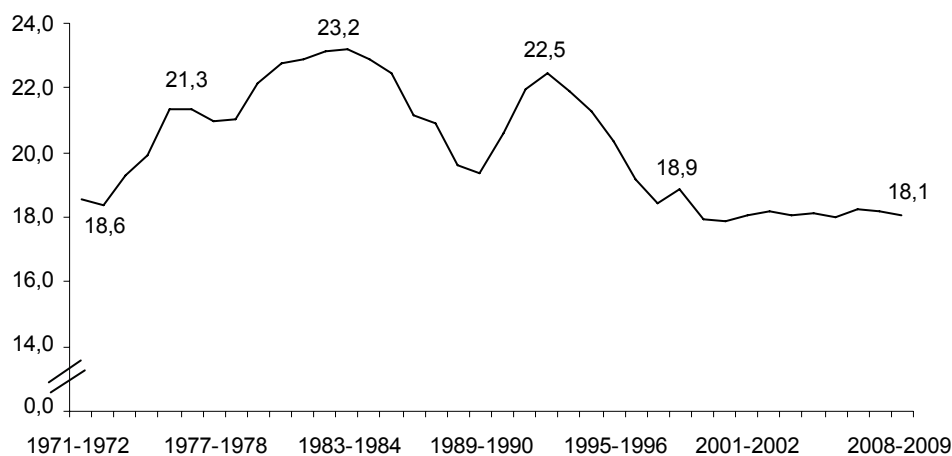
La prévision des dépenses de programmes en 2007-2008 s'inscrit de nouveau dans cette voie qui a permis au Québec de reprendre le contrôle de la croissance des dépenses publiques tout en améliorant les services offerts aux Québécois.

En raison de cette rigueur budgétaire, le poids des dépenses de programmes par rapport au PIB en 2008-2009 s'établit à 18,1 %, soit l'un des niveaux les plus faibles depuis 35 ans.

GRAPHIQUE C.2

Dépenses de programmes^P

(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

2.2.4 Des investissements importants dans les infrastructures publiques

Des infrastructures publiques de qualité, bien entretenues et à la fine pointe de la technologie, contribuent directement à la prospérité économique du Québec. C'est pourquoi le gouvernement reconnaît l'importance de consacrer les ressources nécessaires pour le maintien et le développement des infrastructures.

□ Un plan quinquennal pour le renouvellement des infrastructures

Le *Budget 2007-2008* annonce le dépôt, à l'automne, d'un plan d'ensemble pour restaurer et développer les infrastructures. Pour les cinq années de ce plan, le gouvernement prévoit investir 30 milliards de dollars, notamment pour la restauration et le développement des écoles, des hôpitaux, des routes et des équipements de transport en commun. Les deux tiers des sommes investies serviront au maintien d'actifs et à la correction du déficit d'entretien des dernières décennies.

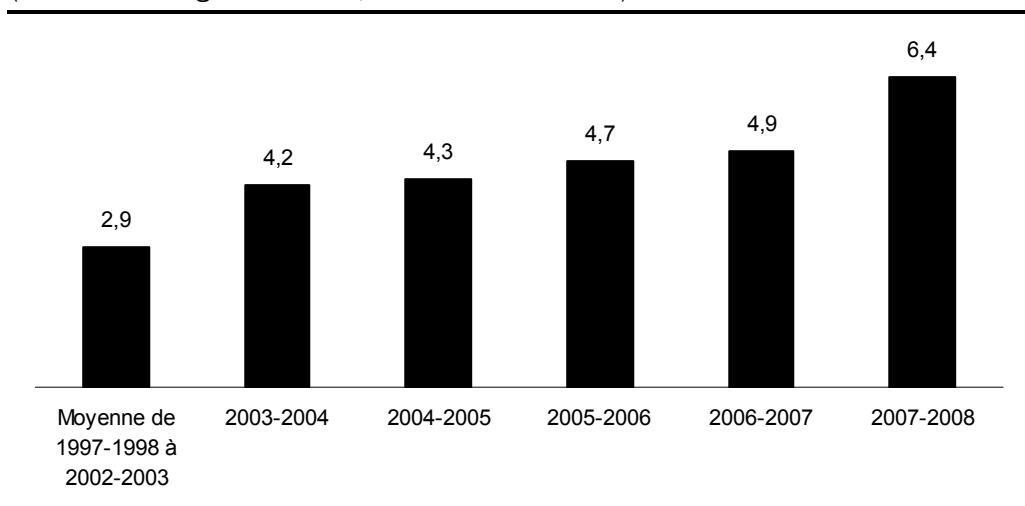
□ Des investissements records de 6,4 milliards de dollars en 2007-2008

Pour la première année de ce plan, soit 2007-2008, les investissements totaux du gouvernement en infrastructures s'élèveront à un niveau record de 6,4 milliards de dollars, soit 30,5 % de plus qu'en 2006-2007 et plus du double de la moyenne des investissements de la période 1997-1998 à 2002-2003.

GRAPHIQUE C.3

Investissements en immobilisations

(contribution du gouvernement, en milliards de dollars)



□ Une politique responsable pour le maintien d'actifs

Au cours des quatre dernières années, le gouvernement a consacré des investissements sans précédent à l'achat de nouveaux équipements et à la restauration des infrastructures publiques.

Afin d'assurer le maintien adéquat des actifs, le gouvernement a mis en place, en 2004, une nouvelle politique. Ainsi, les hôpitaux et les établissements d'enseignement disposent annuellement d'une enveloppe équivalant à 2,0 % de la valeur des immeubles pour assurer leur maintien en bon état. Une enveloppe de 1,0 % s'ajoute dans le secteur de la santé pour les travaux de rénovation fonctionnelle.

Le gouvernement intensifie ses efforts de maintien d'actifs de sorte qu'en 2007-2008 les investissements pour le maintien d'actifs s'établissent à près du double de ceux de l'exercice 2003-2004.

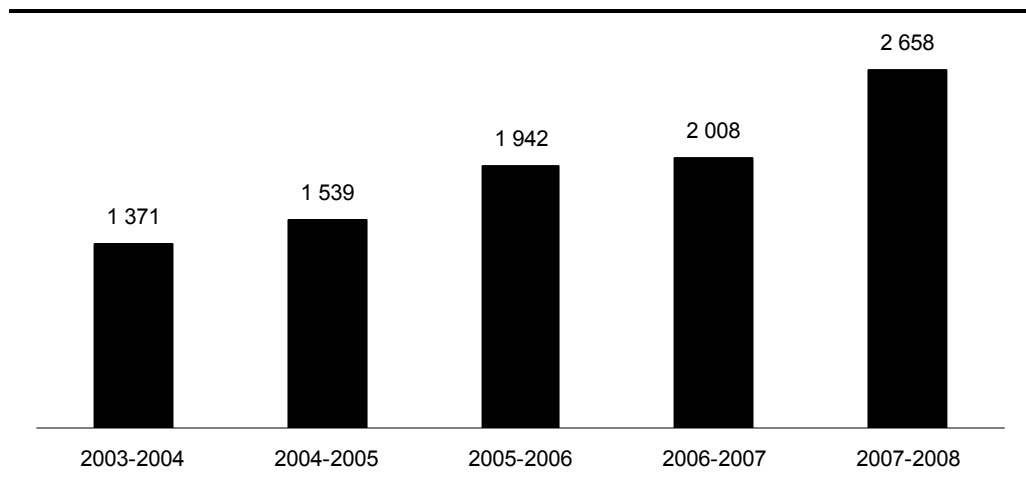
Des investissements additionnels sont également alloués à même cette enveloppe révisée afin de permettre le remplacement sur une période de dix ans de l'ensemble des équipements médicaux. De même, des allocations spécifiques sont attribuées dans les réseaux de la santé et de l'éducation pour le remplacement et la modernisation des équipements informatiques.

De plus, avec le dépôt du plan quinquennal, le gouvernement entend étendre à l'automne 2007 sa politique de maintien d'actifs, qui s'adresse actuellement aux hôpitaux et aux établissements d'enseignement, à l'ensemble des infrastructures publiques, notamment pour la mise à niveau des réseaux d'aqueducs et d'égouts, pour les ponts municipaux et pour les infrastructures culturelles.

GRAPHIQUE C.4

Poursuite de la politique de maintien d'actifs^{P(1)}

(contribution du gouvernement, en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour 2007-2008.

(1) Incluant les sommes destinées à la conservation et l'amélioration du réseau routier.

□ Hausse sans précédent du budget pour la conservation et l'amélioration du réseau routier et de ses structures

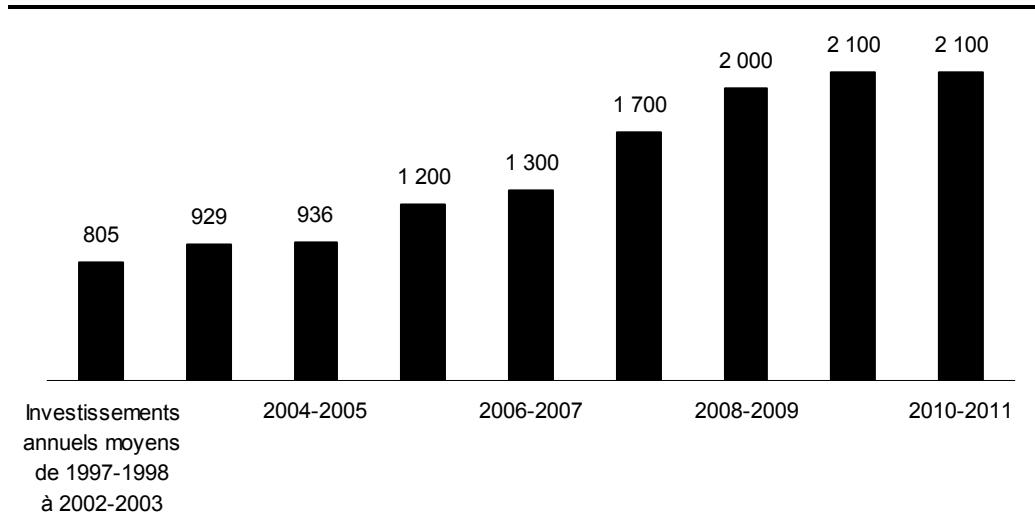
Dans le cas des infrastructures routières, le gouvernement du Québec aura investi en 2006-2007, conformément à son engagement, 1,3 milliard de dollars. En 2007-2008, les investissements dans le réseau routier sont majorés de 400 millions de dollars et passeront ainsi à 1,7 milliard de dollars, dont 1,2 milliard de dollars seront réservés pour la conservation et l'amélioration du réseau routier et de ses structures. De plus, les investissements sur les routes seront majorés d'un montant additionnel de 300 millions de dollars et atteindront 2,0 milliards de dollars en 2008-2009. Pour les deux années subséquentes, le budget d'investissements sera porté à 2,1 milliards de dollars. D'ici 2010-2011, le réseau routier bénéficiera donc d'investissements totaux de 7,9 milliards de dollars.

En 2009-2010, le budget destiné au réseau routier aura ainsi augmenté de 160 %, comparativement aux budgets alloués en moyenne au cours des années 1997-1998 à 2002-2003.

GRAPHIQUE C.5

Investissements dans le réseau routier^{P(1)}

(contribution du gouvernement, en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les sommes destinées à la conservation, l'amélioration et le développement du réseau routier.

2.2.5 Le service de la dette

En 2006-2007, le service de la dette devrait s'établir à près de 7 milliards de dollars, dont 4,3 milliards de dollars pour le service de la dette directe et 2,6 milliards de dollars pour les intérêts au titre des régimes de retraite.

Dans l'ensemble, le service de la dette est révisé à la baisse de 238 millions de dollars par rapport à la prévision du budget de mars 2006. Le service de la dette directe est inférieur de 222 millions de dollars à la prévision, en raison principalement du fait que les taux d'intérêt de moyen et de long terme ont été moins élevés que prévu et que le dollar canadien a connu une meilleure performance par rapport au yen et au dollar américain. Quant aux intérêts au titre des régimes de retraite, ils sont de 16 millions de dollars inférieurs à ce qui était prévu.

En 2007-2008, le service de la dette devrait s'établir à 7,2 milliards de dollars, en hausse de 4,0 %. Il devrait demeurer à un niveau comparable en 2008-2009. Cette évolution s'explique principalement par la diminution de la valeur du dollar canadien par rapport aux différentes devises composant la dette, ainsi que par l'augmentation des taux d'intérêt.

TABLEAU C.12

Fonds consolidé du revenu Évolution du service de la dette (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de mai 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Service de la dette directe	- 4 546	222	- 4 324	- 4 923	- 5 182
Intérêts au titre des régimes de retraite	- 2 659	16	- 2 643	- 2 321	- 1 976
SERVICE DE LA DETTE	- 7 205	238	- 6 967	- 7 244	- 7 158
Variation en %	5,2		1,3	4,0	- 1,2

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

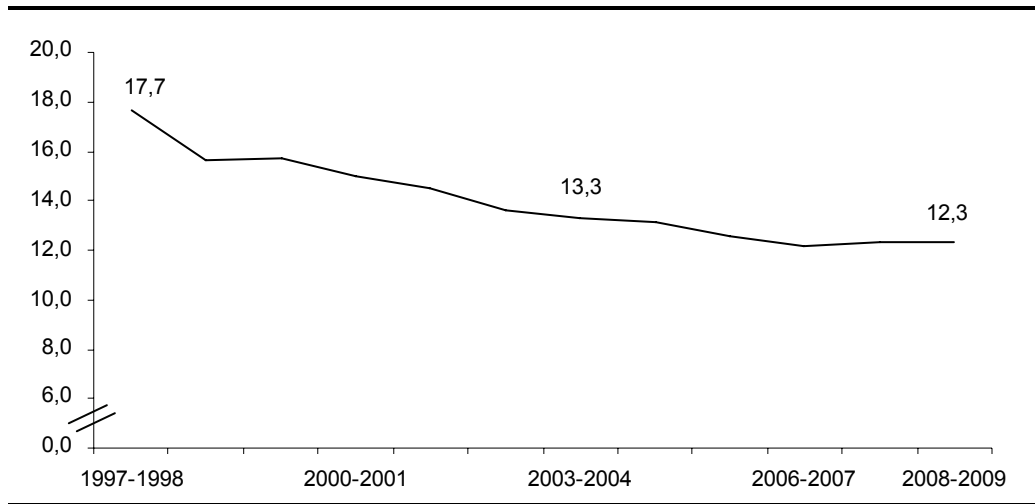
□ Une part plus faible des revenus est consacrée au service de la dette totale

La part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette totale, qui comprend le service de la dette du Fonds consolidé du revenu et celui des organismes consolidés, devrait s'établir à 12,3 % en 2008-2009, comparativement à 17,7 % en 1997-1998.

GRAPHIQUE C.6

Service de la dette^P

(en pourcentage des revenus totaux)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

2.3 Les organismes consolidés

Pour l'exercice financier 2006-2007, les résultats nets des organismes consolidés montrent un surplus de 260 millions de dollars, ce qui représente une hausse de 83 millions de dollars comparativement aux résultats prévus dans le *Budget 2006-2007*.

Pour 2007-2008 et 2008-2009, les résultats nets des organismes consolidés montrent des surplus de 30 et de 182 millions de dollars.

TABLEAU C.13

Organismes consolidés⁽¹⁾ Sommaire des opérations budgétaires (en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de mai 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Revenus autonomes	2 466	267	2 733	2 786	2 993
Transferts fédéraux	956	- 197	759	919	772
Total	3 422	70	3 492	3 705	3 765
Dépenses excluant le service de la dette	- 2 562	58	- 2 504	- 2 911	- 2 709
Service de la dette	- 683	- 45	- 728	- 764	- 874
Total	- 3 245	13	- 3 232	- 3 675	- 3 583
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	177	83	260	30	182

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Excluant les comptes à fin déterminée.

3. LES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES

Les opérations non budgétaires du gouvernement sont constituées de transactions qui affectent les besoins d'emprunts mais n'ont pas d'effets sur les revenus et les dépenses.

Pour 2006-2007, les besoins non budgétaires consolidés s'établissent à 1,6 milliard de dollars, en hausse de 1,0 milliard de dollars comparativement aux prévisions présentées dans le *Budget 2006-2007*. Cette hausse provient notamment des ajustements rétroactifs au titre du règlement sur l'équité salariale versés aux employés de l'État en mars 2007.

Pour 2007-2008 et 2008-2009, les besoins non budgétaires consolidés demeurent à des niveaux élevés, soit 1,1 milliard de dollars pour 2007-2008 et 972 millions de dollars pour 2008-2009, en raison d'investissements importants en immobilisations, entre autres, dans le réseau routier.

TABLEAU C.14

Sommaire des opérations non budgétaires consolidées^{(1),(2)}

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de mai 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU					
Placements, prêts et avances	- 1 497	- 247	- 1 744	- 1 385	- 1 409
Immobilisations	- 78	- 8	- 86	- 113	- 87
Régimes de retraite	2 257	161	2 418	2 129	2 095
Autres comptes	- 5	- 609	- 614	- 101	83
Total	677	- 703	- 26	530	682
ORGANISMES CONSOLIDÉS					
Placements, prêts et avances	2	- 423	- 421	- 142	- 124
Immobilisations	- 1 171	- 137	- 1 308	- 1 867	- 1 201
Autres comptes	- 77	247	170	388	- 329
Total	- 1 246	- 313	- 1 559	- 1 621	- 1 654
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES					
Placements, prêts et avances	- 1 495	- 670	- 2 165	- 1 527	- 1 533
Immobilisations	- 1 249	- 145	- 1 394	- 1 980	- 1 288
Régimes de retraite	2 257	161	2 418	2 129	2 095
Autres comptes	- 82	- 362	- 444	287	- 246
TOTAL DES BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 569	- 1 016	- 1 585	- 1 091	- 972

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Le Fonds des générations n'affecte pas les opérations non budgétaires.

❑ Les placements, prêts et avances

Les besoins financiers consolidés au titre des placements, prêts et avances pour 2006-2007 sont de 2,2 milliards de dollars. Les prévisions pour 2007-2008 et 2008-2009 se situent à 1,5 milliard de dollars.

Pour l'année 2006-2007, les besoins financiers pour les placements, prêts et avances du **Fonds consolidé du revenu** sont de 1,7 milliard de dollars, soit une augmentation de 247 millions de dollars comparativement aux prévisions présentées dans le budget de l'an dernier. Cet écart est principalement attribuable au fait que les revenus du gouvernement incluent la totalité de la hausse des bénéfiques d'Hydro-Québec, alors qu'une partie seulement des bénéfiques est versée au gouvernement sous forme de dividende.

Pour leur part, les besoins financiers découlant des placements, prêts et avances des **organismes consolidés** se sont accrus de 423 millions de dollars en 2006-2007 en raison, entre autres, d'investissements additionnels réalisés par Investissement Québec.

❑ Les immobilisations

En 2006-2007, les besoins financiers découlant des investissements des ministères, des organismes et des fonds spéciaux s'élèvent à 2,5 milliards de dollars. En tenant compte de l'amortissement comptable pour ces immobilisations, qui atteint 1,1 milliard de dollars, les besoins financiers qui leur sont associés sont de 1,4 milliard de dollars.

TABLERAU C.15

Conciliation des investissements en immobilisations et des besoins financiers 2006-2007^P

(en millions de dollars)

	Niveau d'investissement	Amortissement	Besoins financiers (immobilisations)
Ministères et organismes	- 314	228	- 86
Fonds spéciaux	- 1 612	578	- 1 034
Organismes autres que budgétaires	- 528	254	- 274
TOTAL	- 2 454	1 060	- 1 394

P : Préliminaires.

Ces besoins financiers s'expliquent en grande partie par les investissements de 1,3 milliard de dollars pour les infrastructures routières financées par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier. Les investissements additionnels dans le réseau routier expliquent également la hausse des besoins financiers en 2007-2008.

❑ Les régimes de retraite

Pour 2006-2007, les régimes de retraite montrent un surplus de 2,4 milliards de dollars, ce qui réduit les besoins de financement du gouvernement. Il s'agit d'une hausse de 161 millions de dollars comparativement au niveau prévu dans le dernier budget.

Pour 2007-2008 et 2008-2009, les régimes de retraite contribuent à réduire les besoins de financement de 2,1 milliards de dollars par année.

❑ Autres comptes

La hausse des besoins financiers consolidés à l'égard des autres comptes, soit 362 millions de dollars, provient principalement des ajustements rétroactifs versés en mars 2007 à la suite du règlement sur l'équité salariale compensée, en partie, par les surplus budgétaires affectés à la réserve.

4. LES BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS

Les besoins financiers nets représentent globalement les sommes que le gouvernement aura à emprunter, au cours d'une année financière donnée, pour financer le solde budgétaire et les opérations non budgétaires.

Dans l'ensemble, les besoins financiers nets consolidés s'établissent à 978 millions de dollars en 2006-2007, à 438 millions de dollars en 2007-2008 et à 232 millions de dollars en 2008-2009.

- Le *Budget 2007-2008* prévoit des besoins financiers nets de 257 millions de dollars en 2006-2007 pour le **Fonds consolidé du revenu**. Des surplus financiers nets de 500 millions de dollars sont prévus pour les années subséquentes.
- Les besoins financiers nets des **organismes consolidés** s'établiront à 1,3 milliard de dollars pour 2006-2007, à 1,6 milliard de dollars pour 2007-2008 et à 1,5 milliard de dollars pour 2008-2009. Ces besoins proviennent principalement des investissements réalisés par le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier.
- Les résultats nets du **Fonds des générations** seront de 578 millions de dollars en 2006-2007, de 653 millions de dollars en 2007-2008 et de 740 millions de dollars en 2008-2009.

TABLEAU C.16

Besoins financiers nets consolidés⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de mai 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Solde budgétaire consolidé	74	533	607	653	740
Besoins non budgétaires consolidés	- 569	- 1 016	- 1 585	- 1 091	- 972
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 495	- 483	- 978	- 438	- 232
Dont :					
Fonds consolidé du revenu	500	- 757	- 257	500	500
Organismes consolidés	- 1 069	- 230	- 1 299	- 1 591	- 1 472
Fonds des générations	74	504	578	653	740

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

Section D

Le point sur les transferts fédéraux

1. DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES DEPUIS 2003	D.3
2. UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE LA PÉRÉQUATION	D.5
3. TRANSFERTS POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET LES AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX	D.10
4. AUTRES MODIFICATIONS ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	D.16
5. ENCADRER LE POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER	D.17
6. CONCLUSION	D.18

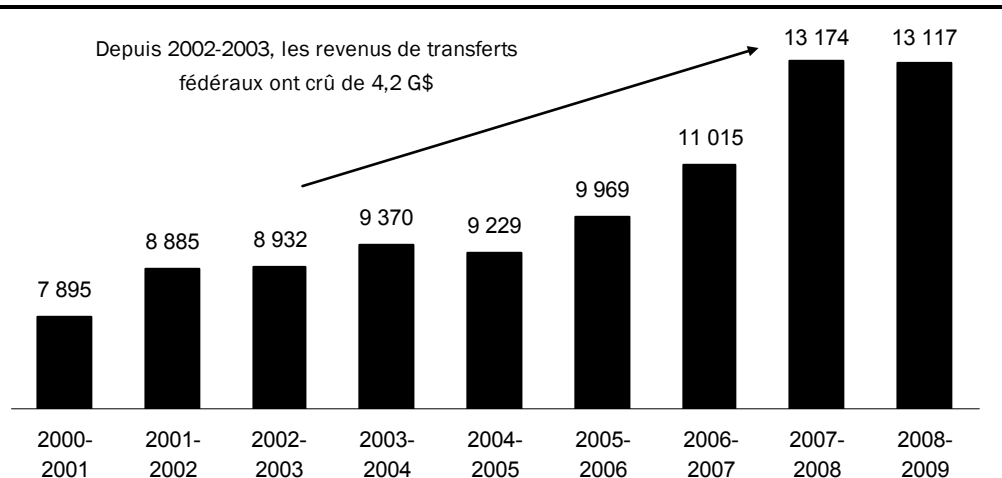
1. DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES DEPUIS 2003

Au cours des quatre dernières années, la question du déséquilibre fiscal a été au centre des enjeux intergouvernementaux au Canada. Cette question a été examinée par les premiers ministres, les ministres des Finances de même que par de nombreux experts, dont le groupe d'experts du gouvernement fédéral sur la péréquation et le Comité consultatif sur le déséquilibre fiscal du Conseil de la fédération. Le budget fédéral de mars dernier a apporté un ensemble de modifications importantes aux transferts fédéraux.

À la suite de ces modifications, les revenus de transferts fédéraux du Québec devraient atteindre le niveau record de 13,2 milliards de dollars en 2007-2008. Il s'agit d'une augmentation de 4,2 milliards de dollars (47,5 %) par rapport à 2002-2003 et de 2,2 milliards de dollars (19,6 %) par rapport à 2006-2007.

GRAPHIQUE D.1

Évolution des revenus de transferts fédéraux du Québec^P (en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires en 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.
Source : Ministère des Finances du Québec.

Par rapport au budget de mars 2006, les révisions aux revenus de transferts fédéraux du Québec qui découlent des annonces du gouvernement fédéral s'élèvent à 2,0 milliards de dollars en 2007-2008 et à 1,9 milliard de dollars en 2008-2009. Ce sont les améliorations apportées au programme de péréquation qui expliquent l'essentiel de ces hausses.

TABLEAU D.1

Révisions aux revenus de transferts fédéraux du Québec par rapport au budget de mars 2006^P

(en millions de dollars)

	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Transferts fédéraux (budget de mars 2006)	10 796	11 148	11 281
Péréquation :			
Budget fédéral du 2 mai 2006	185	191	198
Annonce fédérale du 16 janvier 2007	—	729	754
Budget fédéral du 19 mars 2007	—	698	934
	185	1 618	1 886
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux :			
Fiducie du budget fédéral du 2 mai 2006	—	235	—
Budget fédéral du 19 mars 2007	—	58	245
	0	293	245
Autres mesures :			
Autres fiducies du budget fédéral du 2 mai 2006	—	330	12
Fiducie du budget fédéral du 19 mars 2007	—	42	42
Fin de l'entente sur les garderies	—	- 270	- 269
	0	102	- 215
Impact des annonces du gouvernement fédéral	185	2 013	1 916
Autres révisions	34	13	- 80
TRANSFERTS FÉDÉRAUX (BUDGET DE MAI 2007)	11 015	13 174	13 117

P : Résultats préliminaires en 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

Source : Ministère des Finances du Québec.

La présente section fait le point sur les transferts fédéraux et explique les principales modifications apportées par le gouvernement fédéral dans son dernier budget. Elle fait également état des enjeux qui devront être discutés au cours des prochaines années.

2. UNE RÉFORME EN PROFONDEUR DE LA PÉRÉQUATION

Dans le cadre de son budget du 19 mars 2007, le ministre fédéral des Finances a annoncé une réforme en profondeur du programme de péréquation sur la base des recommandations du groupe d'experts sur la péréquation présidé par M. Al O'Brien. La réforme du programme de péréquation était la priorité du Québec dans les discussions qui ont marqué la dernière année et les modifications annoncées par le gouvernement fédéral répondent largement aux attentes du Québec.

□ Principales caractéristiques du nouveau programme

De 2004-2005 à 2006-2007, le programme de péréquation n'évoluait plus en fonction des écarts de capacité fiscale observés entre les provinces, mais en fonction d'un facteur d'indexation de 3,5 % par année prédéterminé par le gouvernement fédéral. Cette approche, dite à « enveloppe fermée », a fait l'objet de critiques importantes.

Le gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettait fin à cette approche à compter de 2007-2008 et qu'il retournait à une approche basée sur des principes et une formule plus équitables pour établir les montants de péréquation versés aux provinces.

Les principales caractéristiques du nouveau programme sont les suivantes :

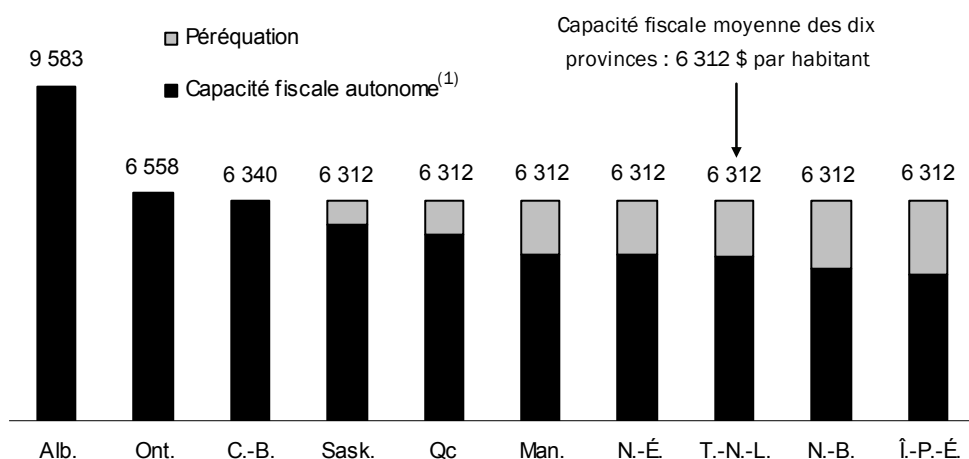
- la capacité fiscale de chaque province continue à être mesurée par les revenus qu'elle pourrait obtenir si elle appliquait, à ses propres assiettes fiscales, les taux de taxation moyens des dix provinces canadiennes;
- toutefois, la péréquation vient désormais combler l'écart entre la capacité fiscale de chaque province ainsi mesurée et la capacité fiscale moyenne des dix provinces canadiennes (aussi appelée la « norme des dix provinces »);
- cette formule s'applique à l'ensemble des revenus perçus par les provinces, à l'exception de l'exclusion de 50 % des revenus des ressources naturelles (renouvelables et non renouvelables) et de 100 % des revenus des frais à l'usager;
- une province qui dispose d'une capacité fiscale supérieure à la norme des dix provinces ne reçoit pas de péréquation.

Ainsi, grâce au programme de péréquation et en ne tenant compte que de 50 % des revenus des ressources naturelles, toutes les provinces disposent au minimum de la capacité fiscale moyenne des dix provinces, estimée à 6 312 \$ par habitant en 2007-2008.

GRAPHIQUE D.2

Capacité fiscale des provinces après péréquation à la norme des dix provinces, 2007-2008

(en dollars par habitant)



(1) Calculée en incluant 50 % des revenus des ressources naturelles et en excluant les revenus des frais à l'utilisateur.

Source : Ministère des Finances du Canada.

Toutefois, même si seulement 50 % des revenus des ressources naturelles sont pris en compte dans le calcul de la péréquation, dans la réalité, la capacité fiscale effective des provinces comprend 100 % des revenus des ressources naturelles de même que, dans le cas de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, les revenus qui découlent des ententes sur les ressources extracôtières.

Dans ce contexte, pour éviter qu'une province bénéficiaire de péréquation ne dispose d'une capacité fiscale par habitant supérieure à une province qui ne reçoit pas de péréquation, le gouvernement fédéral a introduit un mécanisme de « plafond individuel » basé sur la capacité fiscale effective d'une province bénéficiaire, calculée en incluant l'ensemble de ses revenus (y compris 100 % des revenus des ressources naturelles et les revenus des ententes sur les ressources extracôtières). C'est le groupe d'experts du gouvernement fédéral sur la péréquation qui a recommandé l'application de ce mécanisme de plafond.

En 2007-2008, seule la Saskatchewan est affectée par ce mécanisme de plafond. En l'absence de plafond, la Saskatchewan (7 085 \$ par habitant) aurait disposé d'une capacité fiscale plus élevée que celle de l'Ontario (6 631 \$ par habitant), une province qui ne reçoit pas de péréquation.

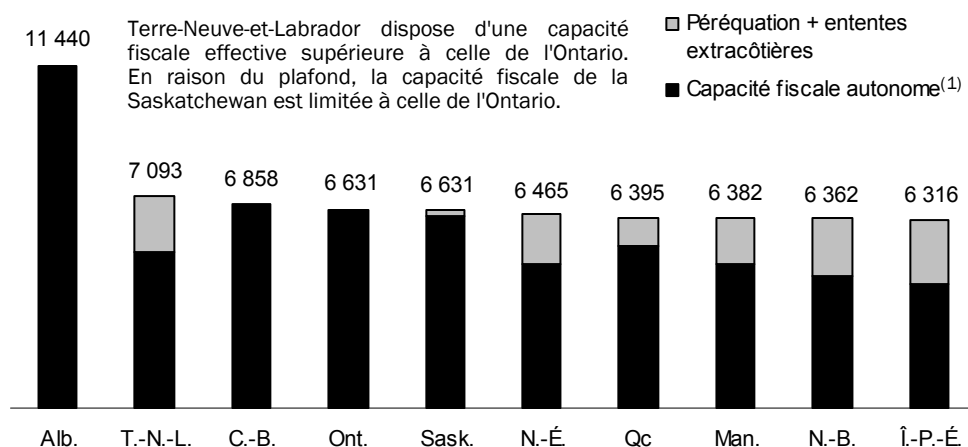
Terre-Neuve-et-Labrador (7 093 \$ par habitant) dispose cependant d'une capacité fiscale plus importante que celle de l'Ontario. En effet, le gouvernement fédéral a offert à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse de choisir entre l'ancien programme non plafonné et le nouveau programme de péréquation. Pour l'instant, Terre-Neuve-et-Labrador a opté pour l'ancien régime, de sorte que le mécanisme de plafond ne s'applique pas à cette province.

Dans son dernier budget, la Nouvelle-Écosse a opté pour le nouveau régime. Toutefois, sa capacité fiscale (6 465 \$ par habitant) étant inférieure à celle de l'Ontario, elle n'est pas affectée par le mécanisme de plafond. Le gouvernement fédéral a cependant donné un an à la Nouvelle-Écosse pour revenir sur sa décision si elle le souhaitait.

GRAPHIQUE D.3

Capacité fiscale des provinces après péréquation et application du mécanisme de « plafond individuel », 2007-2008

(en dollars par habitant)



(1) Calculée en incluant 100 % des revenus des ressources naturelles et en excluant les revenus des frais à l'utilisateur.

Source: Ministère des Finances du Canada.

□ Une nouvelle mesure de la capacité fiscale à l'assiette des impôts fonciers

Depuis plus de 20 ans, le Québec a fait valoir que la mesure de la capacité fiscale des provinces à l'assiette des impôts fonciers résidentiels devait reposer sur les pratiques fiscales réelles des provinces, soit l'évaluation de la valeur marchande des résidences. Le gouvernement fédéral a donné suite à la demande du Québec, ce qui explique une part importante de la hausse des revenus de péréquation du Québec découlant du budget fédéral de mars 2007.

□ Une simplification importante du programme

Le nouveau programme de péréquation comporte également plusieurs éléments de simplification. Le nombre d'assiettes fiscales a été réduit de 33 à 5 (impôts des particuliers, impôts des sociétés, taxes de vente, ressources naturelles, impôts fonciers). Le gouvernement fédéral a ainsi procédé à un reclassement de la plupart des sources de revenus des provinces. Par exemple, les revenus des provinces au titre de la taxe sur la masse salariale, qui étaient auparavant considérés à l'assiette des taxes sur la masse salariale, seront dorénavant intégrés à l'assiette des impôts des particuliers.

Par ailleurs, la stabilité et la prévisibilité des revenus de péréquation seront améliorées par deux nouvelles caractéristiques.

- Les revenus de péréquation d'une année seront déterminés par la moyenne des capacités fiscales des provinces de trois années antérieures. Par exemple, les droits de péréquation des provinces pour l'année 2007-2008 ont été calculés sur la base de la moyenne pondérée des capacités fiscales des provinces des années 2003-2004 (poids de 25 %), 2004-2005 (poids de 25 %) et 2005-2006 (poids de 50 %). Ce mécanisme de lissage aura pour effet de limiter les fluctuations importantes des paiements de péréquation, d'une année à l'autre, observées fréquemment dans le passé.

TABLEAU D.2

Fonctionnement du mécanisme de lissage des capacités fiscales qui entrent dans le calcul de la péréquation

(en pourcentage des capacités fiscales utilisées dans le calcul)

2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	Année de paiement
25 %	25 %	50 %	—	—	2007-2008
—	25 %	25 %	50 %	—	2008-2009
—	—	25 %	25 %	50 %	2009-2010

Source : Ministère des Finances du Canada.

- Les droits de péréquation d'une année seront estimés à l'automne de l'année précédente et ne seront jamais révisés par la suite. Par exemple, les droits de péréquation définitifs du Québec pour 2008-2009 seront connus à l'automne 2007.

□ Un enjeu demeure : le traitement des ressources naturelles

Comme le recommandait le rapport O'Brien, le gouvernement fédéral a décidé d'exclure 50 % des revenus des provinces qui découlent de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. Pour le Québec, la question de l'inclusion des ressources naturelles demeure un enjeu important. D'ailleurs, comme le soulignait le rapport O'Brien :

Le Groupe d'experts se préoccupe aussi du risque d'aggravation des disparités économiques entre les régions que pose l'escalade des prix du pétrole et du gaz à un niveau élevé. Nos recommandations offrent une solution équilibrée. Cependant, si les prix du pétrole et du gaz, en particulier, demeurent élevés à long terme, les disparités entre les provinces qui sont dotées de ressources naturelles et celles qui n'en ont pas vont augmenter et devenir la cause de frictions croissantes. En fait, cette question risque fort de miner l'avenir de la péréquation, tout particulièrement si des provinces cherchent à obtenir des accords extracôtiers similaires à ceux conclus par Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse. [...] Il incombe au gouvernement fédéral et aux provinces de se pencher sur ces questions à long terme et de déterminer comment ils peuvent, ensemble, faire face au risque d'intensification des disparités dans tout le pays¹.

Ainsi, au cours des prochaines années, le gouvernement du Québec entend suivre de près l'évolution du programme de péréquation et des ententes sur les ressources extracôticières de manière à s'assurer que le programme joue pleinement son rôle, d'une manière équitable pour toutes les provinces.

¹ GROUPE D'EXPERTS SUR LA PÉREQUATION ET LA FORMULE DE FINANCEMENT DES TERRITOIRES, *Pour réaliser un dessein national : Remettre la péréquation sur la bonne voie*, p. 79.

3. TRANSFERTS POUR L'ÉDUCATION POSTSECONDAIRE ET LES AUTRES PROGRAMMES SOCIAUX

Le budget fédéral de mars 2007 a apporté plusieurs modifications importantes aux transferts visant l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux.

□ Une nouvelle formule de répartition des fonds entre les provinces

Le gouvernement fédéral a annoncé que le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS), qui finance notamment l'éducation postsecondaire et l'aide sociale, sera désormais réparti sur une base purement par habitant à compter de 2007-2008. Cela signifie que, pour la répartition des fonds entre les provinces, le gouvernement fédéral ne tiendra plus compte de la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977. Le gouvernement fédéral s'est engagé à faire de même pour le Transfert canadien en matière de santé (TCS) à compter de 2014-2015, c'est-à-dire une fois que l'entente sur la santé signée par les premiers ministres en septembre 2004 viendra à échéance.

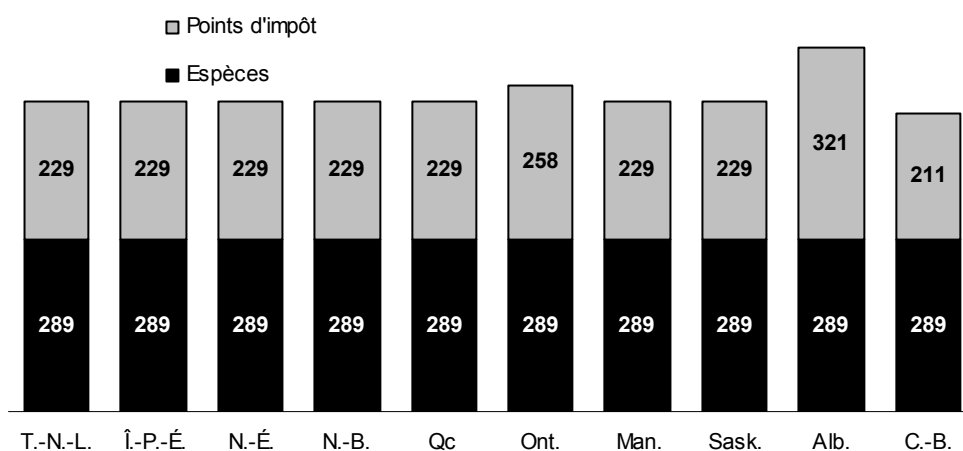
Pour mettre en œuvre cette modification sans pénaliser de provinces, le gouvernement fédéral a décidé de relever les transferts en espèces des deux provinces qui recevaient moins que les autres en raison de la valeur plus élevée de leurs points d'impôt, soit l'Ontario et l'Alberta. Ces deux provinces se partageront la somme de 778 millions de dollars en 2007-2008, soit 445 millions de dollars pour l'Ontario et 333 millions de dollars pour l'Alberta.

Même s'il ne s'en sert plus pour répartir le TCPS entre les provinces, le gouvernement fédéral considère toujours que la valeur des points d'impôt transférés aux provinces en 1977 constitue une contribution fédérale à l'égard des dépenses des provinces en matière d'éducation postsecondaire, d'aide sociale et d'autres programmes sociaux. Il en résulte que l'Ontario et l'Alberta bénéficient de plus de ressources pour financer ces programmes que les autres provinces.

GRAPHIQUE D.4

Transfert canadien en matière de programme sociaux, 2007-2008⁽¹⁾

(en dollars par habitant)



(1) La valeur des points d'impôt tient compte de la péréquation « afférente » à ces points d'impôt qui est versée dans le cadre du programme de péréquation. C'est ce qui explique pourquoi les points d'impôt valent 229 \$ par habitant dans les sept provinces qui reçoivent de la péréquation en 2007-2008, en dépit des inégalités économiques constatées entre ces provinces. Les points d'impôt valent davantage en Ontario et en Alberta, puisque ces provinces sont mieux nanties que la moyenne des dix provinces. En Colombie-Britannique, la valeur des points d'impôt est toutefois inférieure à celle observée dans les autres provinces. Cela découle du fait que lorsque toutes les sources de revenus sont considérées, cette province n'est pas admissible à recevoir de la péréquation en 2007-2008. Le gouvernement fédéral ne lui impute donc pas de péréquation « afférente » aux points d'impôt dans le cadre du TCPS.

Source : Ministère des Finances du Canada.

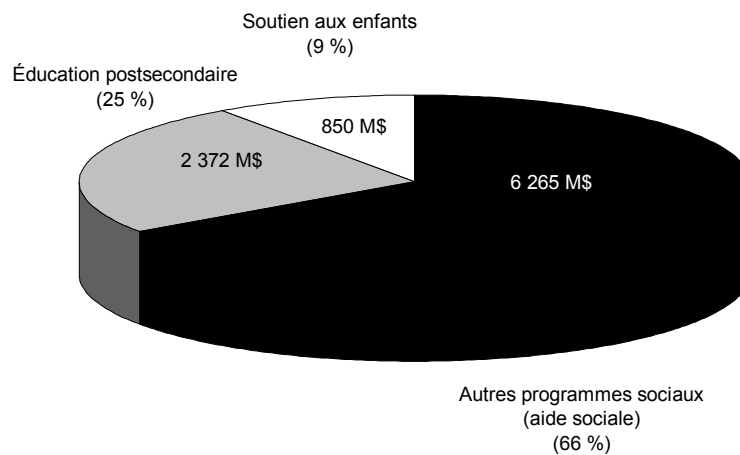
□ **Une imputation plus transparente du TCPS aux divers programmes qu'il vise à financer**

Le gouvernement fédéral a aussi amélioré la transparence de sa contribution aux divers programmes que finance le TCPS. Ainsi, le gouvernement fédéral alloue 25 % du TCPS à l'éducation postsecondaire, près de 9 % à la petite enfance et 66 % à l'aide sociale.

GRAPHIQUE D.5

Composantes du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, 2007-2008

(en millions de dollars et en pourcentage)



Source : Ministère des Finances du Canada.

□ Une augmentation du TCPS pour toutes les provinces à compter de 2008-2009

Le gouvernement fédéral a également annoncé que le TCPS allait être augmenté à l'échelle canadienne de 1 050 millions de dollars en 2008-2009, soit 800 millions de dollars pour l'éducation postsecondaire et 250 millions de dollars pour les garderies. Par ailleurs, le gouvernement fédéral a annoncé que l'enveloppe du TCPS allait être indexée de 3 % par année à compter de 2009-2010.

Ces hausses constituent un pas dans la bonne direction. Cependant, il est important de souligner que les transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux sont toujours inférieurs à ce qu'ils étaient en 1994-1995, soit avant les coupures fédérales. Le manque à gagner est encore plus important si on tient compte de l'inflation depuis cette période.

TABLEAU D.3

Évolution du Transfert canadien en matière de programmes sociaux par rapport au niveau de 1994-1995

(en millions de dollars)

	Niveau du TCPS à l'échelle canadienne	Écart par rapport au niveau de 1994-1995	Écart par rapport au niveau de 1994-1995 en tenant compte de l'inflation
2005-2006	8 415	- 2 231	- 4 919
2006-2007	8 500	- 2 146	- 5 037
2007-2008	9 487	- 1 159	- 4 318
2008-2009	10 537	- 109	- 3 528

Sources: Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

□ Contribution fédérale à l'égard des dépenses en matière d'aide sociale

L'ensemble des modifications apportées au TCPS expliquées précédemment permettent de mettre en lumière certaines caractéristiques de la contribution fédérale à l'égard des dépenses d'aide sociale assumées par les provinces.

Premièrement, la contribution fédérale par bénéficiaire d'aide sociale varie grandement entre les provinces. En effet, cette contribution, qui est de 3 730 \$ par bénéficiaire dans l'ensemble du Canada, est de 2 829 \$ au Québec et de 3 610 \$ en Ontario, alors qu'elle s'élève à 11 508 \$ en Alberta.

TABLEAU D.4

Contribution fédérale aux dépenses des provinces en aide sociale, 2007-2008

(en millions de dollars et en dollars par bénéficiaire d'aide sociale)

	Composante du TCPS visant à financer l'aide sociale		Bénéficiaires d'aide sociale		Contribution fédérale
	En M\$	% Canada	Nombre	% Canada	En \$ par bénéficiaire d'aide sociale
Terre-Neuve-et-Labrador	97	1,5	48 500	2,9	2 001
Île-du-Prince-Édouard	26	0,4	6 900	0,4	3 834
Nouvelle-Écosse	179	2,8	52 300	3,1	3 414
Nouveau-Brunswick	143	2,3	45 300	2,7	3 158
Québec	1 466	23,4	518 200	30,8	2 829
Ontario	2 442	39,0	676 500	40,3	3 610
Manitoba	225	3,6	60 900	3,6	3 703
Saskatchewan	187	3,0	48 700	2,9	3 847
Alberta	649	10,4	56 400	3,4	11 508
Colombie-Britannique	830	13,2	149 300	8,9	5 559
Territoires	20	0,3	16 800	1,0	1 186
CANADA	6 265	100,0	1 679 800	100,0	3 730

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Ministère des Finances du Canada et Conseil national du bien-être social.

Deuxièmement, compte tenu du fonctionnement actuel du TCPS, la contribution fédérale demeurera insensible à toute fluctuation de la conjoncture économique, ce qui, dans le contexte d'un éventuel ralentissement économique, fera supporter par les provinces la totalité de la facture reliée à l'augmentation des coûts de l'aide sociale.

□ Des discussions à poursuivre

Dans ce contexte, le gouvernement du Québec est d'avis que les discussions doivent se poursuivre avec le gouvernement fédéral et les autres provinces sur le niveau des transferts pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux ainsi que sur les enjeux liés à la répartition de ces transferts, en particulier en ce qui touche l'aide sociale.

4. AUTRES MODIFICATIONS ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Dans le cadre de son budget de mars 2007, le gouvernement fédéral a également annoncé un ensemble de nouvelles fiducies et de nouveaux transferts spécifiques pour la santé, la lutte aux changements climatiques, la formation liée au marché du travail et les infrastructures. Le gouvernement du Québec accueille favorablement ces initiatives dans la mesure où il pourra utiliser ces fonds dans le plein respect de ses compétences.

En ce qui concerne plus particulièrement les infrastructures, pour que les sommes importantes annoncées puissent véritablement contribuer à corriger le déséquilibre fiscal, il faudra s'assurer que ces transferts ne créent pas de pressions additionnelles sur les finances publiques des provinces.

Dans ce contexte, les sommes destinées aux provinces pour les infrastructures doivent pouvoir servir :

- à corriger le déficit de maintien des actifs existants, qui sont aussi importants pour la croissance économique que le développement de nouvelles infrastructures;
- à accélérer les investissements prévus par les provinces dans le cadre de leurs plans de dépenses en matière d'infrastructures.

Par ailleurs, pour accélérer les investissements et réduire la lourdeur du processus administratif, les sommes pour les infrastructures devraient être versées aux provinces par l'entremise d'un financement en bloc plutôt que dans le cadre de plusieurs ententes administratives visant des projets spécifiques.

5. ENCADRER LE POUVOIR FÉDÉRAL DE DÉPENSER

Le gouvernement du Québec accueille favorablement l'intention exprimée à plusieurs reprises par le gouvernement fédéral, et réitérée dans le budget fédéral de mars 2007, de limiter le pouvoir fédéral de dépenser. Le Québec entend travailler en vue de conclure une entente à cet égard :

- pour le Québec, tout retrait du gouvernement fédéral d'un programme à frais partagés, au nom d'un meilleur respect des compétences respectives des deux ordres de gouvernement, devrait faire l'objet d'une compensation financière;
- le gouvernement fédéral devrait accorder à toute province qui choisit de ne pas participer à une initiative fédérale, un droit de retrait sans condition avec une pleine compensation fiscale ou financière.

6. CONCLUSION

Depuis 2003, des progrès considérables ont été réalisés au chapitre des transferts fédéraux. En procédant dès 2007-2008 à une réforme en profondeur du programme de péréquation, le gouvernement fédéral a répondu largement aux attentes du Québec à cet égard.

Les discussions doivent maintenant se poursuivre sur certains enjeux précis, notamment en ce qui a trait à la contribution fédérale pour l'éducation postsecondaire et l'aide sociale, à l'utilisation des nouveaux fonds fédéraux pour les infrastructures et à l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser.

C'est dans le contexte d'ouverture qui prévaut actuellement que le gouvernement du Québec entend poursuivre les discussions avec le gouvernement fédéral et ses autres partenaires de la fédération.

Section E

La dette, le financement et la gestion de la dette

1. LA DETTE.....	E.3
1.1 La dette totale du gouvernement au 31 mars 2007	E.3
1.2 La variation de la dette totale en 2006-2007	E.4
1.3 Les régimes de retraite	E.7
1.4 Le Fonds d’amortissement des régimes de retraite	E.10
1.5 Le Fonds des générations.....	E.13
1.6 La cote de crédit du Québec.....	E.14
1.7 La dette à long terme du secteur public	E.15
2. LE FINANCEMENT	E.17
2.1 La stratégie de financement.....	E.17
2.1.1 Diversification selon les marchés.....	E.17
2.1.2 Diversification selon les instruments	E.19
2.1.3 Diversification selon les échéances	E.19
2.2 Les programmes de financement	E.21
2.2.1 Le gouvernement.....	E.21
2.2.2 Financement-Québec	E.22
2.2.3 Taux de rendement	E.22
3. LA GESTION DE LA DETTE.....	E.25
3.1 La structure de la dette par devise	E.25
3.2 La structure de la dette par taux d’intérêt.....	E.27
4. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET LA DETTE	E.29

1. LA DETTE

1.1 La dette totale du gouvernement au 31 mars 2007

La dette totale du gouvernement comprend la dette directe consolidée, c'est-à-dire la dette qui a été contractée sur les marchés financiers, et le passif net au titre des régimes de retraite, dont est soustraite la valeur du Fonds des générations.

Les résultats préliminaires indiquent que la dette directe consolidée du gouvernement s'élevait à 96 452 millions de dollars au 31 mars 2007.

Le passif net au titre des régimes de retraite représente le passif au titre des régimes de retraite dont est soustrait le solde du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR), un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Au 31 mars 2007, le passif net au titre des régimes de retraite s'élevait à 32 608 millions de dollars.

Compte tenu que les sommes accumulées dans le Fonds des générations s'élevaient à 578 millions de dollars au 31 mars 2007, la dette totale s'établissait à 122 413 millions de dollars. Ce montant exclut les emprunts de 6 069 millions de dollars effectués par anticipation et qui serviront à combler une partie des besoins d'emprunts de 2007-2008.

TABLEAU E.1

Dettes totale du gouvernement au 31 mars 2007^P

(en millions de dollars)

	Dette directe consolidée			Régimes de retraite				Dette totale
	Fonds consolidé du revenu	Organismes consolidés	Total	Passif au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite	Passif net au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds des générations	
Dettes au 31 mars 2007	83 983	12 469	96 452	59 611	- 27 003	32 608	- 578	128 482
Emprunts effectués par anticipation	- 6 069	—	- 6 069	—	—	—	—	- 6 069
TOTAL	77 914	12 469	90 383	59 611	- 27 003	32 608	- 578	122 413

P : Résultats préliminaires.

Note : Le tableau E.19 à la page E.34 présente le passage de la dette totale à la dette représentant les déficits cumulés.

1.2 La variation de la dette totale en 2006-2007

En 2006-2007, la dette totale du gouvernement a augmenté de 4 111 millions de dollars. La dette augmente même si le gouvernement respecte l'équilibre budgétaire pour les raisons suivantes :

- D'abord, le gouvernement effectue des investissements, principalement dans ses sociétés d'État. Ces investissements peuvent être faits au moyen d'une avance, d'une mise de fonds directe ou encore en laissant une société d'État conserver une partie de ses bénéfices pour qu'elle finance ses propres investissements. Ainsi, en 2006-2007, les placements, prêts et avances du gouvernement ont entraîné une hausse de la dette de 2 165 millions de dollars.
- Ensuite, le gouvernement effectue des investissements en immobilisations (ex. : routes) qui nécessitent des emprunts. Au moment où elles sont effectuées, les immobilisations sont portées au bilan du gouvernement. Par la suite, elles sont graduellement inscrites à la dépense en fonction de leur vie utile. En 2006-2007, les immobilisations nettes ont entraîné une hausse de la dette de 1 394 millions de dollars.
- Enfin, les variations de certains autres postes de l'actif et du passif du gouvernement, par exemple les comptes à payer et les comptes à recevoir, ont entraîné une hausse de la dette de 1 159 millions de dollars en 2006-2007. Les deux années précédentes, ces « autres facteurs » avaient entraîné une baisse de la dette de 855 millions de dollars (2004-2005) et de 605 millions de dollars (2005-2006).

La volatilité des « autres facteurs » au cours des dernières années est attribuable principalement à l'équité salariale :

- Ainsi, en 2004-2005, un montant de 673 millions de dollars a été inscrit aux dépenses relativement à l'équité salariale pour les années 2001 à 2005. Conséquemment, un déficit budgétaire de 664 millions de dollars a été enregistré en 2004-2005. Puisque le montant de 673 millions de dollars n'a pas donné lieu à un déboursé, un compte à payer a été créé, diminuant les besoins financiers du gouvernement en 2004-2005.
- En 2005-2006, une dépense de 498 millions de dollars a été inscrite relativement à l'équité salariale pour refléter les informations les plus récentes sur le coût des corrections envisagées. Comme l'année précédente, ce montant n'a pas été déboursé en 2005-2006 et un compte à payer de 498 millions de dollars a été créé, ce qui a réduit les besoins financiers du gouvernement.

- En 2006-2007, les montants relatifs à l'équité salariale ont commencé à être déboursés, ce qui a entraîné une hausse des besoins de financement. Les déboursés se poursuivront en 2007-2008 et en 2008-2009.
- L'encadré apparaissant au tableau suivant présente la portion des « autres facteurs » relative à l'équité salariale. De 2004-2005 à 2008-2009, la somme des montants est nulle, ce qui démontre qu'au total, l'équité salariale n'aura pas d'impact sur la dette du gouvernement. Seules les dépenses d'équité salariale (673 millions de dollars) qui ont donné lieu à un déficit budgétaire en 2004-2005 auront fait augmenter la dette.
- D'ailleurs, au cours de la période 2004-2005 à 2008-2009, l'augmentation de la dette aura essentiellement servi à financer les placements, prêts et avances (7 386 millions de dollars) et les immobilisations nettes du gouvernement (6 911 millions de dollars).

TABLEAU E.2

Principaux facteurs de croissance de la dette totale du gouvernement

(en millions de dollars)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) budgétaire	Placements, prêts et avances	Immobilisations nettes⁽¹⁾	Autres facteurs⁽²⁾	Fonds des générations	Dette à la fin de l'exercice⁽³⁾	En % du PIB
1998-1999	98 385	- 126	1 402	217	1 235		101 113	51,5
1999-2000	101 113	- 7	2 006	359	- 1 351		102 120	48,4
2000-2001	102 120	- 427	1 632	473	1 050		104 848	46,6
2001-2002	104 848	- 22	1 142	995	212		107 175	46,3
2002-2003	107 175	728	1 651	1 482	306		111 342	46,1
2003-2004	111 342	358	1 125	1 019	881		114 725	45,8
2004-2005	114 725	664	979	1 083	- 855		116 596	44,3
2005-2006	116 596	- 37	1 182	1 166	- 605		118 302	43,2
2006-2007 ^P	118 302	- 29	2 165	1 394	1 159		122 413	43,1
2007-2008 ^P	122 413	—	1 527	1 980	- 48		125 219	42,3
2008-2009 ^P	125 219	—	1 533	1 288	483		127 783	41,7

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un signe positif indique un besoin de financement et un signe négatif, une source de financement.

(1) Immobilisations effectuées au cours de l'année diminuées de la dépense annuelle d'amortissement.

(2) Comprend notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes à recevoir et les comptes à payer, ainsi que les pertes (gains) de change à la suite de la réévaluation de la dette en devises étrangères.

(3) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

(4) Ce montant comprend le règlement des comptes à payer inscrits en 2004-2005 et en 2005-2006 (1 171 M\$) ainsi que l'inscription d'un nouveau compte à payer (- 487 M\$), lequel sera déboursé en 2007-2008 (410 M\$) et en 2008-2009 (77 M\$).

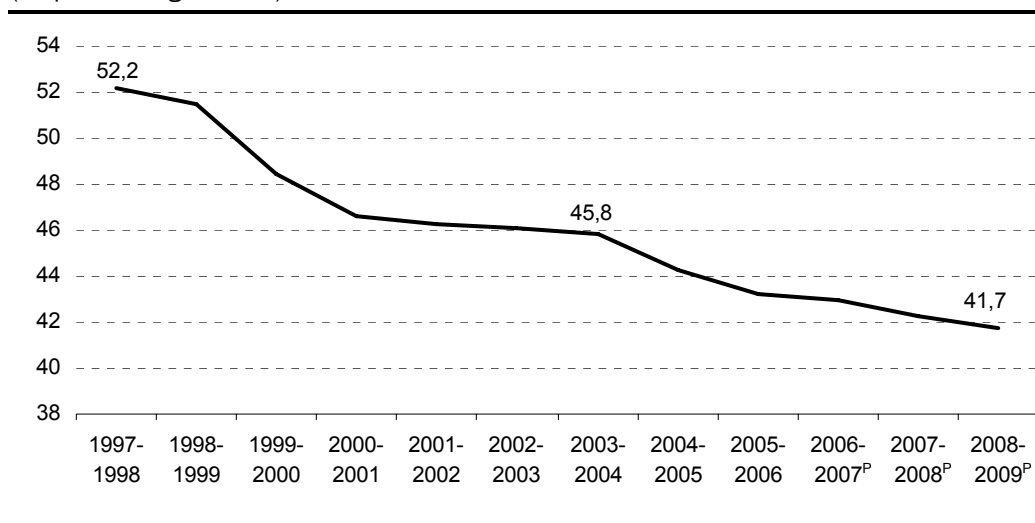
□ Le fardeau de la dette continue de diminuer

Alors que le ratio dette/PIB s'élevait à 52,2 % en 1997-1998, il devrait s'établir à 41,7 % en 2008-2009, soit une diminution de plus de 10 points de pourcentage.

GRAPHIQUE E.1

Dette totale du gouvernement

(en pourcentage du PIB)



P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

1.3 Les régimes de retraite

Le gouvernement du Québec participe financièrement aux régimes de retraite de ses employés. Au 31 décembre 2005, ces régimes comptaient 522 452 participants et 231 793 prestataires.

TABLEAU E.3

Régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic au 31 décembre 2005

	Participants actifs	Prestataires
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	485 000	136 332
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	25 750	16 222
Autres régimes :		
Régime de retraite des enseignants (RRE) et Régime de retraite de certains enseignants (RRCE)	1 455	49 048
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF)	1 400	24 180
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 200	4 112
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	3 000	1 202
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec (RRJCQ)	270	311
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFQ)	255	90
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	122	296
Total des autres régimes	11 702	79 239
TOTAL	522 452	231 793

Source : Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

Ces régimes de retraite sont à prestations déterminées, ce qui signifie qu'ils garantissent un niveau de revenu aux participants au moment de leur retraite. Les prestations sont calculées en fonction du revenu moyen des meilleures années (généralement cinq) et du nombre d'années de service du participant. La rente de retraite représente 2 % du revenu moyen de l'employé par année de service, pour un maximum de 70 %. Les prestations sont partiellement indexées en fonction de l'inflation.

La Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) est chargée d'administrer les régimes de retraite. Le gouvernement a versé 3 533 millions de dollars en 2006-2007 pour assumer sa part des prestations payées à ses employés retraités.

☐ Le passif au titre des régimes de retraite

Le gouvernement présente dans ses états financiers la valeur actualisée des prestations de retraite qu'il versera à ses employés, compte tenu des conditions de leurs régimes et de leurs années de service. Cette valeur est appelée le passif au titre des régimes de retraite.

Les évaluations actuarielles du passif des différents régimes de retraite sont effectuées par la CARRA, sur la base des règles de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) pour le secteur public.

Le passif au titre des régimes de retraite du gouvernement s'établissait à 59 611 millions de dollars au 31 mars 2007. Il est important de noter que ce montant est intégralement reconnu dans la dette totale du gouvernement (voir tableau E.1).

TABLEAU E.4

Passif au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	31 mars 2007^P
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	30 511
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	6 636
Autres régimes	22 464
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	59 611

P : Résultats préliminaires.

□ La dépense annuelle au titre des régimes de retraite

À titre d'employeur, le gouvernement comptabilise chaque année sa dépense à l'égard des régimes de retraite.

En 2006-2007, cette dépense s'élevait à 1 809 millions de dollars. Elle comprend deux éléments :

- le coût net des prestations constituées, c'est-à-dire la valeur actualisée des prestations de retraite que les employés ont accumulées pour le travail effectué durant l'année, soit 1 429 millions de dollars;
- l'amortissement des révisions aux obligations actuarielles du gouvernement qui découlent de la mise à jour des évaluations actuarielles, pour un coût de 380 millions de dollars en 2006-2007.

TABLEAU E.5

Dépense au titre des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	2006-2007^P
Coût net des prestations constituées	1 429
Amortissement des révisions découlant des évaluations actuarielles	380
DÉPENSE AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE	1 809

P : Résultats préliminaires.

1.4 Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) a été créé en 1993. Le FARR est un actif constitué pour payer les prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Au 31 mars 2007, la valeur du FARR s'établissait à 27 003 millions de dollars. Il s'agit d'une hausse de 4 440 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison des dépôts de 3 000 millions de dollars effectués par le gouvernement en 2006-2007 et des revenus de placements estimés à 1 440 millions de dollars.

TABLEAU E.6

Évolution du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) (en millions de dollars)

	Solde au début	Dépôts	Revenus de placements	Solde à la fin
1993-1994	—	850	4	854
1994-1995	854	—	- 5	849
1995-1996	849	—	74	923
1996-1997	923	—	91	1 014
1997-1998	1 095 ⁽¹⁾	—	84	1 179
1998-1999	1 179	944	86	2 209
1999-2000	2 209	2 612	219	5 040
2000-2001	5 040	1 607	412	7 059
2001-2002	7 059	2 535	605	10 199
2002-2003	10 199	900	741	11 840
2003-2004	11 840	1 502	862	14 204
2004-2005	14 204	3 202	927	18 333
2005-2006	18 333	3 000	1 230	22 563
2006-2007 ^P	22 563	3 000	1 440	27 003

P : Résultats préliminaires.

(1) À la suite de la réforme de la comptabilité gouvernementale, un montant de 81 M\$ a été porté à la dette nette.

□ Les dépôts au FARR n'ont pas d'impact sur la dette totale

Pour effectuer des dépôts au FARR, le gouvernement émet des obligations sur les marchés financiers. Toutefois, les dépôts au FARR n'affectent pas la dette totale du gouvernement.

En effet, le montant des emprunts réalisés pour effectuer les dépôts augmente la dette directe. Cependant, les dépôts au FARR diminuent simultanément, et du même montant, le passif net au titre des régimes de retraite. L'impact net sur la dette totale est donc nul.

TABLEAU E.7

Illustration de l'impact sur la dette totale du gouvernement, d'emprunter 1 milliard de dollars sur les marchés financiers pour le déposer dans le FARR⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Avant dépôt	Après dépôt	Variation
(A) Dette directe consolidée	89 383	90 383	1 000
Passif au titre des régimes de retraite	59 611	59 611	0
Moins : FARR	- 26 003	- 27 003	- 1 000
(B) Passif net au titre des régimes de retraite	33 608	32 608	- 1 000
(C) Dette totale avant le Fonds des générations (C=A+B)	122 991	122 991	0
(D) Moins : Fonds des générations	- 578	- 578	0
(E) DETTE TOTALE (E=C+D)	122 413	122 413	0

(1) Illustration basée sur les résultats préliminaires au 31 mars 2007.

□ Une diminution du service de la dette

Les dépôts au FARR entraînent une réduction du service de la dette du gouvernement. Les taux de rendement obtenus sur les fonds que gère la Caisse de dépôt et placement du Québec sont généralement plus élevés que les taux d'intérêt sur les obligations du gouvernement du Québec émises pour financer les dépôts au FARR. Ainsi, les revenus du FARR, qui sont inscrits en réduction du service de la dette du gouvernement, sont généralement plus élevés que les dépenses d'intérêts additionnelles découlant des nouveaux emprunts. Il en résulte une réduction nette du service de la dette du gouvernement.

□ Une politique de dépôts flexible

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue pour le renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'était donné comme objectif que les sommes accumulées dans le FARR soient égales, en 2020, à 70 % de ses obligations actuarielles à l'égard des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

Toutefois, le gouvernement dispose de toute la flexibilité nécessaire dans l'application de cette politique. Les dépôts au FARR ne sont effectués que lorsque les conditions sur les marchés financiers sont favorables, notamment en ce qui a trait aux taux d'intérêt et à la réceptivité des marchés à des émissions d'obligations.

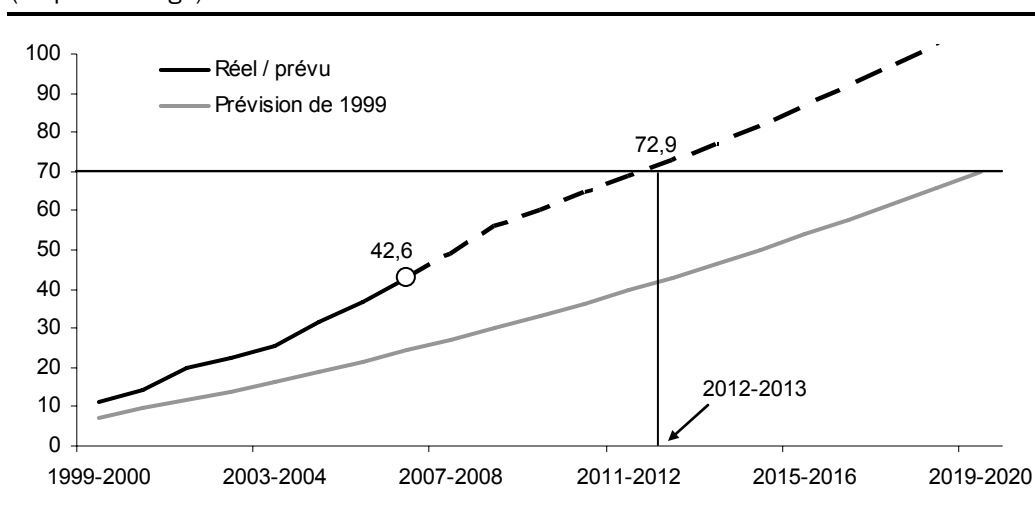
□ Les résultats des dépôts effectués jusqu'à maintenant

Avec une valeur de 27 003 millions de dollars au 31 mars 2007, l'actif du FARR équivaut aujourd'hui à près de 43 % des obligations actuarielles du gouvernement au titre des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic.

En raison des dépôts et des rendements prévus au cours des prochaines années, la cible de 70 % devrait être atteinte sept ans plus tôt que prévu, soit en 2012-2013, ce qui constitue une nette amélioration par rapport à l'objectif fixé en décembre 1999. En fait, le FARR devrait représenter 100 % des obligations actuarielles en 2020.

GRAPHIQUE E.2

Le FARR en proportion des obligations actuarielles du gouvernement envers les régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic
(en pourcentage)



□ Politique de placement

L'actif du FARR est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par la ministre des Finances.

Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend notamment des titres à revenus fixes (ex. : obligations), des investissements sur les marchés boursiers et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures).

1.5 Le Fonds des générations

Le Fonds des générations a été créé en juin 2006 par l'adoption de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*. Les sommes accumulées dans le Fonds seront exclusivement dédiées au remboursement de la dette.

Au 31 mars 2007, le solde du Fonds des générations s'établissait à 578 millions de dollars.

La section I rend compte des résultats du Fonds des générations au regard des exigences de la Loi.

□ Politique de placement

L'actif du Fonds des générations est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec selon une politique de placement déterminée par la ministre des Finances.

Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend notamment des titres à revenus fixes (ex. : obligations), des investissements sur les marchés boursiers et des investissements dans d'autres catégories de placements (ex. : actifs immobiliers, placements privés, infrastructures).

1.6 La cote de crédit du Québec

Le gouvernement du Québec reçoit une cote de la part de cinq agences de crédit.

TABLEAU E.8

Cote de crédit du Québec

Agence	Cote	Perspective
Moody's	Aa2	Stable
Fitch	AA-	Stable
Standard & Poor's	A+	Stable
Dominion Bond Rating Service (DBRS)	A (high)	Stable
Japan Credit Rating Agency	AA+	Stable

En 2006, deux agences de crédit ont augmenté la cote de crédit du Québec, soit Moody's et DBRS.

Les décisions des agences étaient basées sur les facteurs suivants :

- l'amélioration importante de la situation financière au cours des dernières années;
- l'engagement du gouvernement à poursuivre dans cette voie;
- la gestion rigoureuse des dépenses, notamment par le règlement des conventions collectives jusqu'en 2010;
- le développement d'une stratégie claire de réduction du fardeau de la dette avec la création du Fonds des générations, qui permettra de diminuer le ratio dette/PIB;
- la taille et la diversification de l'économie.

1.7 La dette à long terme du secteur public

La dette à long terme du secteur public comprend la dette totale du gouvernement et la dette des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux, d'Hydro-Québec, des municipalités et des autres entreprises du gouvernement. Cette dette a servi notamment à financer les infrastructures publiques, par exemple les routes, les écoles, les hôpitaux, les barrages hydroélectriques et les usines d'assainissement des eaux.

Les résultats préliminaires montrent que la dette du secteur public s'établissait à 191 720 millions de dollars au 31 mars 2007.

TABLEAU E.9

Dette à long terme du secteur public au 31 mars (en millions de dollars)

	2003	2004	2005	2006	2007 ^P
Dette totale du gouvernement ⁽¹⁾	111 342	114 725	116 596	118 302	122 413
Réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux	11 008	10 877	12 301	13 078	14 138
Hydro-Québec	35 639	34 348	33 032	32 367	32 674
Autres entreprises du gouvernement	3 955	3 575	3 726	3 540	3 564
Municipalités et organismes municipaux ⁽²⁾	16 530	17 212	17 053	18 347	18 931
TOTAL	178 474	180 737	182 708	185 634	191 720
En % du PIB	73,9	72,1	69,5	67,9	67,5

P : Résultats préliminaires.

(1) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

(2) Comprend la dette de la Société québécoise d'assainissement des eaux.

2. LE FINANCEMENT

Les emprunts réalisés au cours de l'exercice 2006-2007 se sont élevés à 14 815 millions de dollars, soit 13 236 millions de dollars pour le Fonds consolidé du revenu et 1 579 millions de dollars pour le Fonds de financement. Les emprunts effectués pour le Fonds de financement servent à combler les besoins de financement des organismes consolidés et de certaines entreprises du gouvernement. Il est à noter que des emprunts par anticipation de 6 069 millions de dollars ont été réalisés au cours des derniers mois de l'année financière en raison des conditions particulièrement favorables sur les marchés financiers. Ils serviront à combler une partie du programme d'emprunts de 2007-2008.

2.1 La stratégie de financement

Le gouvernement vise à emprunter au plus bas coût possible. Pour ce faire, il applique une stratégie de diversification des sources de financement par marché, par instrument financier et par échéance.

2.1.1 Diversification selon les marchés

Des opérations de financement sont effectuées régulièrement sur la majorité des marchés, soit au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie.

Le gouvernement a réalisé, en 2006-2007, 17,4 % de ses emprunts sur les marchés étrangers, et ce, dans cinq devises différentes :

- deux emprunts en dollars américains, l'un de 1 500 millions de dollars américains en novembre 2006 (1 702 millions de dollars canadiens) et l'autre de 100 millions de dollars américains en août 2006 (110 millions de dollars canadiens);
- deux emprunts en francs suisses, l'un de 300 millions de francs suisses en décembre 2006 (286 millions de dollars canadiens) et l'autre de 200 millions de francs suisses en février 2007 (182 millions de dollars canadiens);
- un emprunt de 100 millions d'euros en avril 2006 (142 millions de dollars canadiens);
- un emprunt de 750 millions de dollars de Hong-Kong en février 2007 (114 millions de dollars canadiens); à cet égard, il s'agit de la première émission effectuée par le Québec sur ce marché;
- un emprunt de 5 000 millions de yens en février 2007 (49 millions de dollars canadiens).

TABLEAU E.10

Gouvernement du Québec
Sommaire des emprunts à long terme réalisés en 2006-2007^P
(en millions de dollars)

Devises	Fonds consolidé du revenu	Fonds de financement		Total	(%)
		Organismes consolidés	Entreprises du gouvernement		
Dollar canadien					
Émissions publiques	5 756	1 087	52	6 895	56,4
Emprunts privés	3 430	440	—	3 870	31,6
Produits d'épargne	1 006	—	—	1 006	8,2
Programme Immigrants-investisseurs	432	—	—	432	3,5
Fonds de placements du régime de pensions du Canada	7	—	—	7	0,1
Montant encaissé (déboursé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises	20	—	—	20	0,2
Sous-total	10 651	1 527	52	12 230	82,6
Autres devises					
Dollar américain	1 812	—	—	1 812	70,1
Dollar de Hong-Kong	114	—	—	114	4,4
Euro	142	—	—	142	5,5
Franc suisse	468	—	—	468	18,1
Yen	49	—	—	49	1,9
Sous-total	2 585	—	—	2 585	17,4
TOTAL	13 236	1 527	52	14 815	100,0

P : Résultats préliminaires.

2.1.2 Diversification selon les instruments

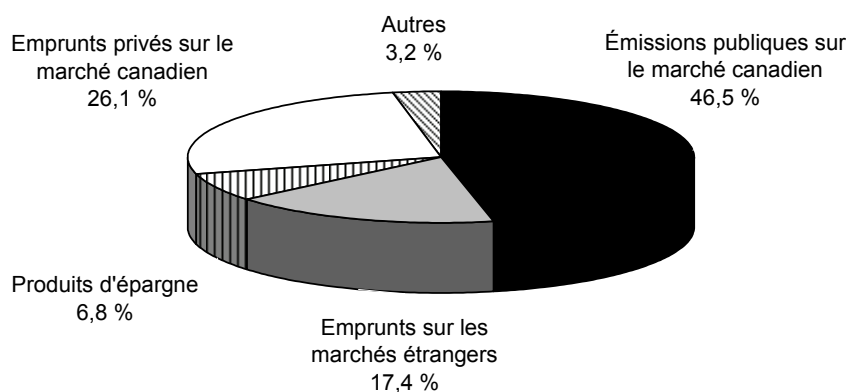
Pour répondre aux besoins des investisseurs, une gamme étendue de produits financiers est utilisée dans le cadre des opérations de financement.

Les instruments à long terme se composent principalement d'émissions publiques d'obligations, d'emprunts privés et de produits d'épargne.

En 2006-2007, les instruments à long terme utilisés se sont principalement composés d'émissions publiques sur le marché canadien (46,5 %), d'emprunts privés sur le marché canadien (26,1 %) et d'emprunts sur les marchés étrangers (17,4 %).

GRAPHIQUE E.3

Emprunts réalisés en 2006-2007^P par instrument



P : Résultats préliminaires.

2.1.3 Diversification selon les échéances

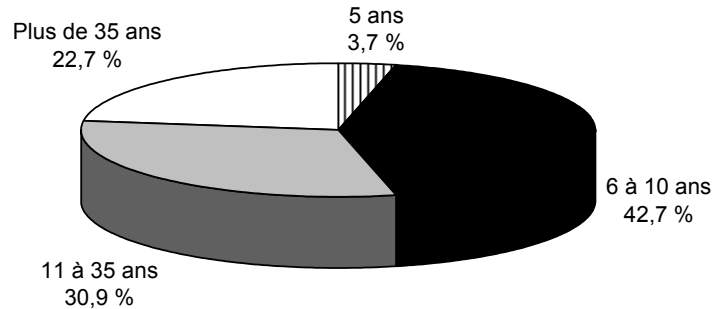
L'échéance des nouveaux emprunts est répartie dans le temps pour avoir un profil de refinancement stable, et ainsi éviter de trop fortes fluctuations du programme d'emprunts.

En 2006-2007, 42,7 % des emprunts réalisés avaient une échéance entre 6 et 10 ans, 30,9 % entre 11 et 35 ans et 22,7 % de plus de 35 ans.

À cet égard, le gouvernement a effectué au cours de la dernière année des emprunts d'une valeur de 2 912 millions de dollars dont l'échéance est de 50 ans et plus.

GRAPHIQUE E.4

Emprunts réalisés en 2006-2007^P par échéance

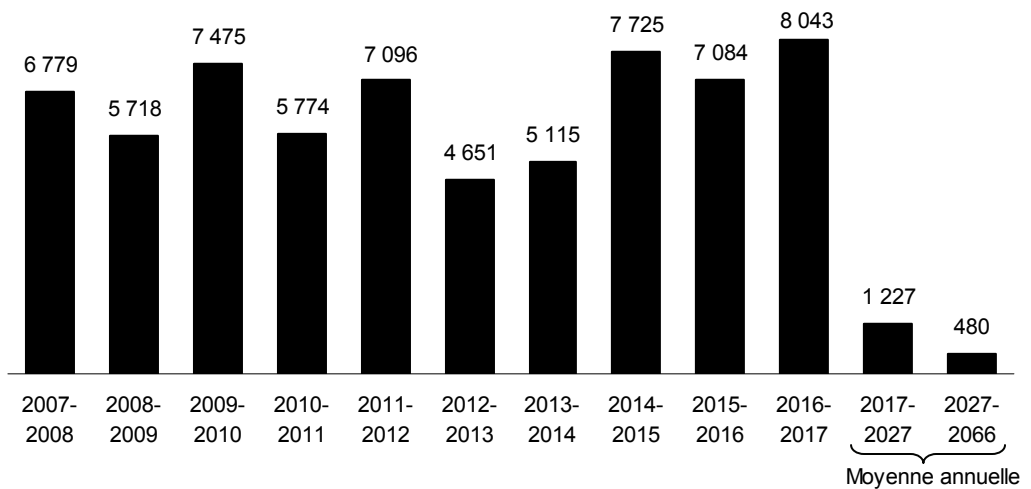


P : Résultats préliminaires.

Cette diversification selon les échéances se reflète sur l'échéancier de la dette présenté dans le graphique suivant. Au 31 mars 2007, l'échéance moyenne de la dette était d'environ 12 ans.

GRAPHIQUE E.5

Échéancier de la dette au 31 mars 2007^P (en millions de dollars)



P : Résultats préliminaires.

Note: Dette directe du Fonds consolidé du revenu et dette encourue pour effectuer des avances au Fonds de financement.

2.2 Les programmes de financement

2.2.1 Le gouvernement

Le programme de financement du Fonds consolidé du revenu permet de refinancer les emprunts venant à échéance, de contribuer au Fonds d'amortissement des régimes de retraite et de combler les nouveaux besoins de financement notamment pour les investissements en immobilisations et les mises de fonds dans les sociétés d'État.

Pour sa part, le Fonds de financement effectue des prêts aux organismes consolidés (ex. : Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier, Investissement Québec, Société Immobilière du Québec, etc.) et à certaines entreprises du gouvernement (ex. : Corporation d'hébergement du Québec).

En 2006-2007, le programme de financement du gouvernement a atteint 14 815 millions de dollars, dont 6 069 millions de dollars d'emprunts effectués par anticipation au cours des derniers mois de l'année pour profiter des conditions particulièrement favorables sur les marchés financiers.

Le programme de financement prévu est de 5 167 millions de dollars en 2007-2008. Il aurait été de 11 236 millions de dollars si des emprunts n'avaient pas été effectués par anticipation. En 2008-2009, le programme de financement sera de 12 437 millions de dollars.

TABLEAU E.11

Programme de financement du gouvernement

(en millions de dollars)

	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P	2008-2009 ^P
Fonds consolidé du revenu			
Besoins (surplus) financiers nets ⁽¹⁾	257	- 500	- 500
Remboursements d'emprunts	5 154	5 110	5 603
Variation de l'encaisse	- 2 684	- 6 069	—
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	4 440	4 876	5 334
Financement réalisé par anticipation	6 069	—	—
Sous-total	13 236	3 417	10 437
Fonds de financement	1 579	1 750	2 000
TOTAL	14 815	5 167	12 437

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique une source de financement et un montant positif, un besoin de financement.

(1) Excluant les organismes consolidés.

2.2.2 Financement-Québec

Financement-Québec effectue des emprunts sur les marchés financiers afin de répondre aux besoins des établissements des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. Les emprunts de Financement-Québec sont garantis par le gouvernement du Québec.

En 2006-2007, les emprunts réalisés par Financement-Québec se sont élevés à 2 529 millions de dollars.

En 2007-2008 et en 2008-2009, le programme de financement prévu pour Financement-Québec est de 2 000 millions de dollars.

TABLEAU E.12

Programme de financement de Financement-Québec (en millions de dollars)

	2006-2007 ^P	2007-2008 ^P	2008-2009 ^P
	2 529	2 000	2 000

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

2.2.3 Taux de rendement

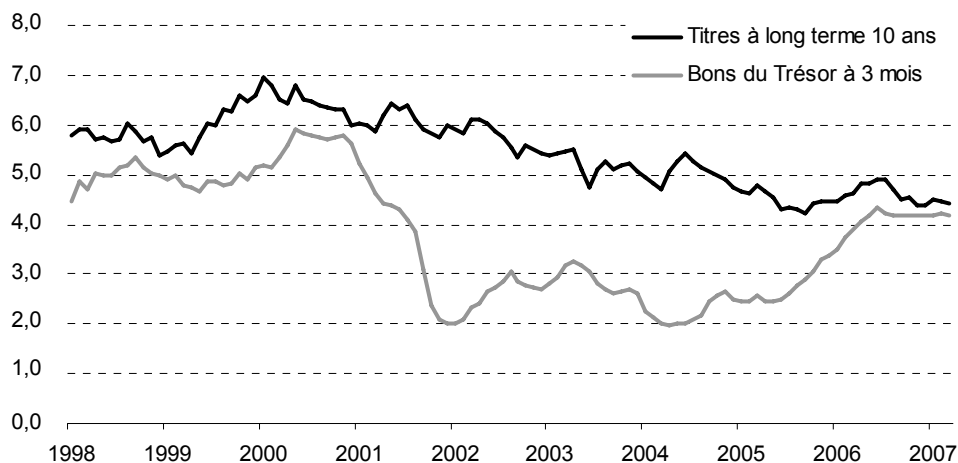
Les graphiques qui suivent montrent l'évolution des taux de rendement sur les obligations d'une durée de 10 ans et sur les bons du Trésor à 3 mois ainsi que les écarts de rendement sur les titres à long terme.

Au cours de la dernière année, l'écart entre les taux de rendement à long terme et les taux de rendement à court terme du Québec s'est grandement amenuisé, reflétant l'évolution des taux d'intérêt constatée sur les marchés financiers. De plus, depuis le début des années 2000, les taux de rendement sur les titres à long terme du Québec ont diminué de 6,9 % à 4,4 %, ce qui permet le refinancement des emprunts à de meilleurs taux d'intérêt.

GRAPHIQUE E.6

Taux de rendement sur les titres du Québec

(en pourcentage)

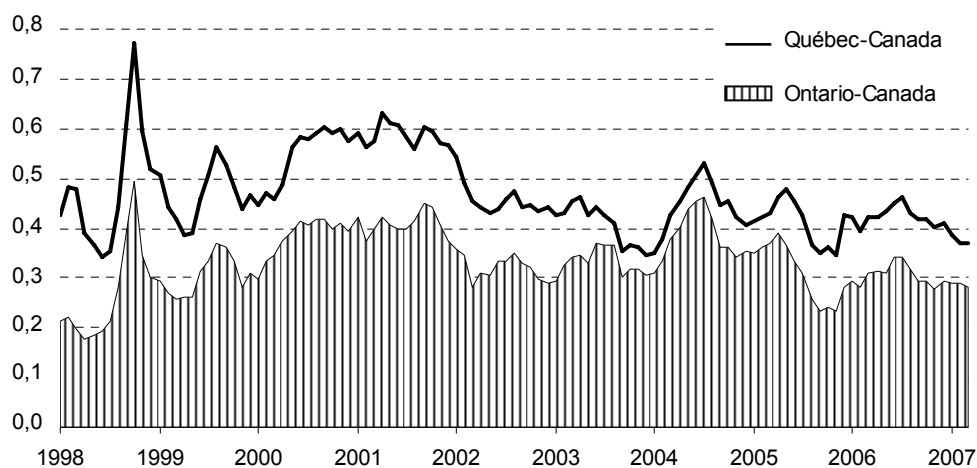


Sources : Pc-Bond et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE E.7

Écart entre les taux de rendement sur les titres à long terme 10 ans

(en pourcentage)



Source : Pc-Bond.

3. LA GESTION DE LA DETTE

La stratégie de gestion de la dette du gouvernement vise à minimiser les coûts de la dette tout en limitant le risque lié aux fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt.

Le gouvernement utilise une gamme d'instruments financiers afin d'atteindre les proportions de dette désirées par devise et par taux d'intérêt, notamment les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises (« swaps »).

La gestion de la dette permet au gouvernement de réaliser des économies au titre du service de la dette.

3.1 La structure de la dette par devise

Au 31 mars 2007, la proportion de la dette totale du gouvernement en dollars canadiens s'établissait à 93,2 % et la part en devises étrangères, à 6,8 %.

TABLEAU E.13

Structure de la dette totale au 31 mars 2007^P

(en millions de dollars)

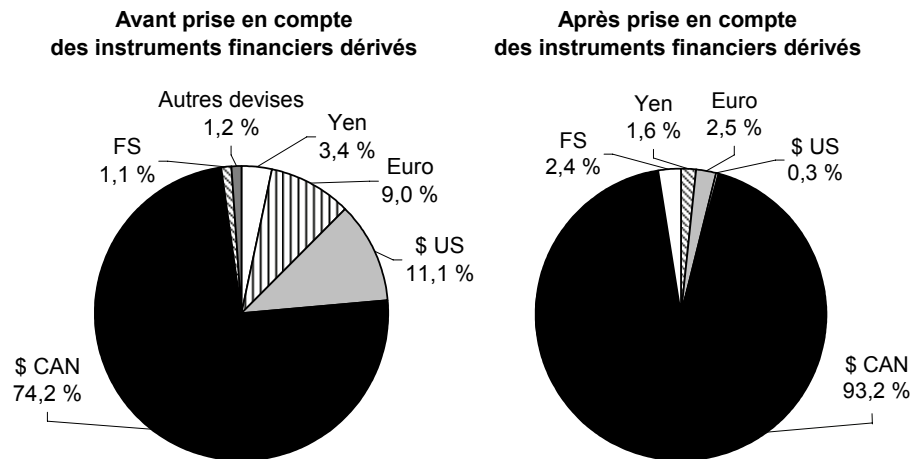
Devises	Dette directe consolidée					Passif net au titre des régimes de retraite	Moins : Fonds des générations	Dette totale	(%)
	Fonds consolidé du revenu	(%)	Organismes consolidés	Total	(%)				
Dollar canadien	75 273	89,6	12 469	87 742	90,9	32 608	- 578	119 772	93,2
Dollar américain	382	0,5	—	382	0,4	—	—	382	0,3
Euro	3 144	3,7	—	3 144	3,3	—	—	3 144	2,5
Franc suisse	3 104	3,7	—	3 104	3,2	—	—	3 104	2,4
Yen	2 082	2,5	—	2 082	2,2	—	—	2 082	1,6
Livre sterling	- 2	—	—	- 2	—	—	—	- 2	—
Sous-total	83 983	100,0	12 469	96 452	100,0	32 608	- 578	128 482	100,0
Emprunts effectués par anticipation	- 6 069		—	- 6 069		—	—	- 6 069	
TOTAL	77 914		12 469	90 383		32 608	- 578	122 413	

P : Résultats préliminaires.

Avant la prise en compte des instruments financiers dérivés, la proportion de la dette en devises étrangères au 31 mars 2007 s'élevait à 25,8 %. Cette proportion se situait à 6,8 % après la prise en compte des instruments financiers dérivés.

GRAPHIQUE E.8

Structure de la dette totale par devise au 31 mars 2007^P



P : Résultats préliminaires.

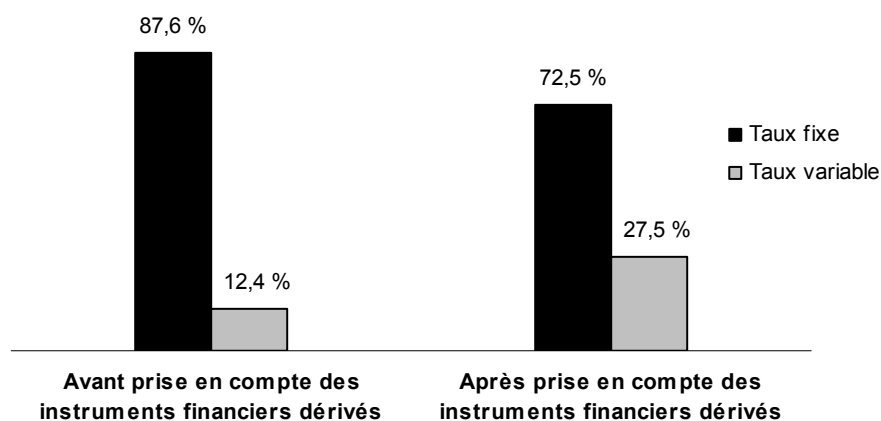
3.2 La structure de la dette par taux d'intérêt

Le gouvernement diversifie sa dette en maintenant une partie de sa dette à taux variable et une partie à taux fixe. Comme les taux d'intérêt à court terme sont généralement plus faibles que les taux d'intérêt à long terme, le fait d'avoir une partie de la dette à taux variable permet de réaliser des économies appréciables au titre du service de la dette.

Avant la prise en compte des instruments financiers dérivés, la proportion de la dette totale à taux variable s'élevait à 12,4 % au 31 mars 2007. Cette proportion était de 27,5 % après la prise en compte des instruments financiers dérivés.

GRAPHIQUE E.9

Structure de la dette totale par taux d'intérêt au 31 mars 2007^P



P : Résultats préliminaires.

4. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT ET LA DETTE

TABLEAU E.14

Sommaire des opérations de financement consolidées (en millions de dollars)

	2006-2007 ^P			2007-2008 ^P	2008-2009 ^P
	Budget de mars 2006	Résultats préliminaires	Variation		
Variation de l'encaisse					
Fonds consolidé du revenu	2 590	- 3 385	- 5 975	6 069	—
Organismes consolidés	—	- 43	- 43	—	—
Total de la variation de l'encaisse	2 590	- 3 428	- 6 018	6 069	—
Emprunts nets					
Fonds consolidé du revenu					
Nouveaux emprunts	4 702	13 236	8 534	3 417	10 437
Remboursements d'emprunts	- 4 805	- 5 154	- 349	- 5 110	- 5 603
	- 103	8 082	8 185	- 1 693	4 834
Organismes consolidés					
Nouveaux emprunts	1 527	1 971 ⁽¹⁾	444	2 513	1 908
Remboursements d'emprunts	- 458	- 629	- 171	- 922	- 436
	1 069	1 342	273	1 591	1 472
Total des emprunts nets	966	9 424	8 458	- 102	6 306
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	- 2 987	- 4 440	- 1 453	- 4 876	- 5 334
Fonds des générations	- 74	- 578	- 504	- 653	- 740
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	495	978	483	438	232

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

Note : Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(1) Comprend une augmentation des emprunts temporaires de 444 M\$.

TABLEAU E.15

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2006-2007^P pour le Fonds consolidé du revenu

Montant en dollars canadiens ⁽⁴⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
142	100 €	4,22 ⁽⁴⁾	3 avril	2018-04-03	100,000	4,220
350 ⁽⁵⁾	—	Divers	7 avril	2056-12-01	100,084	4,829
346 ⁽⁵⁾	—	Divers	11 avril	2056-12-01	98,889	4,914
297	—	4,50	5 mai	2016-12-01	96,390	4,942
551	—	5,75	10 mai	2036-12-01	110,189	5,089
496 ⁽⁵⁾	—	Divers	1 ^{er} juin	2056-12-01	99,289	4,831
294 ⁽⁵⁾	—	Divers	7 juin	2056-12-01	98,123	4,912
540	—	5,75	30 juin	2036-12-01	107,918	5,227
106	—	4,50	22 août	2016-12-01	98,346	4,704
472	—	5,00	29 août	2038-12-01	102,278	4,859
110	100 \$ US	5,30	31 août	2016-08-31	99,740	5,334
457	—	4,50	18 septembre	2016-12-01	99,743	4,531
991 ⁽⁵⁾	—	6,35	21 septembre	2065-09-21	132,179	4,726
220 ⁽⁵⁾	—	6,35	25 septembre	2065-09-21	133,327	4,681
528	—	5,00	6 octobre	2038-12-01	105,683	4,657
15 ⁽⁵⁾	—	5,35	7 novembre	2025-06-01	109,266	4,602
27 ⁽⁵⁾	—	5,35	8 novembre	2025-06-01	108,899	4,630
22 ⁽⁵⁾	—	5,35	10 novembre	2025-06-01	108,090	4,692
1 702	1 500 \$ US	5,125	14 novembre	2016-11-14	99,598	5,177
129 ⁽⁵⁾	—	5,00	23 novembre	2051-09-21	107,657	4,595
325 ⁽⁵⁾	—	5,00	23 novembre	2051-09-21	108,121	4,572
215 ⁽⁵⁾	—	6,70	23 novembre	2062-09-21	143,107	4,561
286	300 FS	2,625 ⁽⁴⁾	21 décembre	2017-06-21	100,270	2,594
527	—	5,00	21 décembre	2038-12-01	105,446	4,670
500	—	Variable ⁽⁶⁾	21 décembre	2013-12-10	100,000	Variable
782	—	Variable ⁽⁶⁾	15 janvier	2013-12-10	100,057	Variable
497	—	4,50	29 janvier	2017-12-01	99,401	4,570
114	750 \$ HK	4,30 ⁽⁶⁾	2 février	2012-02-02	100,000	4,300
499	—	4,50	12 février	2017-12-01	99,757	4,528
182	200 FS	2,625 ⁽⁴⁾	15 février	2017-06-21	96,905	2,977
49	5 000 ¥	1,92	15 février	2017-02-15	100,000	1,920
1 006 ⁽⁷⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
7 ⁽⁸⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
432 ⁽⁹⁾	—	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
20 ⁽¹⁰⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers

13 236

P : Résultats préliminaires.

Note : Le gouvernement du Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant de 3 500 millions de dollars américains. Aucun tirage n'a été effectué sur ces conventions de crédit.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables annuellement.

(5) Emprunts privés.

(6) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(7) Produits d'épargne émis par Épargne Placements Québec.

(8) Emprunts auprès du Fonds de placements du régime de pensions du Canada.

(9) Programme Immigrants-investisseurs.

(10) Montant encaissé (déboursé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

TABLEAU E.16

Gouvernement du Québec
Emprunts réalisés en 2006-2007^P pour le Fonds de financement

Montant en dollars canadiens⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
A. Emprunts réalisés pour les organismes consolidés						
459	—	4,50	17 avril	2016-12-01	97,092	4,853
185	—	4,50	5 mai	2016-12-01	96,390	4,942
361	—	4,50	22 août	2016-12-01	98,346	4,704
40	—	5,00	29 août	2038-12-01	102,278	4,859
42	—	4,50	18 septembre	2016-12-01	99,743	4,531
200 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁵⁾	11 octobre	2016-10-11	100,000	Variable
40 ⁽⁴⁾	—	5,35	7 novembre	2025-06-01	109,266	4,602
200 ⁽⁴⁾	—	Variable ⁽⁵⁾	14 décembre	2017-05-14	100,000	Variable
Sous-total	1 527					
B. Emprunts réalisés pour certaines entreprises du gouvernement						
27	—	4,50	17 avril	2016-12-01	97,092	4,853
25	—	4,50	22 août	2016-12-01	98,346	4,704
Sous-total	52					
TOTAL	1 579					

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Emprunts privés.

(5) Les intérêts sont payables trimestriellement.

TABLEAU E.17

Emprunts réalisés en 2006-2007^P par Financement-Québec

Montant en dollars canadiens ⁽¹⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt ⁽²⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur ⁽³⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
487	—	4,25	7 avril	2014-03-01	97,370	4,651
600	—	Variable ⁽⁴⁾	9 juin	2012-04-25	100,000	Variable
47	—	5,25	26 juillet	2034-06-01	102,091	5,108
195	—	5,25	29 septembre	2034-06-01	108,738	4,683
499	—	4,25	3 novembre	2014-03-01	99,733	4,292
220	—	Variable ⁽⁴⁾	26 janvier	2012-04-25	99,976	Variable
200 ⁽⁵⁾	—	Variable ⁽⁴⁾	9 février	2014-06-09	100,000	Variable
281	—	Variable ⁽⁴⁾	16 février	2013-09-16	100,000	Variable
2 529						

P : Résultats préliminaires.

(1) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(2) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(3) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(4) Les intérêts sont payables trimestriellement.

(5) Emprunts privés.

TABLEAU E.18

Emprunts réalisés en 2006 par Hydro-Québec⁽¹⁾

Montant en dollars canadiens⁽²⁾	Valeur nominale en devises étrangères	Taux d'intérêt⁽³⁾	Date d'émission	Date d'échéance	Prix à l'investisseur	Rendement à l'investisseur⁽⁴⁾
(en millions)		(%)			(\$)	(%)
596	—	6,00	17 janvier	2040-02-15	119,246	4,841
590	—	6,00	3 février	2040-02-15	118,050	4,904
591	—	6,00	3 avril	2040-02-15	118,236	4,892
575	—	6,00	18 avril	2040-02-15	114,963	5,070
520	—	5,00	17 octobre	2045-02-15	104,078	4,767
533	—	5,00	14 novembre	2045-02-15	106,503	4,635
165 ⁽⁵⁾	Diverses	Divers	Diverses	Diverses	Divers	Divers
3 570						

Note : Hydro-Québec dispose, auprès de diverses banques et institutions financières, de conventions de crédit pour un montant de 2 000 millions de dollars américains. Aucun tirage n'a été effectué sur ces conventions de crédit.

(1) Emprunts réalisés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

(2) Les emprunts en devises étrangères apparaissent en équivalent canadien de leur valeur à la date de réalisation.

(3) Les intérêts sont payables semestriellement à moins d'une note indiquant une autre fréquence.

(4) Le rendement à l'investisseur est établi sur la base d'intérêts payables semestriellement.

(5) Montant encaissé (décaissé) en vertu de conventions d'échange de taux d'intérêt et de devises.

TABLEAU E.19

**Passage de la dette totale à la dette représentant les déficits cumulés
au 31 mars 2006⁽¹⁾**

(en millions de dollars)

Dette directe consolidée		83 672
Passif net au titre des régimes de retraite		
Passif brut au titre des régimes de retraite	57 193	
Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)	– 22 563	
		34 630
Dette totale		118 302
Moins : Avoirs financiers nets des autres éléments du passif		
Avoirs financiers	– 40 355	
Autres passifs	26 736	
		– 13 619
Dette nette		104 683
Moins : Immobilisations		– 12 984
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS		91 699

(1) Le détail des avoirs financiers et des autres passifs n'est pas disponible au 31 mars 2007. C'est pourquoi ce tableau présente les données au 31 mars 2006.

Section F

Réduction de l'impôt des particuliers

1. RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS DE 1 248 MILLIONS DE DOLLARS	F.3
1.1 Réduction de l'écart de fardeau fiscal avec la moyenne canadienne.....	F.4
2. RÉDUCTION GÉNÉRALE D'IMPÔT DE 950 MILLIONS DE DOLLARS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2008.....	F.7
2.1 Une baisse d'impôt qui profite à tous les contribuables.....	F.10
3. AUTRES RÉDUCTIONS D'IMPÔT DE 298 MILLIONS DE DOLLARS.....	F.13
3.1 Augmentation de 500 000 \$ à 750 000 \$ de l'exonération à vie des gains en capital sur les actions de petites entreprises et sur les biens agricoles ou de pêche.....	F.15
3.2 Hausse de 69 à 71 ans de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER	F.16
3.3 Fractionnement des revenus de retraite	F.18
3.4 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études.....	F.20
3.5 Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite.....	F.23
3.6 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	F.25
3.7 Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants.....	F.27
3.8 Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires.....	F.28
4. RAPPEL DES MESURES ANNONCÉES À L'IMPÔT DES PARTICULIERS DEPUIS 2003	F.31
4.1 Allègement fiscal à l'égard des particuliers.....	F.31
4.2 Des gains cumulés substantiels pour tous les ménages	F.33
4.3 Revenu disponible des ménages	F.37

1. RÉDUCTION DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS DE 1 248 MILLIONS DE DOLLARS

Le *Budget 2007-2008* prévoit une réduction d'impôt de 1 248 millions de dollars sur une pleine année pour les particuliers¹. Cette réduction de l'impôt résulte :

- d'une réduction générale d'impôt de 950 millions de dollars, dont un montant de 250 millions de dollars a été annoncé le 20 février 2007;
- des autres mesures prévues dans le budget du 24 mai 2007 représentant une réduction d'impôt de 84 millions de dollars;
- du maintien des autres mesures annoncées le 20 février 2007 d'un montant de 214 millions de dollars.

TABLEAU F.1

Impact financier de la réduction d'impôt des particuliers du *Budget 2007-2008*

(en millions de dollars)

	Impact sur le	Impact sur les	
	fardeau fiscal	équilibres financiers	
	Pleine année	2007-2008	2008-2009
Réduction générale d'impôt de 950 M\$	- 950,0	- 200,0	- 950,0
Autres réductions d'impôt de 298 M\$			
Mesures annoncées le 24 mai 2007	- 84,0	- 22,5	- 106,0
Mesures annoncées le 20 février 2007	- 214,0	- 72,0	- 239,0
Sous-total	- 298,0	- 94,5	- 345,0
TOTAL	- 1 248,0	- 294,5	- 1 295,0

¹ Les modifications au régime d'imposition des particuliers sont présentées plus en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*.

1.1 Réduction de l'écart de fardeau fiscal avec la moyenne canadienne

La réduction d'impôt annoncée dans le présent budget permet de réduire davantage l'écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces canadiennes.

En 2003, l'écart moyen de fardeau fiscal avec les autres provinces était de 2,2 milliards de dollars. En 2008, l'écart sera réduit à 646 millions de dollars, soit une baisse de 70 %. Les contribuables québécois paieront en moyenne 177 \$ d'impôt de plus que ceux des autres provinces.

Ainsi, par rapport aux autres provinces, entre 2003 et 2008, le Québec sera passé de la neuvième à la cinquième position des provinces ayant le fardeau fiscal le moins élevé au Canada, et ce, malgré les réductions d'impôt annoncées récemment par huit autres provinces.

TABLEAU F.2

Impôt des particuliers Écart de fardeau fiscal entre le Québec et les autres provinces en appliquant la structure de taxation des autres provinces au Québec⁽¹⁾

	2003	2008 ⁽²⁾	
	(M\$)	(M\$)	(\$ par contribuable)
Écart Québec – autres provinces⁽³⁾			
Colombie-Britannique	3 538	3 278	898
Alberta	4 433	3 168	868
Ontario	5 627	2 699	739
Saskatchewan	2 234	555	152
Terre-Neuve-et-Labrador	- 677	- 560	- 153
Manitoba	937	- 686	- 188
Nouveau-Brunswick	1 526	- 722	- 198
Île-du-Prince-Édouard	1 099	- 901	- 247
Nouvelle-Écosse	689	- 1 014	- 278
ÉCART MOYEN	2 156	646	177

(1) Incluant les contributions-santé et les mesures d'aide aux familles (par exemple, les allocations familiales et les crédits d'impôt remboursables).

(2) Incluant les mesures des budgets 2007-2008 du Québec, du gouvernement fédéral et de toutes les autres provinces.

(3) L'abattement du Québec de 16,5 % est retranché de l'écart de fardeau fiscal.

Autres provinces ayant annoncé des réductions d'impôt

Dans le cadre de leur budget 2007-2008, huit autres provinces ont annoncé des réductions d'impôt. Dans certains cas, les réductions d'impôt sont importantes, notamment à Terre-Neuve-et-Labrador, en Colombie-Britannique et à l'Île-du-Prince-Édouard. Si le Québec n'avait pas baissé ses impôts, son écart de fardeau fiscal par rapport à la moyenne canadienne aurait augmenté.

Réductions de l'impôt des particuliers annoncées par les autres provinces

(en millions de dollars)

	Date du budget	Montant de la réduction d'impôt annoncée par la province	Valeur de la réduction d'impôt si on l'applique au Québec ⁽⁴⁾
Terre-Neuve-et-Labrador	26 avril 2007	155	2 971
Colombie-Britannique	20 février 2007	515	1 200
Île-du-Prince-Édouard	10 avril 2007	11	638
Manitoba	4 avril 2007	186	455
Alberta	19 avril 2007	197	455
Saskatchewan	22 mars 2007	40	300
Ontario	22 mars 2007	176 ⁽²⁾	137
Nouvelle-Écosse	23 mars 2007	33	111

Source : Ministère des Finances du Québec.

(1) La valeur au Québec des réductions d'impôt annoncées par les autres provinces est estimée en appliquant la structure de taxation des autres provinces aux contribuables du Québec.

(2) En plus des réductions d'impôt, le budget de l'Ontario prévoit la mise en place progressive d'une prestation fiscale pour enfants, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, d'une valeur de 765 millions de dollars.

2. RÉDUCTION GÉNÉRALE D'IMPÔT DE 950 MILLIONS DE DOLLARS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2008

Avec le *Budget 2007-2008*, le gouvernement annonce une réduction générale d'impôt des particuliers de 950 millions de dollars à compter du 1^{er} janvier 2008.

C'est 700 millions de dollars de plus que la réduction d'impôt de 250 millions de dollars annoncée le 20 février 2007.

TABLEAU F.3

Impact financier de la réduction générale d'impôt de 950 millions de dollars à compter du 1^{er} janvier 2008

(en millions de dollars)

	Impact sur le	Impact sur les	
	fardeau fiscal	équilibres financiers	
	Pleine année	2007-2008	2008-2009
Réduction d'impôt de 250 M\$ annoncée le 20 février 2007	- 250	- 50	- 250
Réduction d'impôt additionnelle de 700 M\$ annoncée le 24 mai 2007	- 700	- 150	- 700
TOTAL	- 950	- 200	- 950

Cette réduction d'impôt de 950 millions de dollars, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2008, résulte de deux modifications :

- les seuils de revenu imposable de la table d'imposition seront majorés de 25 % pour s'établir comme suit :
 - de 0 \$ à 37 500 \$ pour le premier taux de 16 %;
 - de 37 500 \$ à 75 000 \$ pour le deuxième taux de 20 %;
 - de 75 000 \$ ou plus pour le troisième taux de 24 %.
- le montant de base sera bonifié de 275 \$ pour s'établir à 10 215 \$.

Cette réduction d'impôt s'ajoutera à l'indexation prévue de 2 % en 2008.

TABLEAU F.4

Modifications à l'impôt des particuliers – 2008

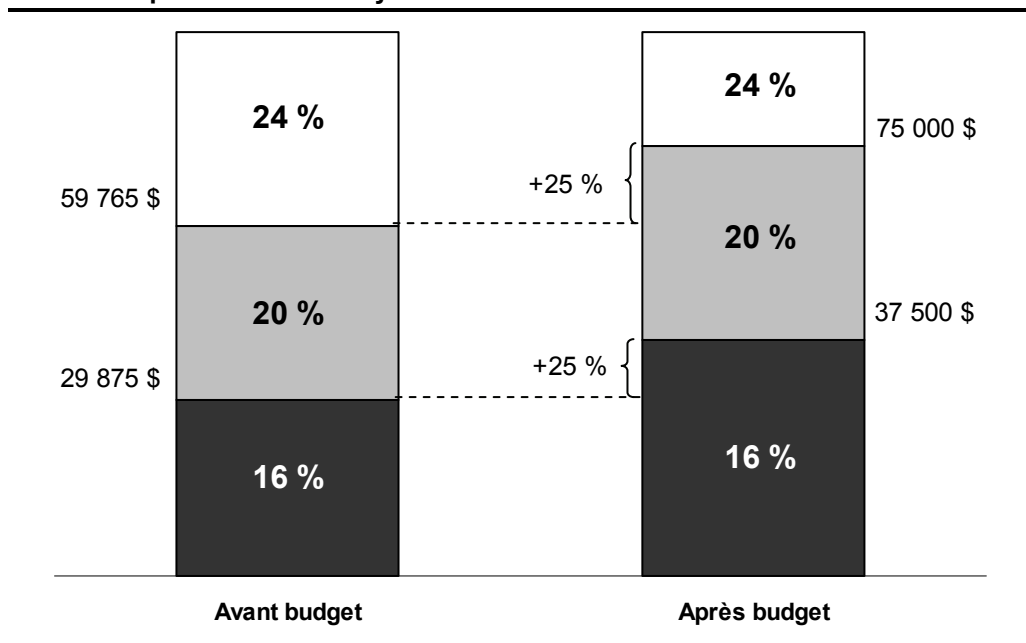
Année d'imposition 2007	Année d'imposition 2008		Taux d'imposition
	Avant budget ⁽¹⁾	Après budget ⁽²⁾	
Seuils de revenu imposable de la table d'imposition			
De 0 \$ à 29 290 \$	De 0 \$ à 29 875 \$	De 0 \$ à 37 500 \$	16 %
De 29 290 \$ à 58 595 \$	De 29 875 \$ à 59 765 \$	De 37 500 \$ à 75 000 \$	20 %
58 595 \$ ou plus	59 765 \$ ou plus	75 000 \$ ou plus	24 %
Montant de base⁽³⁾			
9 745 \$	9 940 \$	10 215 \$	n.s.p.

(1) Montants prévus, incluant l'indexation au taux de 2 % en 2008. La valeur de l'indexation est de 355 millions de dollars.

(2) Montants incluant la baisse d'impôt de 950 millions de dollars et l'indexation au taux de 2 %, d'une valeur de 355 millions de dollars, pour un coût total de 1 305 millions de dollars pour le gouvernement.

(3) À compter de 2008, le montant pour besoins essentiels reconnus et le montant complémentaire minimal seront fusionnés pour former le montant de base servant au calcul du crédit d'impôt de base. Pour le régime avant budget, les deux montants ont été additionnés. Le contribuable a droit à un crédit d'impôt non remboursable égal à 20 % de ce montant.

GRAPHIQUE F.1

Hausse de 25 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition – au 1^{er} janvier 2008

2.1 Une baisse d'impôt qui profite à tous les contribuables

Grâce à la hausse de 25 % des seuils de revenu imposable de la table d'imposition et à l'augmentation de 275 \$ du montant de base, tous les particuliers qui paient de l'impôt, soit 3,8 millions de contribuables, bénéficieront d'une baisse d'impôt en 2008.

- Chaque contribuable imposable verra son impôt sur le revenu diminuer d'un montant pouvant atteindre 969 \$.
- Pour un couple, la réduction d'impôt pourra atteindre 1 939 \$.

À titre d'exemple, un couple avec deux enfants et ayant un revenu de travail de 75 000 \$ bénéficiera d'une réduction d'impôt de 984 \$², soit une baisse de près de 10 % de l'impôt à payer.

TABLEAU F.5

Gains découlant de la réduction d'impôt de 950 millions de dollars – 2008

(en dollars)

Revenu de travail	Couple avec deux enfants et ayant un revenu	Couple avec deux enfants et ayant deux revenus ⁽¹⁾	Famille monoparentale ayant un enfant	Personne vivant seule
15 000	Non imposable	Non imposable	27	27
25 000	Non imposable	Non imposable	55	55
30 000	110	110	55	55
35 000	275	110	220	220
40 000	415	110	360	360
50 000	415	110	360	360
60 000	415	110	360	360
65 000	584	240	529	529
70 000	784	440	729	729
75 000	984	640	929	929
100 000	1 024	720	969	969
125 000	1 024	859	969	969
150 000	1 024	1 859	969	969
175 000	1 024	1 939	969	969

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

² La réduction d'impôt de 984 \$ est obtenue en considérant un revenu imposable de 74 000 \$ après la prise en compte de la déduction pour les travailleurs de 1 000 \$, les modifications des seuils de revenu imposable et la hausse de 275 \$ du montant de base pour les deux conjoints. Ainsi, la réduction d'impôt est égale à :

$$(20\% - 16\%) \times (37\,500\ \$ - 29\,875\ \$) + (24\% - 20\%) \times (74\,000\ \$ - 59\,765\ \$) + 20\% \times (275\ \$ \times 2) = 984\ \$.$$

TABLEAU F.6

Gains découlant de la réduction d'impôt de 950 millions de dollars – 2008

Revenu de travail (\$)	Couple ayant deux enfants et un revenu			Couple ayant deux enfants et deux revenus ⁽⁴⁾		
	Impôt à payer ⁽²⁾ (\$)	Baisse d'impôt (\$) (%)		Impôt à payer ⁽²⁾ (\$)	Baisse d'impôt (\$) (%)	
30 000	664	110	16,6	536	110	20,5
35 000	1 629	275	16,9	1 304	110	8,4
40 000	2 629	415	15,8	2 104	110	5,2
50 000	4 629	415	9,0	3 704	110	3,0
60 000	6 629	415	6,3	5 304	110	2,1
65 000	7 798	584	7,5	6 234	240	3,8
70 000	8 998	784	8,7	7 234	440	6,1
75 000	10 198	984	9,7	8 234	640	7,8
100 000	16 198	1 024	6,3	13 234	720	5,4
125 000	22 198	1 024	4,6	18 373	859	4,7
150 000	28 198	1 024	3,6	24 373	1 859	7,6
175 000	34 198	1 024	3,0	30 373	1 939	6,4

(1) Chaque conjoint gagne 50 % du revenu familial.

(2) Impôt à payer sans tenir compte des crédits d'impôt remboursables, tels le Soutien aux enfants et la Prime au travail.

TABLEAU F.7

Gains découlant de la réduction d'impôt de 950 millions de dollars – 2008

Revenu de travail (\$)	Famille monoparentale ayant un enfant			Personne vivant seule		
	Impôt à payer ⁽¹⁾ (\$)	Baisse d'impôt (\$) (%)		Impôt à payer ⁽¹⁾ (\$)	Baisse d'impôt (\$) (%)	
15 000	27	27	100,0	27	27	100,0
25 000	1 611	55	3,4	1 611	55	3,4
30 000	2 411	55	2,3	2 411	55	2,3
35 000	3 500	220	6,3	3 500	220	6,3
40 000	4 617	360	7,8	4 617	360	7,8
50 000	6 617	360	5,4	6 617	360	5,4
60 000	8 617	360	4,2	8 617	360	4,2
65 000	9 786	529	5,4	9 786	529	5,4
70 000	10 986	729	6,6	10 986	729	6,6
75 000	12 186	929	7,6	12 186	929	7,6
100 000	18 186	969	5,3	18 186	969	5,3
125 000	24 186	969	4,0	24 186	969	4,0
150 000	30 186	969	3,2	30 186	969	3,2
175 000	36 186	969	2,7	36 186	969	2,7

(1) Impôt à payer sans tenir compte des crédits d'impôt remboursables, tels le Soutien aux enfants dans le cas des familles monoparentales et la Prime au travail.

3. AUTRES RÉDUCTIONS D'IMPÔT DE 298 MILLIONS DE DOLLARS

En plus de la réduction générale d'impôt de 950 millions de dollars, le *Budget 2007-2008* prévoit :

- une réduction d'impôt de 84 millions de dollars annoncée le 24 mai 2007 qui résulte des modifications suivantes :
 - augmentation de 500 000 \$ à 750 000 \$ de l'exonération à vie des gains en capital sur les actions de petites entreprises et sur les biens agricoles ou de pêche;
 - hausse de 69 à 71 ans de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER;
 - hausse de la déduction pour les frais de repas des camionneurs;
 - non-imposition des gains en capital sur les dons de titres cotés en Bourse à des fondations privées;
 - bonification du crédit d'impôt remboursable pour épargne-études;
 - non-imposition des revenus de placement d'un régime enregistré d'épargne-invalidité;
 - hausse de 1 200 \$ à 1 800 \$ du seuil d'impôt pour le versement des acomptes provisionnels.
- une réduction d'impôt de 214 millions de dollars annoncée le 20 février 2007 qui résulte des modifications suivantes :
 - possibilité de fractionnement des revenus de retraite³;
 - instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour épargne-études;
 - hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite;
 - mise en place d'un crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels;
 - amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants;
 - bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires;
 - hausse de 30 % à 50 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité à partir d'un 3^e traitement.

³ Mesure présentée dans le *Bulletin d'information 2006-6*.

TABLEAU F.8

Impact financier des autres réductions d'impôt des particuliers – Budget 2007-2008

(en millions de dollars)

	Impact sur le fardeau fiscal	Impact sur les équilibres financiers	
	Pleine année	2007-2008	2008-2009
Mesures annoncées le 24 mai 2007			
Augmentation de 500 000 \$ à 750 000 \$ de l'exonération à vie des gains en capital sur les actions de petites entreprises et sur les biens agricoles ou de pêche	– 40	—	– 5
Hausse de 69 à 71 ans de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER	– 25	– 5	– 22
Hausse de la déduction pour les frais de repas des camionneurs	– 9	—	– 3
Non-imposition des gains en capital sur les dons de titres cotés en Bourse à des fondations privées	– 8	—	– 8
Bonification du crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	– 1,5	– 0,5	– 0,9
Non-imposition des revenus de placement d'un régime enregistré d'épargne-invalidité	– 0,5	—	– 0,1
Hausse de 1 200 \$ à 1 800 \$ du seuil d'impôt pour le versement des acomptes provisionnels	—	– 17	– 67
Sous-total	– 84	– 22,5	– 106
Mesures annoncées le 20 février 2007			
Fractionnement des revenus de retraite	– 106	– 27	– 106
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études	– 41	– 29	– 41
Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite	– 37	– 10	– 70
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels	– 10	– 2	– 5
Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	– 10	– 2	– 8
Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires	– 8	– 2	– 8
Hausse de 30 % à 50 % du taux du crédit d'impôt remboursable pour le traitement de l'infertilité (3 ^e traitement ou plus)	– 2	—	– 1
Sous-total	– 214	– 72	– 239
TOTAL	– 298	– 94,5	– 345

3.1 Augmentation de 500 000 \$ à 750 000 \$ de l'exonération à vie des gains en capital sur les actions de petites entreprises et sur les biens agricoles ou de pêche

Actuellement, les contribuables qui vendent des actions admissibles⁴ de petites entreprises ou des biens agricoles ou de pêche peuvent bénéficier d'une exonération à vie de 500 000 \$ sur le gain en capital. Avec le *Budget 2007-2008*, le gouvernement annonce que cette exonération sera portée de 500 000 \$ à 750 000 \$. Cette mesure vise :

- à favoriser l'émergence de nouvelles entreprises et à aider les petites entreprises à prendre de l'expansion;
- à encourager la prise de risque et l'investissement dans les entreprises agricoles ou de pêche et à créer un climat plus propice à l'obtention de capitaux par ces entreprises;
- à faciliter la relève des entreprises, et en particulier la transmission des entreprises familiales.

De plus, la hausse de l'exonération aidera les entrepreneurs, les agriculteurs et les pêcheurs à assurer leur sécurité financière durant leur retraite.

Grâce à l'augmentation de 250 000 \$ de l'exonération à vie des gains en capital, les contribuables visés pourront bénéficier d'une réduction d'impôt pouvant atteindre 30 000 \$.

Cette mesure représente un allègement fiscal de 40 millions de dollars sur une pleine année. La nouvelle mesure s'applique aux gains en capital réalisés depuis le 19 mars 2007.

⁴ Sommairement, les actions admissibles sont celles d'une société privée sous contrôle canadien exploitant activement une entreprise.

3.2 Hausse de 69 à 71 ans de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER

Le *Budget 2007-2008* prévoit que, pour l'année d'imposition 2007 et les suivantes, l'âge limite pour la conversion des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et des régimes de pension agréés (RPA)⁵ passera de 69 à 71 ans.

Actuellement, les REER et les RPA doivent arriver à échéance avant la fin de l'année où un rentier d'un REER ou un participant à un RPA atteint 69 ans. Une fois l'échéance arrivée, aucune cotisation ne peut être versée dans ces régimes. Les sommes accumulées doivent alors commencer à être retirées, généralement sous la forme d'une rente viagère imposable.

Les modifications annoncées repoussent donc de deux ans la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER. Ces modifications permettront aux personnes âgées de 70 et 71 ans de continuer à accumuler du capital pour leur retraite, et ce, à l'abri de l'impôt.

Par exemple, actuellement, une personne ayant un capital accumulé de 100 000 \$ dans un REER à la fin de l'année de son 69^e anniversaire et qui le convertit en fonds enregistré de revenus de retraite (FERR) doit obligatoirement en retirer un montant minimal de 4 760 \$ et de 5 006 \$ respectivement au cours des deux années suivantes.

La hausse de la limite d'âge pour l'échéance du REER de 69 à 71 ans fera en sorte que cette personne :

- n'aura pas d'impôt à payer sur le montant minimal puisqu'elle ne sera pas tenue de retirer ce montant (gain de 2 343 \$ sur deux ans);
- bénéficiera d'une réduction d'impôt sur le rendement additionnel, accumulé dans le REER, à l'abri de l'impôt (gain de 118 \$ sur deux ans);
- verra son impôt à payer réduit de 2 461 \$ au total sur deux ans.

La hausse de la limite d'âge de 69 à 71 ans pour l'échéance des RPA et des REER représente une baisse d'impôt de 25 millions de dollars en 2007.

⁵ La hausse de 69 à 71 ans de la limite d'âge s'applique également à l'échéance des régimes de participation différée aux bénéfices (RPDB).

TABLEAU F.9

Gains découlant de la hausse de la limite d'âge pour l'échéance des RPA et des REER – Situation d'une personne seule ayant 100 000 \$ dans un REER à la fin de l'année de son 69^e anniversaire

(en dollars)

	70 ans⁽⁴⁾	71 ans⁽⁴⁾	Total
Impact sur les actifs dans le REER			
Montant conservé dans le REER ⁽²⁾	4 760	5 006	9 766
Rendement additionnel sur les montants conservés dans le REER ⁽³⁾	119	369	488
Total – Impact sur les actifs	4 879	5 375	10 254
Gains à l'impôt du Québec⁽⁴⁾			
Attribuable au montant conservé dans le REER	1 142	1 201	2 343
Attribuable au rendement additionnel sur les montants conservés dans le REER	29	89	118
Total – Gains à l'impôt	1 171	1 290	2 461

(1) Âge du contribuable au 31 décembre de l'année.

(2) Soit respectivement 4,76 % et 5 % du capital accumulé au début de l'année de ses 70^e et 71^e anniversaires.

(3) En supposant un taux de rendement de 5 % et un retrait minimal réparti uniformément à la fin de chaque mois de l'année.

(4) En supposant un taux d'imposition de 24 %.

3.3 Fractionnement des revenus de retraite

Le Québec a annoncé en décembre 2006 la possibilité pour les couples de fractionner leurs revenus de retraite à compter de l'année d'imposition 2007.

Cette mesure permettra aux contribuables qui touchent des revenus de retraite⁶, telles des prestations d'un régime de pension agréé, des sommes retirées d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et des prestations d'un fonds enregistré de revenus de retraite (FERR)⁷, de transférer à leur conjoint jusqu'à 50 % de ces revenus.

La définition de revenus admissibles au Québec sera harmonisée à celle du régime fiscal fédéral qui accorde également, depuis le 1^{er} janvier 2007, la possibilité de fractionner certains revenus de pension.

Le fractionnement des revenus de retraite entraînera une réduction de l'impôt à payer du ménage. À titre d'exemple :

- un couple ayant un seul revenu de retraite de 25 000 \$ bénéficiera d'une baisse d'impôt de 353 \$;
- dans le cas d'un couple ayant deux revenus de retraite totalisant 75 000 \$, la baisse d'impôt sera de 488 \$.

TABLEAU F.10

Gains découlant du fractionnement des revenus de retraite pour un couple ayant des revenus de retraite (en dollars)

Revenu de retraite admissible ⁽²⁾	Couple ayant un seul revenu de retraite			Couple ayant deux revenus de retraite ⁽¹⁾		
	Impôt à payer avant fractionnement	Impôt à payer après fractionnement	Gain ⁽³⁾	Impôt à payer avant fractionnement	Impôt à payer après fractionnement	Gain
25 000	3 033	2 679	353	2 706	2 679	27
35 000	5 324	4 717	607	5 366	5 300	65
45 000	7 680	6 717	963	7 785	7 431	354
55 000	9 822	8 730	1 092	10 177	9 689	488
65 000	11 978	10 773	1 205	12 356	11 856	500
75 000	14 478	12 773	1 705	14 534	14 046	488

(1) L'un des conjoints a 80 % du revenu du ménage et l'autre, 20 %.

(2) Excluant les rentes de retraite du régime de rentes du Québec, lesquelles peuvent déjà être fractionnées.

(3) Le fractionnement des revenus de retraite permet aux deux conjoints de bénéficier du crédit d'impôt pour revenus de retraite.

⁶ Le fractionnement ne s'appliquera pas à certains revenus de retraite, telles les rentes de retraite du régime de rentes du Québec, la pension de la sécurité de la vieillesse et les sommes retirées d'un REER par des personnes âgées de moins de 65 ans.

⁷ À compter de 65 ans pour les REER et les FERR.

Au total, près de 370 000 couples déclarant des revenus de retraite admissibles bénéficieront d'une baisse d'impôt de 106 millions de dollars en 2007.

TABLEAU F.11

Impact du fractionnement des revenus de retraite selon le revenu familial – 2007

Revenu familial	Nombre de ménages	Impact total (M\$)	Impact moyen (\$)
Moins de 50 000 \$	171 505	13	76
De 50 000 \$ à 75 000 \$	99 326	42	420
De 75 000 \$ à 100 000 \$	49 505	22	448
100 000 \$ ou plus	49 343	29	589
TOTAL	369 679	106	286

3.4 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études

Dans le but d'encourager les familles québécoises à épargner davantage pour les études postsecondaires de leurs enfants, le *Budget 2007-2008* prévoit que les cotisations à un régime enregistré d'épargne-études (REEE) donneront dorénavant droit à un crédit d'impôt remboursable pour épargne-études (CIREE) versé par le gouvernement du Québec.

Le crédit d'impôt dépendra de la cotisation à un REEE et du revenu des parents de l'enfant bénéficiaire. La cotisation pourra être effectuée par les parents, les grands-parents ou quiconque désire participer financièrement à l'éducation d'un enfant. L'aide fiscale à l'épargne-études équivaldra à 10 % de la première tranche de 2 500 \$ de cotisation annuelle. Dans le cas des familles à faible et à moyen revenus :

- le taux du crédit d'impôt de 10 % pourra augmenter jusqu'à 20 % pour les premiers 500 \$ de cotisation;
- pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 500 \$, le taux demeurera à 10 %.

Ainsi, en 2007, sur une cotisation annuelle de 2 500 \$, la contribution du gouvernement du Québec sera :

- de 250 \$ (10 %) pour un revenu familial de plus de 74 357 \$;
- de 275 \$ (11 %) pour un revenu familial de plus de 37 178 \$ jusqu'à 74 357 \$;
- de 300 \$ (12 %) pour un revenu familial de 37 178 \$ ou moins.

Le montant cumulatif du crédit d'impôt accordé pour un enfant, sur plusieurs années, ne pourra excéder 3 600 \$.

Le crédit d'impôt sera versé dans le compte REEE du bénéficiaire et s'ajoutera à la cotisation. Les revenus de placement générés sur les cotisations et le crédit d'impôt s'accumuleront, à l'abri de l'impôt, jusqu'à ce que l'enfant entreprenne ses études postsecondaires. Ce n'est qu'une fois versés à l'enfant, sous forme de paiement d'aide aux études, que ces montants accumulés seront imposables dans les mains de l'enfant.

TABLEAU F.12

Illustration du niveau d'aide découlant du nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études pour une cotisation annuelle de 2 500 \$ dans un REEE – 2007
(en dollars)

	Revenu des parents de l'enfant		
	37 178 \$ ⁽¹⁾ ou moins	Plus de 37 178 \$ ⁽¹⁾ à 74 357 \$ ⁽¹⁾	Plus de 74 357 \$ ⁽¹⁾
Cotisation des parents versée dans le compte REEE	2 500	2 500	2 500
Nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études du Québec versé dans le compte REEE			
Sur les premiers 500 \$ de cotisation			
– Montant du crédit d'impôt	100	75	50
– En %	20 %	15 %	10 %
Sur la tranche de 500 \$ à 2 500 \$ de cotisation			
– Montant du crédit d'impôt	200	200	200
– En %	10 %	10 %	10 %
Total du crédit d'impôt			
– Montant du crédit d'impôt	300	275	250
– En %	12 %	11 %	10 %
Cotisation et crédit d'impôt remboursable du Québec versés dans le compte REEE	2 800	2 775	2 750

Note : Les informations présentées tiennent compte des bonifications apportées par le gouvernement fédéral dans le cadre de son budget de 2007.

(1) Ces montants correspondent aux seuils de revenu de la subvention canadienne pour l'épargne-études.

Le crédit d'impôt du Québec s'ajoutera à l'aide accordée par le gouvernement fédéral sur les cotisations à un REEE.

Par rapport à l'annonce du 20 février 2007, le montant maximal annuel du crédit d'impôt remboursable pour épargne-études du Québec a été haussé de 50 \$. De plus, le plafond des cotisations annuelles à un REEE a été aboli⁸ et le plafond cumulatif a été fixé à 50 000 \$ au lieu de 42 000 \$.

Le nouveau crédit d'impôt bénéficiera à plus de 300 000 enfants et représente un allègement fiscal de 42,5 millions de dollars sur une pleine année. La nouvelle mesure s'appliquera aux contributions à un REEE versées après le 20 février 2007.

⁸ Cela permettra d'augmenter les cotisations annuelles et de profiter des rendements additionnels à l'abri de l'impôt.

Régime enregistré d'épargne-études (REEE)

- Le régime enregistré d'épargne-études vise à aider les parents à épargner en vue de financer les études postsecondaires d'un bénéficiaire désigné (habituellement un enfant de moins de 18 ans).
- La cotisation annuelle maximale à un REEE n'est pas limitée. Le plafond cumulatif à vie est de 50 000 \$.

Modalités d'application du nouveau crédit d'impôt remboursable pour épargne-études du Québec

- Le nouveau crédit d'impôt du Québec s'ajoute à la subvention canadienne décrite ci-après. Le régime du Québec est entièrement harmonisé à la subvention du gouvernement fédéral, à l'exception du niveau de soutien accordé.
- Un parent qui verse une cotisation annuelle de 2 500 \$ dans un REEE bénéficiera du crédit d'impôt calculé selon les modalités suivantes :
 - pour les premiers 500 \$ de cotisation, le taux du crédit d'impôt est de 10 % et peut augmenter jusqu'à 20 % pour les parents à faible revenu;
 - pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 500 \$, le taux est de 10 %.
- Le crédit d'impôt annuel atteint son maximum avec une cotisation de 2 500 \$.

Principaux paramètres du crédit d'impôt remboursable pour épargne-études (CIREE) du Québec – 2007

	Revenu des parents de l'enfant		
	37 178 \$ ⁽¹⁾ ou moins	Plus de 37 178 \$ ⁽¹⁾ à 74 357 \$ ⁽¹⁾	Plus de 74 357 \$ ⁽¹⁾
CIREE sur la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE	Max. 100 \$ 20 %	Max. 75 \$ 15 %	Max. 50 \$ 10 %
CIREE sur les cotisations annuelles à un REEE excédant 500 \$ jusqu'à 2 500 \$	Max. 200 \$ 10 %	Max. 200 \$ 10 %	Max. 200 \$ 10 %
Maximum annuel du CIREE	300 \$	275 \$	250 \$
Maximum cumulatif du CIREE	3 600 \$	3 600 \$	3 600 \$

(1) Ces montants correspondent aux seuils de revenu de la subvention canadienne pour l'épargne-études.

Modalités d'application de la subvention canadienne pour l'épargne-études

- À titre d'exemple, un parent qui verse une cotisation annuelle de 2 500 \$ dans un REEE bénéficie de la subvention canadienne calculée selon les modalités suivantes :
 - pour les premiers 500 \$ de cotisation, le taux de la subvention est de 20 % et peut augmenter jusqu'à 40 % pour les parents à faible revenu;
 - pour la cotisation allant de 500 \$ à 2 500 \$, le taux est de 20 %.
- La subvention annuelle atteint son maximum avec une cotisation de 2 500 \$.

Principaux paramètres de la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) – 2007

	Revenu des parents de l'enfant		
	37 178 \$ ^{(1),(2)} ou moins	Plus de 37 178 \$ ⁽²⁾ à 74 357 \$ ⁽²⁾	Plus de 74 357 \$ ⁽²⁾
SCEE sur la première tranche de 500 \$ de cotisations annuelles à un REEE	Max. 200 \$ 40 %	Max. 150 \$ 30 %	Max. 100 \$ 20 %
SCEE sur les cotisations annuelles à un REEE excédant 500 \$ jusqu'à 2 500 \$	Max. 400 \$ 20 %	Max. 400 \$ 20 %	Max. 400 \$ 20 %
Maximum annuel de la SCEE	600 \$	550 \$	500 \$
Maximum cumulatif de la SCEE	7 200 \$	7 200 \$	7 200 \$

(1) Le gouvernement fédéral ajoute un bon d'études à la subvention canadienne pour l'épargne-études.

(2) Les seuils des tranches de revenu sont indexés chaque année.

Le rendement sur les cotisations versées et les aides du Québec et du gouvernement fédéral pour épargne-études s'accumule à l'abri de l'impôt jusqu'à ce qu'il soit versé à l'enfant sous forme de paiements d'aide aux études. À l'exception des cotisations versées, l'aide gouvernementale et le rendement accumulé sont imposables uniquement entre les mains du bénéficiaire au moment du retrait.

3.5 Hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite

Le *Budget 2007-2008* prévoit que, à compter de l'année d'imposition 2007, le montant maximal de revenus de retraite sur lequel s'applique le crédit d'impôt sera majoré de 1 000 \$ à 1 500 \$.

Le crédit d'impôt pour revenus de retraite correspond à 20 % des revenus de retraite admissibles reçus par un particulier, tels que :

- les paiements de rente viagère en vertu d'un régime de retraite;
- les paiements de rentes provenant d'un régime enregistré d'épargne-retraite.

Pour une personne âgée vivant seule, l'augmentation de 500 \$ du montant maximal des revenus de retraite admissibles au crédit d'impôt entraînera un gain pouvant atteindre 100 \$. Pour un couple de personnes âgées, le gain pourra atteindre 200 \$.

Par ailleurs, le montant de revenus de retraite admissibles est réduit en fonction du revenu familial⁹.

TABLEAU F.13

Gains découlant de la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ des revenus admissibles au crédit d'impôt pour revenus de retraite – 2007

(en dollars)

Revenu de retraite ⁽²⁾	Personne âgée vivant seule			Couple de personnes âgées ⁽¹⁾		
	Crédit d'impôt avant budget	Crédit d'impôt après budget	Gain	Crédit d'impôt avant budget	Crédit d'impôt après budget	Gain
15 000	200	300	100	—	—	—
25 000	200	300	100	400	600	200
50 000	75	175	100	300	500	200
55 000	—	25	25	150	350	200
65 000	—	—	—	—	50	50

(1) Couple ayant deux revenus de retraite, dont chaque conjoint a 50 % du revenu.

(2) Incluant les revenus de retraite autres que les prestations de la sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti.

⁹ La formule de calcul du crédit d'impôt est la suivante :
 $20\% \times [\text{montant admissible} - 15\% \times (\text{revenu familial} - 29\,290 \$)]$;
 où le montant admissible est égal à la somme du montant pour revenus de retraite, du montant en raison de l'âge et du montant pour personne vivant seule.

Avec la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ des revenus admissibles au crédit d'impôt pour revenus de retraite, 356 000 personnes bénéficieront d'une baisse d'impôt de 37 millions de dollars.

TABLEAU F.14

Impact de la hausse de 1 000 \$ à 1 500 \$ du montant du crédit d'impôt pour revenus de retraite selon le revenu – 2007

Revenu du contribuable	Nombre de contribuables	Impact total (M\$)	Impact moyen (\$)
Moins de 25 000 \$	60 685	5,7	94
De 25 000 \$ à 50 000 \$	216 997	22,3	103
De 50 000 \$ à 75 000 \$	73 635	8,6	117
75 000 \$ ou plus	4 689	0,4	85
TOTAL	356 006	37,0	104

3.6 Nouveau crédit d'impôt remboursable pour les personnes qui accordent un répit aux aidants naturels

Afin de reconnaître l'action bénévole de plusieurs citoyens en appui aux aidants naturels de personnes ayant une incapacité, le *Budget 2007-2008* prévoit la mise en place, à compter de l'année d'imposition 2007, d'un nouveau crédit d'impôt remboursable pour ces personnes.

Le crédit d'impôt ne constitue pas une rémunération. Il vise à reconnaître, à la fois, le geste social d'appui aux aidants naturels et certaines dépenses que ce geste peut entraîner. Le montant du crédit d'impôt s'établira :

- à 500 \$ maximum pour une personne bénévole accordant un répit à un même aidant naturel;
- à 1 000 \$ maximum pour l'ensemble des personnes bénévoles accordant un répit à l'aidant naturel d'un même bénéficiaire de soins.

La personne bénévole pourra demander le crédit d'impôt dans sa déclaration de revenus pour autant qu'elle :

- accorde au moins l'équivalent d'une journée par semaine de répit durant une année à un même aidant naturel, et ce, sans rémunération;
- reçoive un relevé de l'aidant naturel qui atteste le niveau du crédit d'impôt déterminé;
- ne fasse pas partie de la famille immédiate du bénéficiaire de soins.

On estime que 10 000 bénévoles bénéficieront d'un allègement fiscal de 5 millions de dollars en 2007.

La mesure s'ajoute aux autres mesures favorisant le maintien à domicile des personnes âgées ou en perte d'autonomie, soit :

- le crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée;
- le crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels d'une personne majeure.

TABLEAU F.15

**Crédits d'impôt remboursables visant à favoriser le maintien à domicile
des personnes âgées ou en perte d'autonomie – 2007**

	Maintien à domicile d'une personne âgée	Aidants naturels d'une personne majeure	Personnes qui accordent un répit aux aidants naturels
Bénéficiaire du crédit d'impôt remboursable	Personne de 70 ans ou plus	Aidant naturel	Personne accordant au moins l'équivalent d'une journée de répit par semaine au cours d'une année
Niveau d'aide versée par année	Maximum de 3 750 \$	Maximum de 1 020 \$ réduit selon le revenu de la personne aidée (minimum de 561 \$)	Maximum de 500 \$ par bénévole et de 1 000 \$ pour tous les bénévoles d'un même bénéficiaire de soins
Clientèle	290 000	76 000	10 000
Avantage fiscal	194 M\$	50 M\$	5 M\$

3.7 Amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants

Le *Budget 2007-2008* prévoit que le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants sera accordé sans égard au revenu gagné¹⁰ à compter de l'année d'imposition 2007. Cette modification entraîne une bonification substantielle de l'aide pour les familles dont les frais de garde engagés excèdent le revenu gagné le moins élevé du ménage. De plus, elle entraîne une simplification importante du calcul du crédit d'impôt.

Ainsi, les conjoints exploitant une entreprise familiale, telle une ferme, qui génère des bénéficiaires et dont seulement un des conjoints déclare un revenu gagné, pourront dorénavant bénéficier du crédit d'impôt, même si le revenu du conjoint ayant le revenu gagné le plus bas est inférieur aux frais de garde engagés. Par exemple, pour un couple ayant comme seul revenu gagné un revenu net d'entreprise de 25 000 \$ et des frais de garde de 7 500 \$, le gain sera de 5 250 \$ par année.

Par ailleurs, une famille monoparentale ayant déclaré des revenus d'entreprise inférieurs aux frais de garde engagés, sans aucun autre revenu gagné, bénéficiera dorénavant de la pleine valeur du crédit d'impôt.

Pour l'ensemble des contribuables, cette bonification se traduit par un allègement fiscal de 10 millions de dollars par année.

TABLEAU F.16

Gains découlant de l'amélioration du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants⁽¹⁾ pour des familles exploitant une entreprise – 2007

(en dollars)

Revenu net d'entreprise	Couple dont un seul conjoint a déclaré un revenu net d'entreprise			Famille monoparentale		
	Avant budget	Après budget	Gain	Avant budget	Après budget	Gain
0	—	5 250	5 250	—	5 250	5 250
1 000	—	5 250	5 250	750	5 250	4 500
2 500	—	5 250	5 250	1 875	5 250	3 375
5 000	—	5 250	5 250	3 750	5 250	1 500
10 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—
15 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—
20 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—
25 000	—	5 250	5 250	5 250	5 250	—

Note : On suppose que les familles ont des frais de garde de 7 500 \$ et n'ont aucun autre revenu que des revenus nets d'entreprise.

(1) L'enfant est d'âge préscolaire et ne présente pas de déficiences graves et prolongées des fonctions mentales ou physiques.

¹⁰ Essentiellement, le revenu gagné se compose du revenu brut d'emploi, du revenu net d'entreprise, des bourses d'études et de certaines prestations gouvernementales (prestation d'assurance-emploi, prestation du régime québécois d'assurance parentale, rente d'invalidité du régime de rentes du Québec, etc.).

3.8 Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires

Afin d'alléger le fardeau fiscal des parents qui soutiennent financièrement un enfant aux études postsecondaires, le *Budget 2007-2008* prévoit des modifications importantes à l'aide fiscale aux études.

Ces modifications permettront de bonifier et de simplifier l'aide fiscale aux parents ayant des enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires.

Plus précisément, le *Budget 2007-2008* prévoit que les parents pourront bénéficier :

- du transfert de la partie des frais de scolarité ou d'examen non utilisée par l'étudiant pour annuler ses impôts;
- d'une bonification du crédit d'impôt pour enfants mineurs en formation professionnelle ou aux études postsecondaires;
- du transfert de la partie du montant pour besoins essentiels reconnus non utilisée par l'étudiant majeur pour réduire ses impôts.

☐ Transfert aux parents des frais de scolarité ou d'examen

Les frais de scolarité ou d'examen payés au cours d'une année donnent droit à un crédit d'impôt non remboursable dans le calcul des impôts à payer de l'étudiant. La partie non utilisée des frais de scolarité ou d'examen pour annuler les impôts à payer de l'étudiant peut être reportée aux années suivantes. Puisqu'il est fréquent que les parents assument les frais de scolarité en tout ou en partie, l'étudiant pourra, à compter de l'année d'imposition 2007, transférer à ses parents la partie non utilisée de ses frais de scolarité ou d'examen de l'année afin que ses parents réduisent leurs impôts à payer.

☐ Bonification du crédit d'impôt pour les parents d'enfants mineurs aux études

Le régime fiscal accorde aux parents d'un enfant en formation professionnelle ou aux études postsecondaires un crédit d'impôt déterminé en fonction du montant de 3 720 \$ et du revenu net de l'enfant. Le régime fiscal sera modifié, à compter de l'année d'imposition 2007, afin que le montant servant au calcul du crédit d'impôt soit réduit de 80 % du revenu net de l'enfant plutôt que de 100 %. De plus, les bourses d'études ne seront plus prises en compte dans le calcul du revenu de l'enfant pour réduire le montant du crédit d'impôt accordé aux parents. Ces modifications augmenteront la valeur du crédit d'impôt pour les parents.

❑ Transfert aux parents du montant pour besoins essentiels reconnu de l'enfant majeur aux études

À compter de l'année d'imposition 2007, le crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études (6 650 \$¹¹) demandé par les parents sera remplacé par le transfert aux parents de la partie non utilisée du montant pour besoins essentiels reconnu de l'enfant (6 650 \$). D'une part, le montant maximal transférable par l'enfant sera équivalent au montant maximal du crédit d'impôt qu'il remplace; d'autre part, les bourses d'études de l'étudiant ne viendront plus réduire le montant du crédit d'impôt transférable aux parents. De ce fait, les montants demandés par les parents en crédit d'impôt pour leurs enfants majeurs seront plus élevés.

Ces modifications réduiront le fardeau fiscal des parents ayant des enfants à charge en formation professionnelle ou aux études postsecondaires de 8 millions de dollars par année.

TABLEAU F.17

Bonification de la fiscalité pour les parents dont les enfants sont aux études postsecondaires – 2007

Avant Budget 2007-2008	Après Budget 2007-2008
Transfert aux parents des frais de scolarité ou d'examen	
– Aucune possibilité pour les parents et les grands-parents de bénéficier du transfert des frais de scolarité ou d'examen non utilisés par l'étudiant	– Possibilité pour les parents et les grands-parents de bénéficier du transfert des frais de scolarité ou d'examen de l'année en cours non utilisés par l'étudiant
Bonification du crédit d'impôt pour les parents d'enfants mineurs aux études	
– Montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires : maximum de 3 720 \$	– Inchangé
– Montant réduit en fonction de 100 % du revenu net de l'enfant incluant les bourses d'études	– Montant réduit en fonction de 80 % du revenu de l'enfant excluant les bourses d'études
Transfert aux parents du montant pour besoins essentiels reconnu de l'enfant majeur aux études	
Crédit d'impôt pour enfants majeurs aux études	} – Possibilité pour les parents (père et mère) de bénéficier du transfert de la partie du montant pour besoins essentiels reconnus non utilisée par l'étudiant et non réduite des bourses d'études : maximum de 6 650 \$
– Montant de base de 2 930 \$ ⁽¹⁾	
– Montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires : maximum de 3 720 \$	
– Total : 6 650 \$	
– Montant total réduit en fonction de 100 % du revenu net de l'enfant incluant les bourses d'études	

(1) Incluant le montant de base et le montant additionnel pour un enfant.

¹¹ Incluant le montant de base pour enfants majeurs aux études (2 930 \$) et le montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires (3 720 \$).

À titre d'exemple, le gain pour les parents découlant de ces mesures est :

- de 240 \$ pour les parents d'un enfant mineur ayant un revenu de 3 500 \$ et des frais de scolarité de 500 \$;
- de 599 \$ pour les parents d'un enfant majeur ayant un revenu de 5 000 \$ et des frais de scolarité de 2 000 \$.

TABLEAU F.18

Gains pour les parents découlant de l'amélioration de la fiscalité relative aux études – 2007

(en dollars)

Revenu de l'étudiant	Avant Budget 2007-2008			Après Budget 2007-2008			Sous-total	Gain
	Transfert des frais de scolarité	Crédit d'impôt pour enfants ⁽¹⁾	Sous-total	Transfert des frais de scolarité	Crédit d'impôt pour enfants ⁽²⁾	Transfert du montant pour besoins essentiels reconnus		
Parents avec un enfant mineur aux études postsecondaires – frais de scolarité de 500 \$								
2 500	n.s.p.	244	244	100	344	n.s.p.	444	200
3 500	n.s.p.	44	44	100	184	n.s.p.	284	240
5 000	n.s.p.	—	—	100	—	n.s.p.	100	100
7 500	n.s.p.	—	—	100	—	n.s.p.	100	100
10 000	n.s.p.	—	—	100	—	n.s.p.	100	100
Parents avec un enfant majeur aux études postsecondaires – frais de scolarité de 2 000 \$								
2 500	n.s.p.	831	831	400	n.s.p.	930	1 330	499
3 500	n.s.p.	631	631	400	n.s.p.	770	1 170	539
5 000	n.s.p.	331	331	400	n.s.p.	530	930	599
7 500	n.s.p.	—	—	400	n.s.p.	130	530	530
10 000	n.s.p.	—	—	400	n.s.p.	—	400	400

Note : Dans les exemples, on suppose que les parents sont imposables, qu'ils assument la totalité des frais de scolarité de l'étudiant et que celui-ci leur transfère la totalité des montants inutilisés.

- (1) Incluant le montant de base pour enfants majeurs aux études et le montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires.
(2) Montant pour enfants en formation professionnelle ou aux études postsecondaires.

4. RAPPEL DES MESURES ANNONCÉES À L'IMPÔT DES PARTICULIERS DEPUIS 2003

4.1 Allègement fiscal à l'égard des particuliers

La réduction d'impôt du *Budget 2007-2008* s'ajoute aux mesures d'allègement fiscal des trois derniers budgets du Québec pour les exercices 2004-2005, 2005-2006 et 2006-2007. En effet, le gouvernement a annoncé un retour de 1,1 milliard de dollars aux contribuables dans le cadre du *Budget 2004-2005*, résultant principalement de la mise en œuvre :

- du Soutien aux enfants;
- de la Prime au travail;
- du régime unique d'imposition.

Le *Budget 2005-2006* a prévu un allègement fiscal de 372 millions de dollars, découlant notamment :

- de l'introduction de la déduction de 500 \$ pour les travailleurs;
- de la réforme du soutien aux personnes handicapées et aux aidants naturels.

Le *Budget 2006-2007* a permis un allègement fiscal de 382 millions de dollars résultant, entre autres :

- de la hausse de 500 \$ à 1 000 \$ de la déduction pour les travailleurs;
- de la bonification du crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile d'une personne âgée.

TABLEAU F.19

Gains des contribuables selon la tranche de revenu – 2008

(en millions de dollars)

Revenu du contribuable	<i>Budget</i> 2004-2005	<i>Budget</i> 2005-2006	<i>Budget</i> 2006-2007	<i>Budget</i> 2007-2008	Sous-total	Indexation	Total
Moins de 15 000 \$	384	15	40	16	455	87	542
De 15 000 \$ à 25 000 \$	283	62	69	50	464	177	641
De 25 000 \$ à 50 000 \$	273	166	153	349	941	580	1 521
De 50 000 \$ à 75 000 \$	93	81	73	342	589	329	918
De 75 000 \$ à 100 000 \$	24	27	26	235	312	162	474
100 000 \$ ou plus	13	21	21	256	311	165	476
TOTAL	1 070	372	382	1 248	3 072	1 500	4 572

L'indexation du régime fiscal pour les années 2004 à 2008 entraîne une réduction de la charge fiscale des contribuables québécois de 1,5 milliard de dollars. En incluant l'indexation du régime fiscal, le cumul des allègements fiscaux accordés aux contribuables québécois depuis 2003 atteint 4,6 milliards de dollars.

Indexation du régime fiscal

Afin de protéger le pouvoir d'achat des contribuables contre les effets de l'inflation, le gouvernement du Québec indexe le régime d'imposition des particuliers. L'indexation s'applique aux seuils de revenu imposable de la table d'imposition ainsi qu'à la plupart des crédits d'impôt.

En 2008, le gouvernement du Québec indexera le régime fiscal pour un coût de 355 millions de dollars. Sur la période allant de 2004 à 2008, l'impact cumulé de l'indexation sera de 1,5 milliard de dollars.

Impact de l'indexation du régime fiscal des particuliers - 2004 à 2008

	2004	2005	2006	2007	2008
Taux d'indexation en pourcentage	2,00	1,43	2,43	2,03	2,00 ⁽¹⁾
Impact en M\$	235	180	390	340	355
Impact cumulé en M\$	235	415	805	1 145	1 500

(1) Selon un taux d'indexation prévu de 2 %. Le taux d'indexation réel pour 2008 sera connu à l'automne 2007.

En 2007, le taux d'indexation du régime d'imposition québécois a été de 2,03 %. Depuis 2004, seulement quatre autres provinces ont indexé leur régime d'imposition à tous les ans.

Taux d'indexation des régimes d'imposition fédéral et provinciaux

(en pourcentage)

	2004	2005	2006	2007
Fédéral ⁽¹⁾	3,3	1,7	2,2	2,2
Provinces				
Terre-Neuve-et-Labrador ⁽²⁾	—	—	—	1,0
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	—
Nouvelle-Écosse	—	—	—	—
Nouveau-Brunswick ⁽⁴⁾	—	1,7	2,2	2,2
Québec ⁽³⁾	2,0	1,43	2,43	2,03
Ontario ⁽⁴⁾	2,9	1,9	2,2	2,1
Manitoba	—	—	—	—
Saskatchewan ⁽⁴⁾	3,3	1,7	2,2	2,2
Alberta ⁽⁴⁾	6,0	1,3	1,9	3,6
Colombie-Britannique ⁽⁴⁾	2,6	1,8	2,1	1,9

Note : — signifie que le régime fiscal n'a pas été indexé.

(1) Le taux d'indexation est calculé selon l'indice des prix à la consommation du Canada.

(2) Le taux d'indexation prévu pour 2007 est de 2,0 %. Par contre, l'indexation ne sera appliquée qu'à compter du 1^{er} juillet 2007. Ainsi, le taux moyen pour l'année 2007 est de 1,0 %.

(3) Depuis l'année d'imposition 2005, le taux d'indexation est basé sur l'indice des prix à la consommation du Québec, excluant alcool et tabac.

(4) Le taux d'indexation est calculé selon l'indice des prix à la consommation de la province.

4.2 Des gains cumulés substantiels pour tous les ménages

Les mesures d'allégement fiscal accordées depuis 2003 sont importantes pour les ménages de toutes les catégories de revenu. En effet, un couple avec deux enfants et ayant un revenu de travail a vu son revenu disponible augmenter :

- de 4 724 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
- de 2 089 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$;
- de 2 823 \$ pour un revenu familial totalisant 75 000 \$.

TABLEAU F.20

Gains pour un couple avec deux enfants et ayant un revenu de travail – 2008

(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽¹⁾	Budget 2007-2008 ⁽¹⁾	Sous-total	Indexation ⁽⁴⁾	Total
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausse des seuils de la table et du montant de base			
0	1 750	—	—	—	—	1 750	199	1 949
15 000	1 750	2 780	—	20	—	4 550	249	4 799
25 000	2 224	1 780	75	260	—	4 339	386	4 724
30 000	1 625	1 280	90	300	110	3 405	651	4 057
35 000	625	780	105	300	275	2 085	689	2 775
40 000	648	280	74	300	415	1 717	806	2 522
50 000	660	—	29	240	415	1 344	745	2 089
60 000	720	—	21	280	415	1 436	937	2 373
65 000	670	—	21	280	584	1 555	968	2 523
70 000	620	—	21	280	784	1 705	968	2 673
75 000	570	—	21	280	984	1 855	968	2 823
100 000	—	—	21	240	1 024	1 286	800	2 086
125 000	—	—	21	240	1 024	1 286	800	2 086
150 000	—	—	21	240	1 024	1 286	800	2 086
175 000	—	—	21	240	1 024	1 286	800	2 086

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui apparaît à la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail, le revenu disponible augmente :

- de 4 774 \$ pour un revenu familial totalisant 25 000 \$;
- de 2 751 \$ pour un revenu familial totalisant 75 000 \$;
- de 2 504 \$ pour un revenu familial totalisant 125 000 \$.

TABLEAU F.21

Gains pour un couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail – 2008
(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽¹⁾	Budget 2007-2008 ⁽¹⁾	Sous-total	Indexation ⁽⁴⁾	Total
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausse des seuils de la table et du montant de base			
0	1 750	—	—	—	—	1 750	199	1 949
15 000	1 750	2 780	—	20	—	4 550	249	4 799
25 000	2 224	1 780	75	390	—	4 469	306	4 774
30 000	1 720	1 280	90	468	110	3 668	597	4 265
35 000	920	780	105	520	110	2 435	597	3 032
40 000	648	280	120	520	110	1 678	706	2 384
50 000	660	—	150	400	110	1 320	645	1 965
60 000	720	—	180	480	110	1 490	797	2 287
65 000	670	—	195	480	240	1 585	867	2 452
70 000	620	—	210	480	440	1 750	867	2 617
75 000	570	—	215	480	640	1 905	845	2 751
100 000	—	—	57	400	720	1 177	677	1 855
125 000	—	—	42	480	859	1 381	1 123	2 504
150 000	—	—	42	480	1 859	2 381	1 123	3 504
175 000	—	—	42	480	1 939	2 461	1 123	3 584

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

(1) Excluant l'indexation qui apparaît à la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour une famille monoparentale avec un enfant, le revenu disponible augmente :

- de 2 756 \$ pour un revenu familial totalisant 15 000 \$;
- de 1 905 \$ pour un revenu familial totalisant 30 000 \$;
- de 1 676 \$ pour un revenu familial totalisant 50 000 \$.

TABLEAU F.22

Gains pour une famille monoparentale avec un enfant – 2008

(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾			Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽¹⁾	Budget 2007-2008 ⁽¹⁾	Sous-total	Indexation ⁽⁴⁾	Total
	Soutien aux enfants ⁽²⁾	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausses des seuils de la table et du montant de base			
0	775	—	—	—	—	775	180	955
15 000	438	1 660	45	234	—	2 377	379	2 756
25 000	683	660	75	260	55	1 733	397	2 130
30 000	667	160	90	330	55	1 302	603	1 905
35 000	681	—	105	270	220	1 276	615	1 891
40 000	631	—	74	240	360	1 305	517	1 821
50 000	531	—	29	240	360	1 160	517	1 676
60 000	511	—	21	280	360	1 172	709	1 881
65 000	461	—	21	280	529	1 291	740	2 031
70 000	335	—	21	280	729	1 366	723	2 089
75 000	135	—	21	280	929	1 366	723	2 089
100 000	—	—	21	240	969	1 231	592	1 823
125 000	—	—	21	240	969	1 231	592	1 823
150 000	—	—	21	240	969	1 231	592	1 823
175 000	—	—	21	240	969	1 231	592	1 823

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui apparaît à la colonne « Indexation ».

(2) Impact du Soutien aux enfants moins les crédits d'impôt non remboursables pour enfants, la réduction d'impôt à l'égard des familles et les allocations familiales.

(3) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(4) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

Pour une personne vivant seule, le revenu disponible augmente :

- de 470 \$ pour un revenu de 15 000 \$;
- de 937 \$ pour un revenu de 35 000 \$;
- de 1 698 \$ pour un revenu de 75 000 \$.

TABLEAU F.23

Gains pour une personne vivant seule - 2008

(en dollars)

Revenu de travail	Budget 2004-2005 ⁽¹⁾		Budgets 2005-2006 et 2006-2007 ⁽¹⁾	Budget 2007-2008 ⁽¹⁾	Sous-total	Indexation ⁽³⁾	Total
	Prime au travail	Régime unique ⁽³⁾	Déduction pour les travailleurs	Hausses des seuils de la table et du montant de base			
10 000	481	—	30	—	511	9	520
15 000	—	45	215	—	260	210	470
25 000	—	75	160	55	290	206	496
30 000	—	90	230	55	375	339	714
35 000	—	105	230	220	555	382	937
40 000	—	74	200	360	634	284	918
50 000	—	29	200	360	589	284	873
60 000	—	21	240	360	621	476	1 098
65 000	—	21	240	529	791	507	1 298
70 000	—	21	240	729	991	507	1 498
75 000	—	21	240	929	1 191	507	1 698
100 000	—	21	240	969	1 231	507	1 738
125 000	—	21	240	969	1 231	507	1 738
150 000	—	21	240	969	1 231	507	1 738
175 000	—	21	240	969	1 231	507	1 738

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Excluant l'indexation qui apparaît à la colonne « Indexation ».

(2) Impact de l'unification du régime d'imposition pour un salarié qui paie une cotisation syndicale égale à 1,5 % du salaire (maximum de 750 \$ par année).

(3) Indexation pour les années 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008.

4.3 Revenu disponible des ménages

Depuis 2003, les mesures mises en œuvre par le gouvernement ont augmenté sensiblement le revenu disponible de tous les contribuables québécois.

Les familles québécoises peuvent d'ailleurs compter sur l'aide la plus généreuse des provinces canadiennes, notamment grâce :

- au Soutien aux enfants;
- à la Prime au travail.

En 2008, après prise en compte de l'ensemble de ces mesures, le revenu disponible d'un couple avec deux enfants sera :

- de 22 080 \$ sans aucun revenu de travail;
- de 45 631 \$ avec deux revenus de travail totalisant 50 000 \$;
- de 72 874 \$ avec deux revenus de travail totalisant 100 000 \$.

TABLEAU F.24

Revenu disponible incluant les mesures du Budget 2007-2008
Couple avec deux enfants et ayant deux revenus de travail - 2008
(en dollars)

Revenu de travail	Gouvernement du Québec								Gouvernement du Canada					Revenu disponible
	Aide sociale	Soutien aux enfants	Prime au travail	Allocation-logement	Crédit d'impôt pour la TVQ	Remb. d'impôts fonciers	Impôt du Québec	Sous-total Québec	PFCE ⁽¹⁾	Crédit d'impôt pour la TPS	Impôt fédéral ⁽²⁾	Sous-total fédéral	Cotisations ⁽³⁾	
0	10 284	3 199	—	960	350	109	—	14 903	6 437	740	—	7 177	—	22 080
5 000	8 978	3 199	350	960	350	109	—	13 946	6 437	740	—	7 177	- 94	26 030
10 000	4 220	3 199	1 600	960	350	109	—	10 439	6 437	740	—	7 177	- 336	27 280
15 000	—	3 199	2 850	960	350	109	—	7 469	6 437	740	—	7 177	- 677	28 968
20 000	—	3 199	2 502	880	350	109	—	7 040	6 437	740	—	7 177	- 1 019	33 198
25 000	—	3 199	2 032	—	350	109	—	5 690	5 586	740	—	6 326	- 1 360	35 656
30 000	—	3 199	1 562	—	350	109	- 426	4 794	4 437	740	- 495	4 682	- 1 701	37 775
35 000	—	3 199	1 082	—	256	15	- 1 194	3 358	3 288	568	- 1 064	2 791	- 2 043	39 107
40 000	—	3 199	582	—	106	—	- 1 994	1 893	2 533	318	- 1 667	1 184	- 2 384	40 692
45 000	—	3 199	82	—	—	—	- 2 794	487	2 333	68	- 2 270	131	- 2 725	42 892
50 000	—	3 032	—	—	—	—	- 3 594	- 562	2 133	—	- 2 873	- 740	- 3 067	45 631
55 000	—	2 832	—	—	—	—	- 4 394	- 1 562	1 933	—	- 3 476	- 1 543	- 3 408	48 487
60 000	—	2 632	—	—	—	—	- 5 194	- 2 562	1 733	—	- 4 079	- 2 346	- 3 749	51 343
65 000	—	2 432	—	—	—	—	- 5 994	- 3 562	1 533	—	- 4 682	- 3 149	- 4 090	54 198
70 000	—	2 232	—	—	—	—	- 6 794	- 4 562	1 333	—	- 5 285	- 3 952	- 4 432	57 054
75 000	—	2 032	—	—	—	—	- 7 594	- 5 562	1 133	—	- 5 888	- 4 755	- 4 773	59 910
80 000	—	1 832	—	—	—	—	- 8 514	- 6 682	933	—	- 6 716	- 5 783	- 5 114	62 420
85 000	—	1 632	—	—	—	—	- 9 514	- 7 882	733	—	- 7 600	- 6 867	- 5 383	64 868
90 000	—	1 432	—	—	—	—	- 10 514	- 9 082	533	—	- 8 500	- 7 968	- 5 522	67 428
95 000	—	1 232	—	—	—	—	- 11 514	- 10 282	333	—	- 9 416	- 9 083	- 5 543	70 091
100 000	—	1 151	—	—	—	—	- 12 514	- 11 363	133	—	- 10 332	- 10 199	- 5 564	72 874
125 000	—	1 151	—	—	—	—	- 17 514	- 16 363	—	—	- 14 915	- 14 915	- 5 639	88 084

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Chaque conjoint gagne 50 % du revenu de travail.

(1) Prestation fiscale canadienne pour enfants et supplément de la prestation nationale pour enfants.

(2) Après abattement. Inclut le crédit d'impôt pour enfants et n'inclut pas la prestation fiscale pour le revenu gagné dont les paramètres n'ont pas encore été fixés pour le Québec.

(3) Inclut les cotisations au régime de rentes du Québec, à l'assurance-emploi et au régime québécois d'assurance parentale.

TABLEAU F.25

Revenu disponible incluant les mesures du Budget 2007-2008
Personne vivant seule – 2008
 (en dollars)

Revenu de travail	Gouvernement du Québec						Gouvernement du Canada				Revenu disponible
	Aide sociale	Prime au travail	Crédit d'impôt pour la TVQ	Remb. d'impôts fonciers	Impôt du Québec	Sous-total Québec	Crédit d'impôt pour la TPS	Impôt fédéral ⁽¹⁾	Sous-total fédéral	Cotisations ⁽²⁾	
0	6 636	—	294	174	—	7 104	242	—	242	—	7 346
5 000	4 204	182	294	174	—	4 854	269	—	269	- 168	9 955
10 000	—	520	294	174	—	988	285	—	285	- 509	10 763
15 000	—	93	294	174	—	561	370	- 495	- 125	- 851	14 585
20 000	—	—	294	174	- 756	- 288	370	- 1 098	- 728	- 1 192	17 792
25 000	—	—	294	174	- 1 556	- 1 088	370	- 1 700	- 1 330	- 1 533	21 048
30 000	—	—	294	174	- 2 356	- 1 888	370	- 2 303	- 1 933	- 1 875	24 304
35 000	—	—	170	50	- 3 280	- 3 059	198	- 2 906	- 2 709	- 2 216	27 016
40 000	—	—	20	—	- 4 257	- 4 237	—	- 3 622	- 3 622	- 2 557	29 584
45 000	—	—	—	—	- 5 257	- 5 257	—	- 4 514	- 4 514	- 2 761	32 468
50 000	—	—	—	—	- 6 257	- 6 257	—	- 5 430	- 5 430	- 2 782	35 531
55 000	—	—	—	—	- 7 257	- 7 257	—	- 6 346	- 6 346	- 2 803	38 594
60 000	—	—	—	—	- 8 257	- 8 257	—	- 7 262	- 7 262	- 2 819	41 661
65 000	—	—	—	—	- 9 257	- 9 257	—	- 8 181	- 8 181	- 2 819	44 743
70 000	—	—	—	—	- 10 257	- 10 257	—	- 9 099	- 9 099	- 2 819	47 824
75 000	—	—	—	—	- 11 257	- 11 257	—	- 10 018	- 10 018	- 2 819	50 906
80 000	—	—	—	—	- 12 417	- 12 417	—	- 11 075	- 11 075	- 2 819	53 689
85 000	—	—	—	—	- 13 617	- 13 617	—	- 12 161	- 12 161	- 2 819	56 403
90 000	—	—	—	—	- 14 817	- 14 817	—	- 13 246	- 13 246	- 2 819	59 118
95 000	—	—	—	—	- 16 017	- 16 017	—	- 14 332	- 14 332	- 2 819	61 832
100 000	—	—	—	—	- 17 217	- 17 217	—	- 15 417	- 15 417	- 2 819	64 547
125 000	—	—	—	—	- 23 217	- 23 217	—	- 20 887	- 20 887	- 2 819	78 077

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Après abattement. N'inclut pas la prestation fiscale pour le revenu gagné dont les paramètres n'ont pas encore été fixés pour le Québec.

(2) Inclut les cotisations au régime de rentes du Québec, à l'assurance-emploi et au régime québécois d'assurance parentale.

Section G

Développement économique durable

1. ASSURER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET STIMULER LES INVESTISSEMENTS	G.3
1.1 Élimination progressive de la taxe sur le capital d'ici le 1 ^{er} janvier 2011 pour toutes les entreprises	G.5
1.2 Élimination immédiate de la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières qui réalisent des nouveaux investissements	G.8
1.3 Hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital	G.10
1.4 Hausse des taux de déduction pour amortissement sur les investissements	G.11
1.4.1 Amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier	G.11
1.4.2 Hausse des taux de déduction pour amortissement visant les bâtiments, le matériel informatique et certains autres biens	G.13
1.5 Impact des mesures sur la compétitivité du régime fiscal des entreprises	G.14
1.5.1 Un appui majeur au secteur manufacturier	G.14
1.5.2 Une fiscalité plus compétitive pour les entreprises	G.15

2. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TOUTES LES RÉGIONS	G.17
2.1 Stratégie pour le développement de toutes les régions.....	G.17
2.2 Aides fiscales applicables à certains territoires et secteurs d'activité	G.19
2.2.1 Groupe de travail sur les aides fiscales qui prennent fin pour certains territoires et secteurs d'activité.....	G.19
2.2.2 Retrait de l'indexation des salaires dans le calcul du crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources	G.20
3. RÉDUCTION DE PRÈS DE 20 % DU NOMBRE DE REMISES DES PETITES ENTREPRISES.....	G.21
4. IMPACTS DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE.....	G.25
4.1 Politique économique du gouvernement	G.26
4.2 Une société plus prospère au bénéfice de tous les Québécois	G.28

1. ASSURER LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES ET STIMULER LES INVESTISSEMENTS

L'investissement privé est l'une des principales sources d'accroissement de la productivité et du niveau de vie et, par conséquent, constitue un élément clé de la prospérité. En effet, c'est en investissant que les entreprises développent de meilleurs procédés et de meilleurs produits, consolident leur position sur les marchés et créent plus de richesse. Il en résulte des emplois de meilleure qualité et mieux rémunérés.

Le secteur manufacturier fait actuellement face à d'importants défis en raison, notamment, de la hausse du dollar canadien et de la concurrence de plus en plus vive des pays émergents comme la Chine et l'Inde. L'investissement permet aux entreprises de se moderniser, et ainsi, de poursuivre et d'étendre leurs activités.

Pour qu'elles soient intéressées à investir ici plutôt qu'ailleurs, les entreprises doivent pouvoir bénéficier d'un régime fiscal compétitif qui se compare avantageusement à ceux qu'offrent les pays et juridictions avec qui le Québec est en concurrence.

Pour renforcer l'économie, et plus particulièrement pour inciter les entreprises à investir et les aider à devenir plus compétitives au niveau mondial, le gouvernement annonce une réduction importante des charges fiscales des entreprises, tant pour la taxe sur le capital que pour l'impôt sur le revenu. Le *Budget 2007-2008* prévoit à cet égard :

- un plan d'élimination de la taxe sur le capital qui comprend :
 - l'élimination progressive de la taxe sur le capital d'ici le 1^{er} janvier 2011 pour toutes les entreprises;
 - l'élimination immédiate de la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières qui investissent, soit :
 - en majorant de 5 % à 10 % le taux du crédit de taxe sur le capital;
 - en prolongeant le crédit de taxe sur le capital, y compris le crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de première transformation des produits forestiers, jusqu'à l'élimination de la taxe sur le capital.
- une réduction de l'impôt sur le revenu des entreprises qui réalisent des investissements, par la hausse des taux de déduction pour amortissement :
 - pour les investissements dans le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier;
 - pour les investissements dans les bâtiments, le matériel informatique et certains autres biens.

Les mesures du *Budget 2007-2008*¹ représenteront à terme une injection annuelle de près de 900 millions de dollars du gouvernement en faveur de la prospérité économique des entreprises et de leurs travailleurs. Elles réduiront le coût de l'investissement et stimuleront la modernisation des entreprises.

Le gouvernement profitera de la compensation financière proposée par le gouvernement fédéral aux provinces pour l'élimination de leur taxe sur le capital d'ici 2011. L'apport du gouvernement fédéral est estimé à 280 millions de dollars sur quatre ans.

TABLEAU G.1

Assurer la compétitivité des entreprises et stimuler les investissements

(en millions de dollars)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012
Plan d'élimination de la taxe sur le capital					
Élimination progressive de la taxe sur le capital d'ici le 1 ^{er} janvier 2011 pour toutes les entreprises	—	- 34	- 231	- 571	- 889
Élimination immédiate de la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières qui réalisent des nouveaux investissements ⁽¹⁾					
- Majoration de 5 % à 10 % du taux du crédit de taxe sur le capital et prolongation jusqu'à l'élimination de la taxe sur le capital	- 67	- 134	- 110	- 44	—
- Prolongation du crédit de taxe sur le capital de 15 % pour les activités de première transformation des produits forestiers jusqu'à l'élimination de la taxe sur le capital	—	—	- 4	- 2	—
Hausse de 400 000 \$ à 5 M\$ de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital	- 9	- 6	- 4	- 2	—
Sous-total	- 76	- 174	- 349	- 619	- 889
Compensation financière du gouvernement fédéral pour l'élimination de la taxe sur le capital⁽²⁾	15	63	102	100	—
Hausse des taux de déduction pour amortissement sur les investissements					
Amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier	- 19	- 78	- 70	20	45
Hausse des taux de déduction pour amortissement visant les bâtiments, le matériel informatique et certains autres biens	- 8	- 19	- 25	- 25	- 25
Sous-total	- 27	- 97	- 95	- 5	20
TOTAL	- 88	- 208	- 342	- 524	- 869

(1) Pour les investissements dans le matériel de fabrication et de transformation.

(2) Estimation du gouvernement du Québec sur la base des paramètres de calcul de l'incitatif financier provisoire annoncé dans *Le Plan budgétaire de 2007* du gouvernement fédéral.

¹ Les initiatives concernant le régime fiscal applicable aux sociétés sont présentées plus en détail dans le document *Renseignements additionnels sur les mesures du budget*.

1.1 Élimination progressive de la taxe sur le capital d'ici le 1^{er} janvier 2011 pour toutes les entreprises

La volonté du gouvernement d'accélérer le développement économique du Québec et de faire profiter toutes les régions de cette prospérité accrue passe, entre autres, par un soutien additionnel à l'investissement privé.

La taxe sur le capital représente un frein à l'investissement pour l'ensemble des secteurs d'activité économique. En augmentant le coût des investissements pour les entreprises, elle réduit leur intérêt à les réaliser et, en conséquence, affecte la croissance de notre économie, de l'emploi et de notre niveau de vie.

Ainsi, pour favoriser l'investissement, il faut d'abord cesser de le taxer. Compte tenu que la taxe sur le capital s'applique sur les investissements des entreprises plutôt que sur leurs bénéfices, son élimination constitue un geste essentiel, qui permet d'améliorer la compétitivité du régime fiscal québécois et de stimuler l'investissement et la modernisation de nos entreprises.

Le Québec s'était déjà engagé dans un plan de réduction de plus de 50 % de la taxe sur le capital d'ici 2009. Le nouveau plan annoncé dans le *Budget 2007-2008* prévoit son élimination complète d'ici le 1^{er} janvier 2011 pour toutes les entreprises. Le taux général de la taxe sur le capital sera réduit de 0,49 % à 0,36 % le 1^{er} janvier 2008. Par la suite, il sera réduit à 0,24 % le 1^{er} janvier 2009 et à 0,12 % le 1^{er} janvier 2010. La taxe sur le capital sera abolie le 1^{er} janvier 2011.

TABLEAU G.2

Plan d'élimination de la taxe sur le capital (taux général de la taxe sur le capital, en pourcentage)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Plan actuel de réduction de la taxe sur le capital	0,60	0,525	0,49	0,36	0,29	0,29	0,29
Nouveau plan d'élimination de la taxe sur le capital du <i>Budget 2007-2008</i>	0,60	0,525	0,49	0,36	0,24	0,12	Taxe éliminée

Note : Taux en vigueur le 1^{er} janvier de chaque année. Pour les institutions financières, le taux applicable est le double du taux général.

Pour les institutions financières, le rythme de réduction du taux de la taxe sur le capital sera identique. Ainsi, le taux sera tout d'abord réduit de 0,98 % à 0,72 % à compter du 1^{er} janvier 2008. Ce taux passera à 0,48 % à compter du 1^{er} janvier 2009 et à 0,24 % à compter du 1^{er} janvier 2010. La taxe sur le capital applicable aux institutions financières sera abolie à compter du 1^{er} janvier 2011.

Par ailleurs, les régimes spécifiques relatifs à la taxe compensatoire des institutions financières, à la taxe sur le capital des sociétés d'assurance et à la taxe sur le capital des assureurs sur la vie continueront de s'appliquer.

Incidence économique de la taxe sur le capital

La taxe sur le capital est imposée sur le capital versé² d'une entreprise. En fait, elle est essentiellement une taxe sur l'actif des entreprises. Elle s'applique de façon récurrente, tant que la valeur aux livres des investissements est positive. Elle augmente donc directement le coût des investissements et en réduit le rendement. De plus, cette taxe accroît le risque associé à un investissement puisqu'elle est payable sans égard à la rentabilité de l'entreprise.

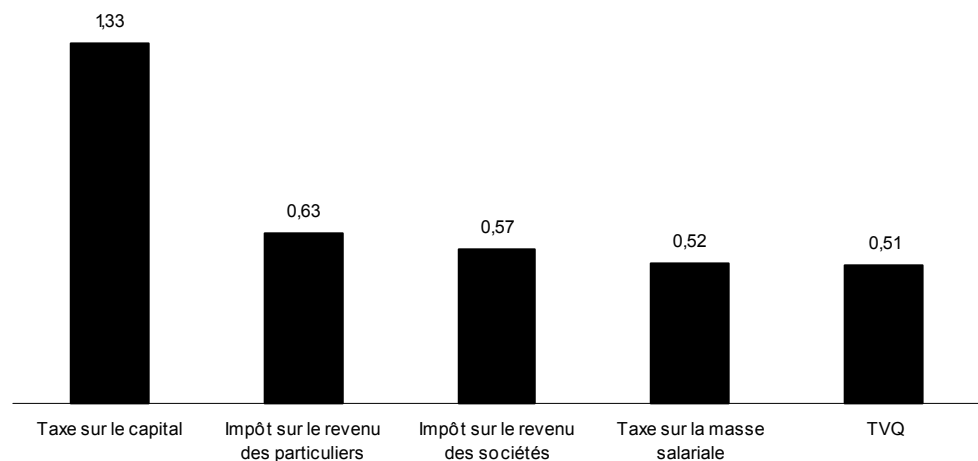
La taxe sur le capital nuit également à l'emploi :

- à court terme, en réduisant la marge de manœuvre des entreprises;
- à plus long terme, en compromettant des investissements qui renforceraient la compétitivité et la productivité des entreprises;
- en outre, en minant la productivité, elle a un effet négatif sur la rémunération des travailleurs.

Comme elle freine l'accumulation du capital productif, la taxe sur le capital affecte plus fortement le potentiel de croissance de l'économie que les autres impôts et taxes.

Impact sur le PIB réel par dollar de réduction d'impôt⁽¹⁾

(en dollars)



(1) Impact à long terme de réductions d'impôt ou de taxe évalué à l'aide du modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec. Les simulations ont été effectuées sans effets sur les revenus du gouvernement. La perte de revenus du gouvernement est compensée au moyen d'un prélèvement n'ayant pas d'influence sur le comportement des agents économiques.

² De façon générale, le capital versé d'une société correspond à la somme du capital-actions, des bénéfices non répartis, des emprunts et des autres dettes à long terme.

Toutes les autres provinces qui appliquaient une taxe sur le capital l'ont déjà éliminée ou se sont engagées à le faire. Le plan d'élimination mis en œuvre au Québec permettra aux entreprises de bénéficier d'une fiscalité plus concurrentielle vis-à-vis de celle des autres provinces.

TABLEAU G.3

Principaux paramètres des régimes fiscaux canadiens – 2011⁽¹⁾

	Taxe sur le capital ⁽²⁾			Impôt sur le revenu des sociétés ⁽³⁾ (%)	Taxe sur la masse salariale (%)
	Taux en 2007 (%)	Taux en 2011 (%)	Année d'élimination		
Québec	0,49	—	2011	11,9	2,70 à 4,26
Colombie-Britannique	—	—	2002	12,0	—
Alberta	—	—	—	10,0	—
Saskatchewan	0,30	—	2008	12,0	—
Manitoba ⁽⁴⁾	0,30 à 0,50	—	2011	12,0	2,15 à 4,30
Ontario	0,285	—	2010	14,0	1,95
Nouveau-Brunswick	0,20	—	2009	13,0	—
Nouvelle-Écosse ⁽⁵⁾	0,25	0,10	2012	16,0	—
Île-du-Prince-Édouard	—	—	—	16,0	—
Terre-Neuve-et-Labrador	—	—	—	14,0	2,00
Fédéral	—	—	2006	18,5	—

Note : Taux en vigueur le 1^{er} janvier.

(1) Paramètres pour l'année 2011, sauf indication contraire.

(2) Taux général de la taxe sur le capital.

(3) Taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés.

(4) Le Manitoba a annoncé son intention d'éliminer sa taxe sur le capital d'ici 2011 et de porter à 12 % son taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés, si sa situation financière le lui permet.

(5) La Nouvelle-Écosse éliminera sa taxe sur le capital le 1^{er} juillet 2012.

1.2 **Élimination immédiate de la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières qui réalisent des nouveaux investissements**

L'élimination de la taxe sur le capital le 1^{er} janvier 2011 permettra de réduire significativement le coût de l'investissement et stimulera la modernisation des entreprises. Cependant, la période difficile que traversent les entreprises du secteur manufacturier exige qu'elles procèdent rapidement à des investissements importants en matériel de fabrication et de transformation. Afin de les appuyer dans leurs efforts de modernisation, le gouvernement élimine immédiatement la taxe sur le capital pour les entreprises manufacturières qui investissent.

Mis en place dans le *Budget 2005-2006*, le crédit non remboursable de taxe sur le capital pour les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation permet aux entreprises qui investissent d'éliminer la taxe sur le capital normalement payable sur leurs nouveaux investissements et de l'éliminer ou de la réduire fortement pour leurs bâtiments et équipements existants. Pour être admissibles, les investissements devaient initialement être réalisés avant le 1^{er} janvier 2008.

Afin que le secteur manufacturier puisse se libérer plus rapidement du fardeau de la taxe sur le capital, le gouvernement majore de 5 % à 10 % le taux du crédit de taxe sur le capital pour les nouveaux investissements dans le matériel de fabrication et de transformation. De plus, le gouvernement prolonge la période d'application du crédit jusqu'à l'élimination de la taxe sur le capital.

Par ailleurs, dans le cadre du plan d'aide à l'industrie forestière présenté dans le *Budget 2006-2007*, le taux du crédit de taxe sur le capital a été porté à 15 % pour les acquisitions de matériel de fabrication et de transformation utilisé dans des activités de première transformation des produits forestiers effectuées avant le 1^{er} janvier 2010. La période d'application de ce volet du crédit de taxe sur le capital est également prolongée jusqu'à l'élimination de la taxe sur le capital.

Les entreprises du secteur manufacturier sont donc en mesure d'éliminer leur taxe sur le capital dès aujourd'hui.

Modernisation d'entreprises : Illustration des impacts du crédit de taxe sur le capital de 10 %

Le crédit de taxe sur le capital de 10 % s'applique sur le coût des nouvelles acquisitions de matériel de fabrication et de transformation. Il est applicable à l'encontre de la taxe sur le capital payable sur l'ensemble des activités de l'entreprise.

La majoration du taux du crédit de taxe sur le capital de 5 % à 10 % permettra aux entreprises qui investissent dans le matériel de fabrication et de transformation de devancer l'élimination complète de leur taxe sur le capital sur l'ensemble de leurs activités.

C'est le cas, notamment, des entreprises qui réalisent d'importants projets de modernisation. À titre d'exemple, une entreprise ayant des actifs initiaux de 50 millions de dollars et qui réalise des investissements admissibles de 10 millions de dollars n'aura plus à payer la taxe sur le capital. Il s'agit ici de réductions fiscales qui atteindront 726 000 \$ sur quatre ans et qui pourront être réinvesties dans l'entreprise.

Cas 1 – Important projet de modernisation d'une entreprise manufacturière

(en milliers de dollars)

Actifs initiaux (bâtiments et équipements)	50 000	Le crédit de taxe sur le capital permet à l'entreprise d'éliminer la taxe sur le capital payable à l'égard de l'ensemble de ses activités					
Investissements admissibles (matériel de fabrication et de transformation)	10 000						
Crédit de taxe sur le capital (10 % sur les investissements admissibles)	1 000						
		2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL
Capital taxable (capital versé)	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000	—	
Taux de la taxe sur le capital	0,49 %	0,36 %	0,24 %	0,12 %	—	—	
Taxe sur le capital à payer avant crédit	294	216	144	72	—	—	726
Crédit de taxe sur le capital	-294	-216	-144	-72	—	—	-726
Taxe sur le capital à payer	—	—	—	—	—	—	—
Réduction de la taxe sur le capital	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<i>Report du solde du crédit de taxe</i>	706	490	346	—	—	—	

Des investissements récurrents pour le renouvellement du matériel et des équipements manufacturiers permettront également aux entreprises d'éliminer leur taxe sur le capital. Ainsi, une entreprise qui possède des actifs de 15 millions de dollars et qui réalise des investissements admissibles de 1 million de dollars par année pendant trois ans ne devrait plus payer de taxe sur le capital. Il s'agit ici de réductions fiscales qui atteindront 204 000 \$ sur quatre ans et qui pourront être réinvesties dans l'entreprise.

Cas 2 – Renouvellement des équipements d'une entreprise manufacturière

(en milliers de dollars)

Actifs initiaux (bâtiments et équipements)	15 000	Le crédit de taxe sur le capital permet à l'entreprise d'éliminer la taxe sur le capital payable à l'égard de l'ensemble de ses activités								
Investissements admissibles (matériel de fabrication et de transformation)	1 000						1 000	1 000		
Crédit de taxe sur le capital (10 % sur les investissements admissibles)	100						100	100		
		2007	2008	2009	2010	2011	TOTAL			
Capital taxable (capital versé)	16 000	17 000	18 000	18 000	—	—				
Taux de la taxe sur le capital	0,49 %	0,36 %	0,24 %	0,12 %	—	—				
Taxe sur le capital à payer avant crédit	78	61	43	22	—	—	204			
Crédit de taxe sur le capital	-78	-61	-43	-22	—	—	-204			
Taxe sur le capital à payer	—	—	—	—	—	—	—			
Réduction de la taxe sur le capital	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %			
<i>Report du solde du crédit de taxe</i>	22	61	118	—	—	—				

1.3 Hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital

Les secteurs agricole et des pêches sont des secteurs d'activité économique très intensifs en capital. Or, ces secteurs sont constitués d'une majorité de petites et moyennes entreprises qui doivent réaliser de nombreux investissements afin de pouvoir rentabiliser leurs activités et de soutenir la concurrence d'entreprises étrangères. La situation économique préoccupante dans le secteur agricole a même conduit le gouvernement à créer la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Le rapport de la Commission et ses recommandations devront être déposés au plus tard en janvier 2008.

Entre-temps, le gouvernement souhaite appuyer les sociétés des secteurs agricole et des pêches, en éliminant plus rapidement leur taxe sur le capital. Ainsi, afin de favoriser les investissements de ces sociétés, le gouvernement augmente de 400 000 \$ à 5 millions de dollars la déduction spécifique qui leur est applicable dans le calcul de la taxe sur le capital.

Ajoutée à l'exemption de 1 million de dollars de la taxe sur le capital pour les PME, cette mesure permet de soustraire 99 % des sociétés agricoles ou de pêche, soit plus de 7 000 sociétés, au paiement de cette taxe. Par son intervention, le gouvernement injecte cette année 9 millions de dollars dans le fonds de roulement de ces sociétés. Cette mesure s'applique depuis le 21 février 2007.

TABLEAU G.4

Impact de la hausse de 400 000 \$ à 5 millions de dollars de la déduction pour les sociétés agricoles ou de pêche dans le calcul de la taxe sur le capital – 2007-2008

	Avant le 21 février 2007		Depuis le 21 février 2007		Nombre de nouvelles sociétés exemptées	Impact financier (M\$)
	Nombre	En %	Nombre	En %		
Sociétés exemptées	4 789	67,6	7 012	99,0	2 223	- 9,0

1.4 Hausse des taux de déduction pour amortissement sur les investissements

L'amortissement permet aux entreprises de réduire leur charge fiscale d'impôt sur le revenu lorsqu'elles investissent. Dans le but d'encourager la réalisation de nouveaux investissements, le gouvernement hausse le taux d'amortissement touchant les investissements manufacturiers, les bâtiments, le matériel informatique et certains autres biens.

La hausse des taux d'amortissement permet d'accroître la vitesse à laquelle les entreprises peuvent déduire, dans le calcul de leur revenu, les dépenses d'amortissement. La réduction additionnelle de revenu qui en découle permet aux entreprises d'alléger plus rapidement qu'auparavant leur charge d'impôt sur le revenu après la réalisation de leurs investissements. La hausse des taux d'amortissement constitue donc une mesure de choix pour faciliter et accélérer les décisions d'investissement.

1.4.1 Amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation du secteur manufacturier

Les entreprises du secteur manufacturier québécois doivent investir dans leur modernisation et utiliser des équipements modernes et productifs pour être concurrentielles et faire face aux défis qu'elles ont à relever.

Pour cette raison, le matériel de fabrication et de transformation, qui constitue la grande majorité des investissements manufacturiers, fera l'objet d'une mesure temporaire d'amortissement accéléré.

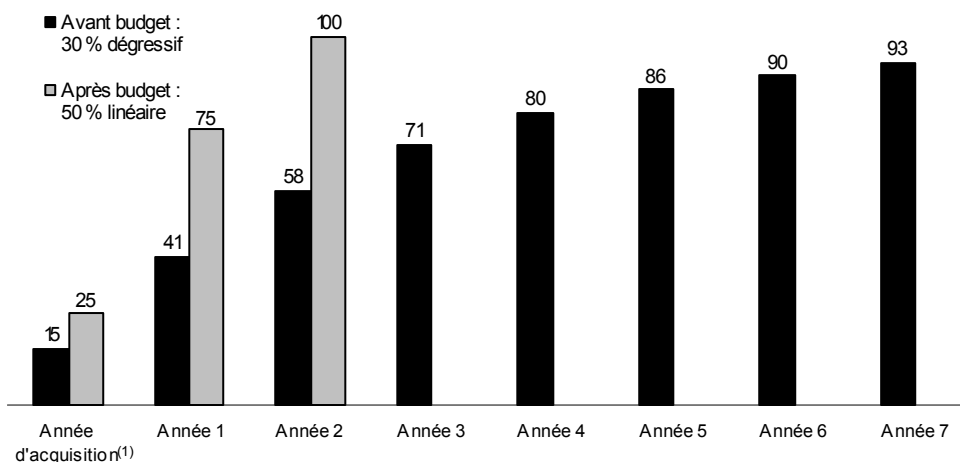
Pour les biens acquis avant 2009, le taux de la déduction pour amortissement relatif au matériel de fabrication et de transformation passera de 30 % à 50 %. En outre, la méthode d'amortissement ne sera plus dégressive mais linéaire, ce qui permettra d'amortir encore plus rapidement les investissements.

Cela signifie que les acquisitions de matériel de fabrication et de transformation effectuées avant 2009 pourront être amorties en moyenne sur deux ans, comparativement à plus de sept ans selon les règles usuelles.

GRAPHIQUE G.1

Illustration des effets de l'amortissement accéléré pour le matériel de fabrication et de transformation

(amortissement cumulé, en pourcentage du coût d'acquisition)



(1) Pour l'année d'acquisition, les règles fiscales prévoient un demi-taux d'amortissement.

1.4.2 Hausse des taux de déduction pour amortissement visant les bâtiments, le matériel informatique et certains autres biens

Les taux de déduction pour amortissement de certains investissements seront haussés afin qu'ils représentent davantage leur durée de vie utile.

Les bâtiments utilisés pour la fabrication ou la transformation pourront désormais bénéficier d'un taux d'amortissement bonifié à 10 %, qui reflète plus fidèlement l'usage intensif de ces biens. Pour les autres bâtiments non résidentiels, le taux passera à 6 %.

Par ailleurs, le taux d'amortissement du matériel informatique sera porté à 55 %.

TABLEAU G.5

Hausse des taux de déduction pour amortissement (taux en pourcentage)

Types de biens	Taux actuels	Nouveaux taux
Bâtiments utilisés pour la fabrication ou la transformation	4	10
Autres bâtiments non résidentiels	4	6
Matériel informatique	45	55
Lignes de distribution du gaz naturel	4	6
Installations de gaz naturel liquéfié	4	8

L'ensemble des mesures d'amortissement permettront aux entreprises de bénéficier d'un allègement fiscal estimé à 219 millions de dollars d'ici 2009-2010.

1.5 Impact des mesures sur la compétitivité du régime fiscal des entreprises

Les mesures du *Budget 2007-2008* auront un impact important pour les entreprises. Elles réduiront leurs charges fiscales sur l'investissement. Elles permettront en outre de maintenir la position concurrentielle du régime fiscal du Québec au niveau international.

1.5.1 Un appui majeur au secteur manufacturier

Le plan d'élimination de la taxe sur le capital, le crédit de taxe sur le capital et la hausse des taux de déduction pour amortissement réduiront significativement le fardeau fiscal du secteur manufacturier.

Le tableau qui suit illustre sur dix ans l'effet de ces mesures sur le fardeau fiscal des entreprises manufacturières qui réaliseront des investissements.

- Le fardeau fiscal de ces entreprises aura été réduit en moyenne de 21 % sur la période de 2007 à 2016.
- Plus de 60 % de cette réduction proviendra de l'élimination de la taxe sur le capital.

TABLEAU G.6

Impacts des mesures pour stimuler les investissements Investissements d'entreprises manufacturières types (en milliers de dollars)

Entreprises manufacturières	Investissements		Fardeau fiscal sur l'investissement (2007 à 2016) ⁽¹⁾					Réduction (%)
	Totaux	Matériel de fabrication et transformation	Fardeau fiscal (avant mesures)	Réduction du fardeau fiscal			Fardeau fiscal (après mesures)	
				Plan d'élimination de la taxe sur le capital	Crédit de taxe sur le capital de 10 %	Hausse des taux d'amortissement		
Composants de précision	9 400	3 500	2 749	- 350	- 131	- 43	2 225	- 19 %
Produits de plastique	11 200	2 300	4 830	- 489	- 156	- 170	4 015	- 17 %
Transformation des aliments	11 400	5 200	5 120	- 524	- 158	- 98	4 340	- 15 %
Usinage des métaux	12 100	3 600	4 871	- 518	- 171	- 165	4 018	- 18 %
Production pharmaceutique	15 300	6 900	4 171	- 540	- 201	- 143	3 287	- 21 %
Composants électroniques	21 400	9 200	4 699	- 688	- 280	- 243	3 488	- 26 %
Produits chimiques spécialisés	28 900	16 200	3 947	- 810	- 365	- 145	2 626	- 33 %
MOYENNE			4 341	- 560	- 209	- 144	3 428	- 21 %

Note : Simulations effectuées à l'aide du modèle de coûts sous licence *Choix concurrentiels* de KPMG.

(1) Taxe sur le capital et impôt sur le revenu des sociétés du Québec.

1.5.2 Une fiscalité plus compétitive pour les entreprises

Le niveau des impôts et taxes est un élément important de la compétitivité des entreprises. Certains impôts influencent directement le rendement du capital et affectent les décisions d'investissement. D'autres, comme les taxes sur la masse salariale, augmentent plutôt les coûts d'exploitation des entreprises.

Les actions prises dans le *Budget 2007-2008* réduiront significativement le poids de la fiscalité sur le rendement du capital et amélioreront la compétitivité globale du régime fiscal par rapport aux autres juridictions.

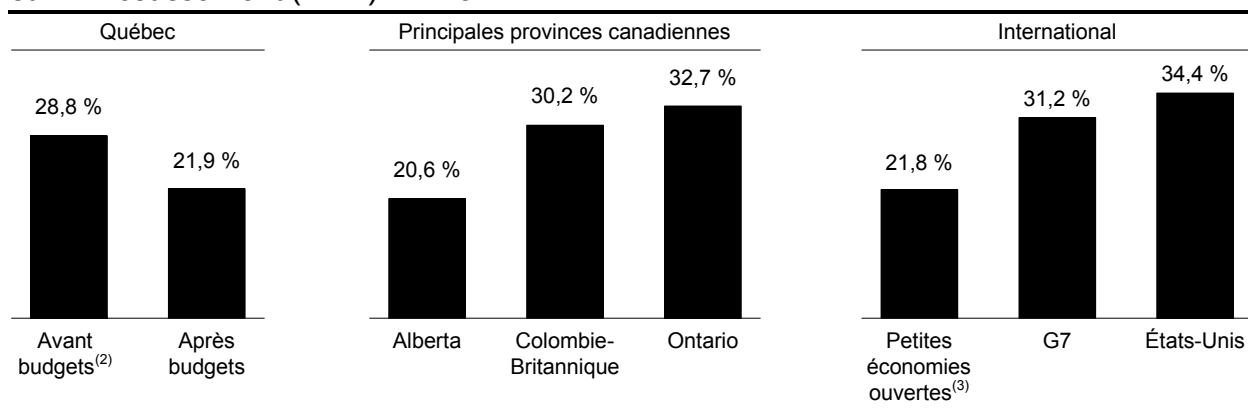
□ Un taux d'imposition sur l'investissement parmi les plus bas

Avec l'élimination de la taxe sur le capital et la hausse des taux de déduction pour amortissement, le poids de la fiscalité sur chaque dollar investi, tel que mesuré par le taux effectif marginal d'imposition sur l'investissement (TEMI), sera réduit fortement. Il passera de 28,8 % à 21,9 % en 2011.

Le Québec sera ainsi dans une excellente position au Canada et en mesure de concurrencer les autres pays pour l'attraction et la rétention des investissements.

GRAPHIQUE G.2

Comparaison des taux effectifs marginaux d'imposition sur l'investissement (TEMI)⁽¹⁾ – 2011



Note : L'estimation des TEMI des provinces canadiennes a été réalisée en appliquant le régime fiscal de ces provinces à la structure économique du Québec.

(1) Les TEMI sont des indicateurs de l'incidence du régime fiscal sur les nouveaux investissements. Ils représentent l'effet de l'ensemble des charges et règles fiscales qui influencent le rendement du capital investi. Ils tiennent compte, notamment, de la taxe sur le capital, de la taxe de vente, de l'impôt sur le revenu des sociétés, des règles et taux d'amortissement et des méthodes de comptabilisation des inventaires.

(2) Avant les mesures du *Budget 2007-2008* et celles annoncées dans *Le budget de 2007* du gouvernement fédéral.

(3) Économies qui dépendent fortement d'échanges commerciaux avec des partenaires économiques de plus grande taille. Par exemple, la Suisse, l'Australie, l'Irlande, la Suède et la Norvège sont des petites économies ouvertes.

Source : Ministère des Finances du Québec.

□ Un régime fiscal globalement plus concurrentiel pour le secteur manufacturier

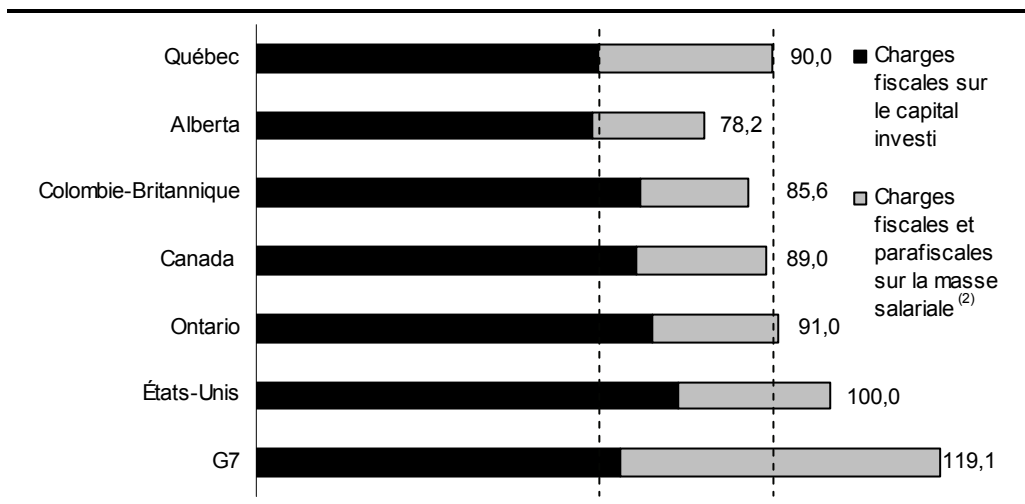
L'indice global de compétitivité fiscale, établi à partir du modèle de coûts *Choix concurrentiels* de KPMG, confirme également que le Québec offre aux entreprises un coût de la fiscalité sur l'investissement parmi les plus bas.

Même en ajoutant les charges fiscales et parafiscales³ sur la masse salariale qui augmentent les coûts d'exploitation, le Québec affiche désormais un coût global de la fiscalité qui se compare à celui en vigueur en moyenne au Canada et qui est concurrentiel à l'échelle internationale.

GRAPHIQUE G.3

Indice de compétitivité fiscale – Secteur manufacturier⁽¹⁾

(indice : États-Unis = 100)



Note : L'indice de compétitivité fiscale est établi sur la base du régime prévalant pour une juridiction donnée et en l'appliquant aux coûts d'implantation et d'exploitation des entreprises de Montréal pour sept secteurs manufacturiers. Tous les coûts fiscaux des différents ordres de gouvernement, y compris les charges parafiscales, ont été considérés sur une période de dix ans (2007 à 2016). Plus l'indice est faible, plus le régime fiscal général de la juridiction concernée est concurrentiel.

(1) Évalué à partir du modèle de coûts sous licence *Choix concurrentiels* de KPMG.

(2) Ces charges comprennent notamment les taxes sur la masse salariale et les cotisations des employeurs aux régimes de retraite publics, à l'assurance-emploi et aux assurances santé/sécurité au travail.

Sources : KPMG et ministère des Finances du Québec.

³ Les charges parafiscales au Québec comprennent les cotisations des employeurs au Régime des rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale, à la Commission des normes du travail, à la Commission de la santé et de la sécurité du travail ainsi qu'à l'assurance-emploi.

2. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE TOUTES LES RÉGIONS

2.1 Stratégie pour le développement de toutes les régions

Le 20 février dernier, le gouvernement annonçait la *Stratégie pour le développement de toutes les régions*, destinée à rendre celles-ci plus autonomes et plus prospères.

Rappelons que la stratégie définit un ensemble de mesures à l'intention de toutes les régions, notamment en faveur de Montréal et de la capitale nationale. Ces mesures correspondent à deux approches que le gouvernement met en œuvre simultanément.

- Des moyens supplémentaires sont offerts aux régions et placés sous leur autorité. Le gouvernement fournit ainsi de nouvelles ressources à toutes les régions et modifie les façons de faire de telle sorte que ces ressources soient utilisées avec une autonomie accrue.
- Le gouvernement investit des ressources additionnelles dans les programmes placés sous sa responsabilité directe. Le gouvernement ajoute ici des moyens supplémentaires dans le cadre d'interventions qu'il administre, mais adaptées aux réalités de chaque région.

Le gouvernement consacrera 825 millions de dollars au cours des cinq prochaines années à des mesures visant à renforcer l'autonomie et la capacité d'action des régions en matière de développement économique. La *Stratégie pour le développement de toutes les régions* encourage ainsi une plus grande prise en charge par les régions de leur développement. Le fascicule publié le 20 février 2007 fournit les informations détaillées sur les orientations et les mesures de la stratégie. Le tableau qui suit présente sommairement l'ensemble de ces mesures et les budgets qui s'y rattachent.

TABLEAU G.7

Stratégie pour le développement de toutes les régions

(en millions de dollars)

	2007- 2008	2008- 2009	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012	TOTAL
1. Des moyens supplémentaires sous l'autorité des régions						
Fonds de développement régional (FDR) – sous l'autorité des CRE – pour le financement des CRE, la modulation des programmes gouvernementaux et l'aide à la diversification économique	55	55	60	65	65	300
Les efforts de développement économique pilotés par les régions						
– Soutien au développement des créneaux d'excellence – projets ACCORD	10	12	17	18	18	75
– Amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des CLD des régions						
▪ Soutien à des projets d'entreprises en démarrage	7	12	13	14	14	60
▪ Soutien financier à la préparation de projets d'entreprises	4	5	7	7	7	30
Sous-total	21	29	37	39	39	165
Appui au développement de la capitale nationale ⁽¹⁾	5	5	5	5	5	25
Soutien au développement économique de Montréal	17	18	35	35	35	140
Financement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire	9	9	9	9	9	45
Sous-total	107	116	146	153	153	675
2. Une mobilisation additionnelle du gouvernement dans ses programmes en faveur des régions						
Soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises						
– Hausse de financement du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	7	7	10	12	12	48
– Accompagnement des entreprises pour l'amélioration de la productivité	7	8	11	12	13	51
Soutien au secteur minier	7	7	7	—	—	21
Soutien à l'agriculture et aux pêches	5	5	5	5	5	25
Tourisme en région ⁽²⁾	5	—	—	—	—	5
Sous-total	31	27	33	29	30	150
TOTAL – Stratégie pour le développement de toutes les régions	138	143	179	182	183	825

(1) Montants auxquels s'ajoutent 110 M\$ octroyés pour les célébrations du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec.(2) Par ailleurs, 3 M\$ additionnels seront prévus au Fonds de suppléance pour le ministère du Tourisme dans le *Budget de dépenses 2007-2008*, ce qui portera à 8 M\$ les sommes additionnelles octroyées au ministère du Tourisme.

2.2 Aides fiscales applicables à certains territoires et secteurs d'activité

2.2.1 Groupe de travail sur les aides fiscales qui prennent fin pour certains territoires et secteurs d'activité

Le 20 février dernier, le gouvernement annonçait la création d'un groupe de travail pour analyser en détail l'impact sur les entreprises du Québec de la fin des mesures fiscales destinées aux entreprises des régions ressources et de la nouvelle économie. La mise en place de ce groupe de travail est confirmée. Il sera présidé par monsieur Robert Gagné, professeur titulaire et directeur de l'Institut d'économie appliquée à HEC Montréal.

Le groupe de travail aura pour tâche d'analyser deux catégories d'aides fiscales, soit :

- les aides fiscales accordées aux entreprises manufacturières situées en région ressource, à savoir les trois crédits d'impôt visant les activités de 2^e et 3^e transformation des ressources naturelles (prenant fin en 2009) et le congé fiscal pour les PME manufacturières (prenant fin en 2010);
- les crédits d'impôt destinés aux entreprises du secteur de la nouvelle économie qui sont installées dans des sites désignés (ex. : Cité du multimédia, Cité du commerce électronique et Carrefours de la nouvelle économie en région). Ces mesures prennent fin entre 2010 et 2013.

Le groupe de travail formulera des recommandations au gouvernement sur les meilleures orientations à suivre à l'égard des territoires et secteurs d'activité économique concernés, compte tenu de la fin de ces mesures fiscales. Les travaux devront permettre, entre autres :

- d'établir le portrait de ces aides fiscales;
- de poser un diagnostic sur les impacts de ces aides :
 - pour les entreprises bénéficiaires et sur les autres entreprises au Québec;
 - sur le développement des territoires et des secteurs d'activité concernés;
- d'analyser les principaux enjeux et défis économiques à considérer à l'égard des territoires et secteurs d'activité économique concernés;
- d'analyser le soutien gouvernemental apporté par d'autres juridictions à leurs territoires ou secteurs spécifiques;
- de faire des recommandations quant aux mesures d'intervention économique qui peuvent être adoptées pour le développement de ces territoires et secteurs d'activité.

Le rapport du groupe de travail est attendu pour décembre 2007.

2.2.2 Retrait de l'indexation des salaires dans le calcul du crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation dans les régions ressources

Actuellement, les entreprises situées en région ressource peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt remboursable de 30 % applicable aux activités de 2^e et 3^e transformation des ressources naturelles.

Ce crédit d'impôt est accordé à l'égard des salaires versés pour des emplois créés par une société établie dans une des régions ressources du Québec, et ce, jusqu'au 31 décembre 2009. Il est calculé sur la croissance de la masse salariale des employés affectés au processus de production de l'entreprise.

Le gouvernement a été sensibilisé au fait que le crédit d'impôt peut avantager les entreprises situées dans les régions ressources en leur accordant un bénéfice fiscal sur une augmentation de la masse salariale attribuable à l'indexation des salaires de tous les employés admissibles d'une entreprise donnée. De ce fait, l'aide fiscale peut donc s'appliquer non seulement sur les salaires des emplois créés, mais également sur une croissance de la masse salariale résultant de l'indexation des salaires versés relativement à des emplois existants.

Pour remédier à cette problématique et recentrer le crédit d'impôt sur l'objectif de création d'emplois, celui-ci sera modifié afin de retirer du calcul de l'aide fiscale l'effet de l'indexation des salaires pour les années civiles 2008 et 2009. Ainsi, la masse salariale admissible au crédit d'impôt sera réduite de 2 % par année, soit de 2 % en 2008 et de 4 % en 2009.

Cette modification ne sera toutefois pas applicable au crédit d'impôt remboursable pour la Gaspésie et certaines régions maritimes du Québec, de même qu'au crédit d'impôt remboursable pour la Vallée de l'aluminium.

Cet ajustement réduira le coût de ce crédit d'impôt pour le gouvernement d'un montant annuel de 5 millions de dollars à leur plein effet.

3. RÉDUCTION DE PRÈS DE 20 % DU NOMBRE DE REMISES DES PETITES ENTREPRISES

Une façon de rendre nos entreprises plus compétitives est de réduire leur fardeau administratif. Le fardeau administratif imposé aux entreprises pour la remise de leurs impôts ou des charges fiscales et parafiscales qu'elles perçoivent ou qu'elles sont tenues de payer est contraignant. Cette responsabilité est plus lourde pour les propriétaires de petites entreprises qui possèdent peu de ressources pour y faire face.

Afin d'alléger le fardeau administratif des petites entreprises, le gouvernement réduit de près de 20 % le nombre de remises grâce à plusieurs mesures, entre autres :

- l'instauration d'acomptes provisionnels trimestriels, au lieu de mensuels, pour certaines petites sociétés;
- l'augmentation du montant maximal pour lequel les sociétés n'ont pas à verser d'acomptes provisionnels;
- la majoration du montant maximal de la taxe de vente du Québec (TVQ) en deçà duquel les entreprises peuvent effectuer une seule remise par année.

De plus, afin de diminuer les tâches administratives des particuliers, le gouvernement augmentera le montant maximal pour lequel ils n'ont pas à verser d'acomptes provisionnels d'impôt sur le revenu.

Réduction du nombre de remises d'impôts et de la taxe de vente du Québec

Impôts des sociétés

- Instaurer des acomptes provisionnels trimestriels en remplacement des acomptes provisionnels mensuels pour certaines petites sociétés privées sous contrôle canadien.
- Faire passer de 1 000 \$ à 3 000 \$ le montant maximal pour lequel celles-ci ont le droit de faire un seul versement par année.

Retenues sur la paie et cotisations d'employeurs

- Faire passer de 1 000 \$ à 3 000 \$ le montant maximal des remises mensuelles moyennes pour lequel les entreprises peuvent avoir le droit d'effectuer des versements trimestriels au lieu de mensuels.
- Faire passer de 1 200 \$ à 2 400 \$ le montant maximal des remises pour l'année pour lequel les entreprises peuvent avoir le droit d'effectuer un seul versement par année.

Taxe de vente du Québec

- Faire passer de 500 000 \$ à 1,5 million de dollars le montant maximal des fournitures taxables pour lequel les entreprises peuvent produire une seule déclaration de TVQ par année.
- Faire passer de 1 500 \$ à 3 000 \$ le montant maximal de la taxe nette en deçà duquel les entreprises qui produisent une seule déclaration de TVQ par année peuvent verser la taxe une seule fois par année.

Impôt sur le revenu des particuliers

- Faire passer de 1 200 \$ à 1 800 \$ le seuil d'impôt net sur le revenu des particuliers pour lequel ces derniers n'ont pas à verser d'acomptes provisionnels.

□ Allègement important du fardeau administratif pour les petites entreprises

Ces mesures permettront aux petites entreprises d'alléger leur fardeau administratif en réduisant de 1,5 million le nombre de remises et, par conséquent, d'augmenter leurs liquidités à court terme.

- Environ 24 000 petites sociétés n'auront plus d'acomptes provisionnels à verser en cours d'année et 58 000 autres pourront verser des acomptes provisionnels trimestriels au lieu de mensuels. Pour certaines petites sociétés, le nombre de remises sera réduit de 12 par année à une seule.
- Près de 20 000 petites entreprises n'auront plus qu'une seule remise à faire par année à l'égard des retenues à la source et des cotisations d'employeur. De plus, 58 000 autres pourront verser trimestriellement au lieu de mensuellement leurs retenues à la source et leurs cotisations d'employeur. Pour ces dernières, le nombre de remises sera réduit de 12 à 4 par année.
- Environ 40 000 petites entreprises pourront réduire le nombre de leurs remises de TVQ de quatre à une seule par année.
- Par ailleurs, près de 34 000 particuliers n'auront plus à payer leurs impôts et cotisations par acomptes provisionnels en cours d'année.

TABLEAU G.8

Allégement du fardeau administratif pour les petites entreprises Impact de la réduction du nombre de remises

	Nombre total de remises (situation actuelle)	Réduction du nombre de remises		Nombre d'entreprises ou de particuliers visés
		Nombre	En %	
Impôt sur le revenu des sociétés				
Acomptes provisionnels trimestriels au lieu de mensuels pour les petites entreprises	1 200 000	733 000	61	82 000
Hausse de 1 000 \$ à 3 000 \$ du seuil pour le versement annuel des acomptes provisionnels				
Retenues sur la paie et cotisations d'employeurs				
Hausse de 1 000 \$ à 3 000 \$ du seuil mensuel pour les versements trimestriels des remises	3 100 000	523 000	17	78 000
Hausse de 1 200 \$ à 2 400 \$ du seuil annuel pour le versement annuel des remises				
Taxe de vente du Québec				
Hausse de 1 500 \$ à 3 000 \$ du seuil pour un versement annuel	2 500 000	120 000	5	40 000
Impôt sur le revenu des particuliers				
Hausse de 1 200 \$ à 1 800 \$ du seuil d'impôt pour le versement des acomptes provisionnels	1 400 000	136 000	10	34 000
TOTAL	8 200 000	1 512 000	18	

4. IMPACTS DES ACTIONS DU GOUVERNEMENT SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Au cours des dernières années, le gouvernement a mis en place un éventail complet de mesures économiques, fiscales, budgétaires ou sociales afin d'accroître la prospérité et de s'assurer que tous les Québécois en bénéficient.

Ces actions auront un impact positif sur le niveau de vie au Québec. Le PIB réel enregistrera à terme une augmentation de 4,1 % par rapport à son niveau projeté en l'absence de ces actions, soit une augmentation additionnelle de plus de 11 milliards de dollars. Cela représente un ajout d'environ 0,25 point de pourcentage à la croissance économique annuelle du Québec.

Les gains associés à cette prospérité profiteront à tous les ménages. Ils se traduiront par une augmentation supplémentaire du niveau de vie de près de 1 500 \$ par habitant et une diminution de 18 % de l'écart de richesse qui persiste entre le Québec et les autres provinces canadiennes.

4.1 Politique économique du gouvernement

La politique économique du gouvernement s'inscrit principalement dans les priorités suivantes :

- réduire le fardeau fiscal des particuliers et des entreprises;
- augmenter les investissements publics dans les domaines de l'éducation, de la R-D, dans les infrastructures ainsi que dans la production hydroélectrique.

Grâce à ces mesures, ce sont près de 5,3 milliards de dollars qui seront injectés annuellement dans l'économie du Québec.

□ Réduction du fardeau fiscal

L'allègement du fardeau fiscal constitue une part importante de cet ensemble de mesures économiques.

Pour l'impôt des particuliers, le gouvernement a pris l'engagement de réduire le fardeau fiscal et de rattraper la moyenne canadienne.

Les réductions générales d'impôt et les mesures annoncées, telles que le soutien aux enfants, la prime au travail et la déduction pour les travailleurs, permettront d'accroître l'incitation au travail et contribueront à compenser les effets négatifs du vieillissement de la population sur l'activité économique.

Du côté des sociétés, plusieurs mesures permettront d'accroître la compétitivité des entreprises québécoises face à l'intensification de la concurrence internationale et amélioreront le pouvoir d'attraction du Québec pour les nouveaux investissements. Ces mesures comprennent notamment le plan d'élimination de la taxe sur le capital, la mise en place d'un crédit de taxe sur le capital de 10 % sur les investissements manufacturiers et la hausse des taux de déduction pour amortissement, annoncés dans le *Budget 2007-2008*.

Le choix d'éliminer la taxe sur le capital et de réduire l'impôt des particuliers s'explique par le fait que la réduction de ces deux impôts aura le plus d'effet sur la croissance économique.

□ Investissements publics

En parallèle avec la diminution du fardeau fiscal, le gouvernement s'est engagé à investir de façon substantielle dans des domaines clés pour la croissance économique.

Ainsi, le gouvernement augmentera les investissements en éducation postsecondaire. Il assure de cette manière que le Québec pourra compter sur une main-d'œuvre productive, de façon à contrebalancer les nombreux départs à la retraite prévus dans les années à venir.

De plus, la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* ainsi que d'importants investissements dans les infrastructures publiques ont été annoncés.

Finalement, la *Stratégie énergétique du Québec 2006-2015* favorisera notamment le développement de la production hydroélectrique et l'augmentation des exportations d'Hydro-Québec.

4.2 Une société plus prospère au bénéfice de tous les Québécois

□ Une société plus prospère

Les actions du gouvernement auront des effets positifs importants sur les principales variables macroéconomiques, notamment la productivité du travail, l'emploi et le PIB.

Grâce à leurs effets combinés, le PIB réel enregistrera une augmentation de 4,1 % par rapport à son niveau projeté en l'absence de ces actions, soit un ajout d'environ 0,25 point de pourcentage à la croissance économique annuelle du Québec. Cela représente à terme des gains de plus de 11 milliards de dollars sur le PIB réel.

De plus, ces actions stimuleront les investissements et entraîneront la création de près de 47 000 nouveaux emplois. La productivité du travail devrait augmenter, quant à elle, de près de 3 % au-dessus de son niveau projeté en l'absence de ces actions.

TABLEAU G.9

Impact à terme des actions du gouvernement sur les principales variables macroéconomiques

Variation	(%)	(M\$ de 2005)
PIB réel	4,1	11 247
Investissement	2,9	1 291
Stock de capital	3,2	12 221
Emplois (en milliers)	1,2	47
Revenu disponible réel	4,7	7 840
Productivité du travail	2,9	—

Source : Modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec.

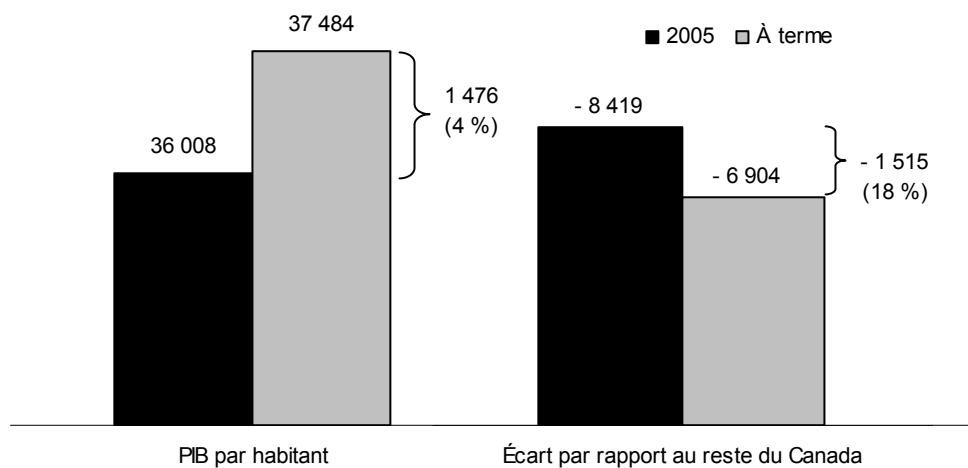
□ Un niveau de vie supérieur

Cette croissance additionnelle permettra une amélioration sensible du niveau de vie des Québécois et contribuera à réduire l'écart de richesse qui persiste entre le Québec et le reste du Canada.

Ainsi, près de 18 % de l'écart entre le PIB par habitant du Québec et celui dans le reste du Canada sera comblé par ces actions gouvernementales. Cela représente un gain de près de 1 500 \$ par habitant.

GRAPHIQUE G.4

Impact des actions du gouvernement sur le PIB par habitant et sur l'écart par rapport au reste du Canada (en dollars de 2005)



Sources : Modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec et *Comptes économiques provinciaux, Estimations 2005*, Statistique Canada.

□ Un éventail complet d'actions pour un développement économique durable

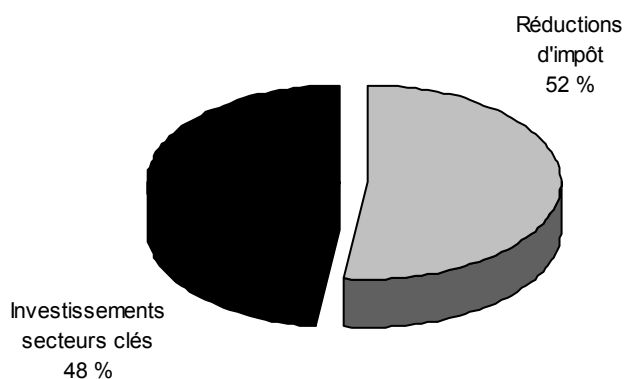
Les actions du gouvernement contribuent à assurer la prospérité économique du Québec. Cet objectif sera atteint en réduisant le fardeau fiscal à la fois des particuliers et des entreprises ainsi qu'en investissant dans des secteurs clés de l'activité économique.

Notamment, les mesures visant les sociétés permettront aux entreprises du Québec d'être plus compétitives face à l'intensification de la concurrence internationale et ainsi servir de moteur à la croissance économique et à la création d'emplois.

Contribution des différentes actions gouvernementales

La décomposition de l'impact total sur le PIB réel montre que les réductions d'impôt des particuliers et des entreprises contribuent pour un peu plus de la moitié de l'accroissement du PIB par habitant à long terme. Les investissements dans des secteurs clés de l'activité économique contribuent pour l'autre moitié.

Contributions à l'augmentation du PIB réel par habitant



Note : Les réductions d'impôt des particuliers et des entreprises comprennent les mesures annoncées lors des budgets 2003-2004 à 2007-2008. Les investissements dans des secteurs clés comprennent la hausse des dépenses en éducation postsecondaire, l'augmentation de la capacité hydroélectrique, la *Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation* ainsi que les investissements dans les infrastructures publiques.

Source : Modèle d'équilibre général du ministère des Finances du Québec.

Section H

Rapport sur l'application de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*

1. LES EXIGENCES DE LA LOI	H.3
2. LE RESPECT DES EXIGENCES DE LA LOI.....	H.5

1. LES EXIGENCES DE LA LOI

La *Loi sur l'équilibre budgétaire* a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le 19 décembre 1996.

Depuis, la Loi a été amendée à quelques reprises, de manière à l'adapter au nouveau contexte budgétaire. Elle fut modifiée de façon importante en 2001 à la suite de l'adoption de la *Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents*. Elle fut modifiée de nouveau en 2006 pour tenir compte de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*.

Essentiellement, la Loi édicte :

- que le gouvernement doit présenter un budget équilibré;
- que si le gouvernement constate un dépassement de moins de 1 milliard de dollars par rapport à l'équilibre budgétaire¹ pour une année financière, il doit réaliser un excédent égal à ce dépassement dès l'année financière suivante;
- que le gouvernement peut encourir des dépassements d'au moins 1 milliard de dollars en raison de circonstances exceptionnelles telles une catastrophe ayant un impact majeur sur le budget, une détérioration importante des conditions économiques ou une modification dans les programmes de transfert du gouvernement fédéral au Québec;
 - le cas échéant, le gouvernement doit alors résorber ces dépassements sur une période maximale de cinq ans.

De plus, l'article 15 de la Loi² prévoit que la ministre des Finances fait rapport, à l'occasion du discours sur le budget, sur son application.

¹ Les articles 3, 4 et 5 de la *Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire* prévoyaient un déficit maximum pour les exercices financiers 1996-1997 à 1998-1999. Ces articles ont été abrogés.

² Le premier alinéa de l'article 15 édicte que la ministre « fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des objectifs visés par la présente Loi, de l'atteinte de ceux-ci et, s'il y a lieu, des écarts constatés ».

2. LE RESPECT DES EXIGENCES DE LA LOI

Le gouvernement a réalisé certaines années des excédents par rapport aux objectifs fixés par la Loi.

L'article 9 de la Loi³ prévoit que des déficits peuvent être encourus jusqu'à concurrence des excédents cumulés.

Comme le montre le tableau suivant, les excédents cumulés ont été révisés à 192 millions de dollars à la fin de l'exercice financier 2005-2006, compte tenu du surplus de 37 millions de dollars réalisé au cours de cet exercice.

En 2006-2007, l'excédent anticipé de 29 millions de dollars aura pour effet d'augmenter les excédents cumulés à 221 millions de dollars.

TABLEAU H.1

Excédents cumulés de 1996-1997 à 2006-2007 en vertu de la *Loi sur l'équilibre budgétaire* (en millions de dollars)

Année financière	Déficits prévus à la Loi	Surplus (déficit) présenté aux Comptes publics des exercices concernés	Excédents (dépassements)	Excédents cumulés en fin d'exercice
1996-1997	- 3 275	- 3 217	58	58
1997-1998	- 2 200	- 2 192	8	66
1998-1999	- 1 200	126	1 326	1 392
1999-2000	-	30	30	1 422
2000-2001	-	427	427	1 849
2001-2002	-	22	22	1 871
2002-2003	-	- 694	- 694	1 177
2003-2004	-	- 358	- 358	819
2004-2005	-	- 664	- 664	155
2005-2006	-	37	37	192
2006-2007 ^P	-	29	29	221

P : Résultats préliminaires après affectation de 1 300 M\$ à la réserve budgétaire.

³ L'article 9 édicte que « si le gouvernement réalise un excédent pour une année financière, il peut encourir des dépassements pour les années financières suivantes, jusqu'à concurrence de cet excédent ».

Section I

Rapport sur l'application de la *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations*

1. LES EXIGENCES DE LA LOI	1.3
2. FONDS DES GÉNÉRATIONS : 2 MILLIARDS DE DOLLARS ACCUMULÉS D'ICI MARS 2009	1.5
3. UNE CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DE 400 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNÉE PROVENANT DES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ.....	1.7
4. PRÈS DE 42 MILLIARDS DE DOLLARS À L'HORIZON 2026 POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE	1.9

1. LES EXIGENCES DE LA LOI

La *Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations* a été adoptée le 15 juin 2006.

La Loi a pour objectif de réduire le fardeau de la dette du gouvernement. Pour ce faire, elle crée le Fonds des générations constitué, en vertu de l'article 3, des sommes provenant de sept sources de revenus dédiées exclusivement au remboursement de la dette. Ces sources sont :

- les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec et par les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une partie des bénéfices que procurera à Hydro-Québec la vente d'électricité à l'extérieur du Québec et qui proviendra de ses nouvelles capacités de production;
- les redevances sur l'eau captée;
- la vente d'actifs;
- les dons, les legs et les autres contributions reçus par la ministre des Finances;
- les biens non réclamés du ministre du Revenu;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds.

La Loi permet également au gouvernement de décréter que soit versée directement au Fonds des générations la partie qu'il fixe de toute somme qu'il perçoit ou reçoit et sur laquelle le Parlement a droit d'allocation.

Les sommes constituant le Fonds sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

L'article 1 de la Loi fixe des objectifs de réduction de la dette du gouvernement. Plus particulièrement, la Loi prévoit une réduction de la dette en pourcentage du PIB à un niveau inférieur :

- à 38 % au plus tard le 31 mars 2013;
- à 32 % au plus tard le 31 mars 2020;
- à 25 % au plus tard le 31 mars 2026.

L'article 11 de la Loi prévoit que la ministre des Finances fait rapport à l'Assemblée nationale, à l'occasion du discours sur le budget, des sommes constituant le Fonds et, le cas échéant, de celles utilisées pour rembourser la dette du gouvernement.

2. FONDS DES GÉNÉRATIONS : 2 MILLIARDS DE DOLLARS ACCUMULÉS D'ICI MARS 2009

Dans le budget de mars 2006, le gouvernement estimait les revenus du Fonds des générations à 74 millions de dollars en 2006-2007 et à 390 millions de dollars en 2007-2008.

Par rapport aux prévisions de l'an dernier, les revenus du Fonds des générations sont révisés à la hausse en raison des versements additionnels annoncés par le gouvernement.

- D'abord, à l'occasion de la publication du document *Le point sur la situation économique et financière du Québec*, à l'automne 2006, le gouvernement a annoncé un versement additionnel de 500 millions de dollars en 2006-2007 dans le Fonds des générations. Ce versement provenait du gain découlant de la vente, par Hydro-Québec, de sa participation dans Transelec Chile.
- Ensuite, le présent budget annonce un versement additionnel de 200 millions de dollars en 2007-2008.
- Finalement, le gouvernement s'engage à verser une contribution additionnelle de 400 millions de dollars par année, en moyenne, au cours de la période 2010-2011 à 2025-2026.

Compte tenu de ces versements additionnels, les sommes accumulées dans le Fonds des générations atteindront :

- 578 millions de dollars au 31 mars 2007, soit 504 millions de dollars de plus que prévu initialement;
- 1 231 millions de dollars au 31 mars 2008, soit 767 millions de dollars de plus que prévu initialement;
- 1 971 millions de dollars au 31 mars 2009.

TABLEAU I.1

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Budget de mars 2006		Budget de mai 2007 ^P		
	2006-2007	Révisions	2006-2007	2007-2008	2008-2009
SOLDE AU DÉBUT				578	1 231
REVENUS DÉDIÉS					
Redevances hydrauliques					
Hydro-Québec	64	- 4	60	325	535
Producteurs privés	9	0	9	49	80
	73	- 4	69	374	615
Biens non réclamés	0	5	5	20	20
Versement découlant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile ⁽¹⁾	0	500	500	0	0
Versement provenant de la réserve budgétaire ⁽¹⁾				200	0
Revenus de placements	1	3	4	59	105
Total	74	504	578	653	740
SOLDE À LA FIN	74	504	578	1 231	1 971

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) En vertu de l'article 4 de la Loi.

3. UNE CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DE 400 MILLIONS DE DOLLARS PAR ANNÉE PROVENANT DES EXPORTATIONS D'ÉLECTRICITÉ

Dans le *Budget 2007-2008*, le gouvernement s'engage à verser dans le Fonds des générations une contribution additionnelle de 400 millions de dollars par année, en moyenne, au cours de la période 2010-2011 à 2025-2026. Ces nouvelles contributions proviendront des bénéfices additionnels que réalisera Hydro-Québec sur ses exportations d'électricité.

La mission première d'Hydro-Québec consiste à fournir aux Québécois l'énergie au plus bas coût possible et en quantité suffisante pour soutenir le développement économique et industriel de toutes nos régions.

Dans le respect de cette mission, le gouvernement a confié à Hydro-Québec le mandat de développer le potentiel hydroélectrique du Québec de manière à dégager des surplus qui soient disponibles pour la vente sur les marchés d'exportation.

Le gouvernement prévoit verser au Fonds des générations les montants suivants à même les bénéfices additionnels réalisés à partir de ces surplus d'électricité :

- 325 millions de dollars, en moyenne, de 2010-2011 à 2014-2015;
- 400 millions de dollars, en moyenne, de 2015-2016 à 2019-2020;
- 475 millions de dollars, en moyenne, de 2020-2021 à 2025-2026.

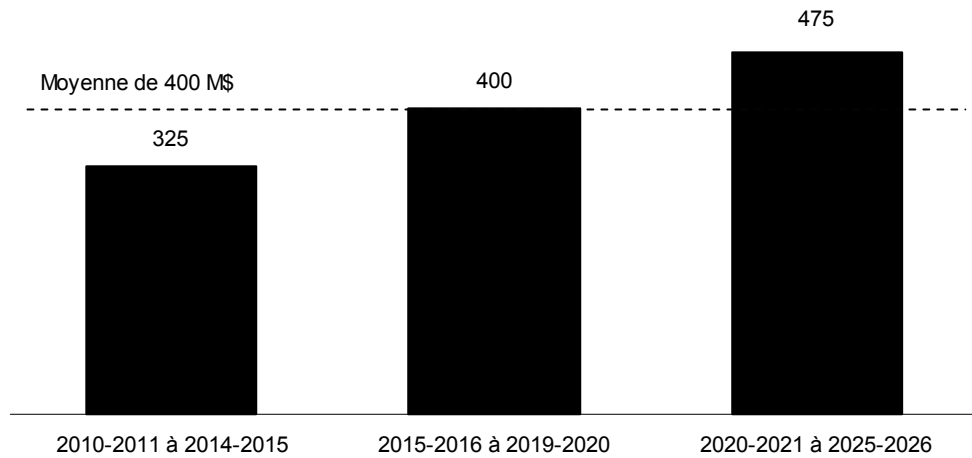
La hausse des bénéfices à l'exportation d'ici 2015 est rendue possible par le développement de nouvelles capacités de production. Rappelons que depuis 2003, le gouvernement a relancé le développement hydroélectrique, ce qui permet à Hydro-Québec d'investir près de 11 milliards de dollars pour la période 2004-2012.

Par ailleurs, la stratégie énergétique permettra l'ajout d'un bloc de 4 500 MW, dont 1 000 MW seront destinés à l'exportation dans la seconde moitié de la prochaine décennie.

GRAPHIQUE I.1

Bénéfices additionnels d'Hydro-Québec sur ses exportations d'électricité versés au Fonds des générations^P

(en millions de dollars)



P: Prévisions.

4. PRÈS DE 42 MILLIARDS DE DOLLARS À L'HORIZON 2026 POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Les contributions additionnelles au Fonds des générations annoncées depuis l'an dernier permettront de consacrer au remboursement de la dette 11,6 milliards de dollars de plus d'ici le 31 mars 2026.

Au total, d'ici 2026, 41,7 milliards de dollars auront été accumulés dans le Fonds des générations. Il s'agit de près de la moitié de la dette accumulée au cours des 30 dernières années afin de financer des dépenses courantes, qui est estimée à 91,7 milliards de dollars. Un pas important aura donc été franchi afin de rétablir l'équité entre les générations.

TABLEAU I.2

Sommes accumulées dans le Fonds des générations au 31 mars 2026 (en milliards de dollars)

	Solde prévu au 31 mars 2026
BUDGET 2006-2007⁽¹⁾	30,1
CONTRIBUTIONS ADDITIONNELLES	
Contribution additionnelle en 2006-2007	0,5
Contribution additionnelle en 2007-2008	0,2
Contributions additionnelles provenant des bénéfiques sur les exportations d'électricité	6,5
Sous-total	7,2
Revenus de placements	4,4
TOTAL	11,6
BUDGET 2007-2008	41,7

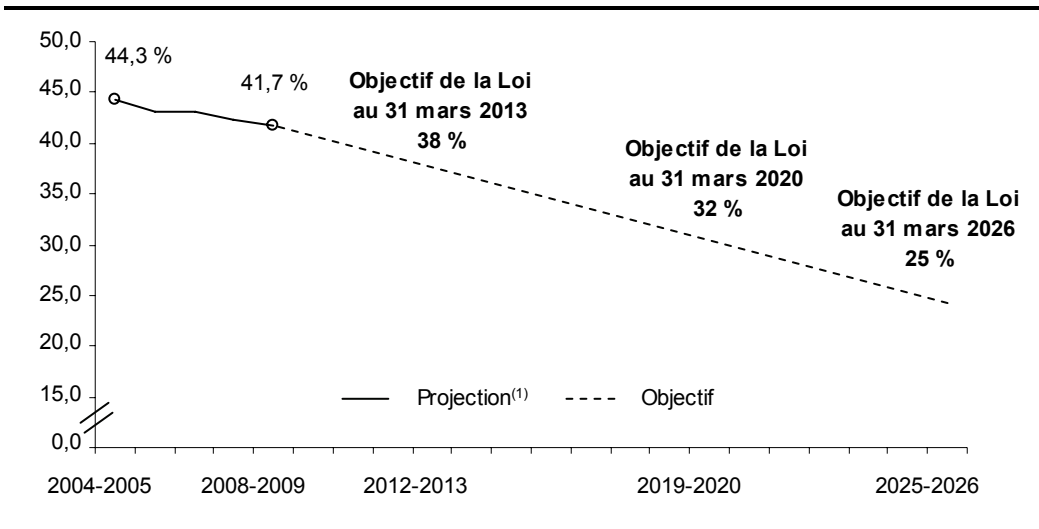
(1) Comprend notamment les revenus provenant des biens non réclamés.

Les sommes additionnelles consacrées au Fonds des générations témoignent de l'engagement du gouvernement d'atteindre les cibles qu'il s'est fixées en matière de réduction du poids de la dette.

GRAPHIQUE I.2

Réduction de la dette totale du gouvernement

(en pourcentage du PIB)



(1) Données réelles pour 2005-2006 et les années antérieures.

Section J

Informations additionnelles Données historiques

1. INFORMATIONS ADDITIONNELLES	J.3
Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées	J.3
Revenus par source.....	J.4
Dépenses par ministère	J.5
Opérations non budgétaires consolidées	J.6
Opérations de financement consolidées	J.7
2. DONNÉES HISTORIQUES	J.9
Fonds consolidé du revenu	J.9
Comptes à fin déterminée.....	J.10
Organismes consolidés	J.11
Fonds des générations.....	J.12
Sommaire des opérations budgétaires consolidées.....	J.13
Sommaire des opérations non budgétaires consolidées.....	J.14
Évolution de la dette totale	J.15
Évolution de la dette nette et des déficits cumulés	J.16
Évolution du service de la dette	J.17

1. INFORMATIONS ADDITIONNELLES

TABLEAU J.1

Sommaire des opérations budgétaires et financières consolidées ⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
OPÉRATIONS BUDGÉTAIRES DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU				
Revenus autonomes	42 278 ⁽²⁾	44 381	45 743	49 290
Transferts fédéraux ⁽³⁾	9 370	9 229	9 969	11 015
Total	51 648	53 610	55 712	60 305
Dépenses de programmes	- 45 339	- 47 656	- 49 229	- 51 769
Service de la dette	- 6 655	- 6 853	- 6 875	- 6 967
Total	- 51 994	- 54 509	- 56 104	- 58 736
RÉSULTATS NETS DES ORGANISMES CONSOLIDÉS	346	235	429	260
Pertes exceptionnelles de la SGF	- 358	—	—	—
Versement additionnel au Fonds des générations⁽⁴⁾	—	—	—	- 500
Affectation à la réserve budgétaire	—	—	—	- 1 300
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ AUX FINS DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	- 358	- 664	37	29
Résultat net du Fonds des générations	—	—	—	578
SOLDE BUDGÉTAIRE CONSOLIDÉ	- 358	- 664	37	607
OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES				
Placements, prêts et avances	- 1 125	- 979	- 1 182	- 2 165
Immobilisations	- 1 019	- 1 083	- 1 166	- 1 394
Régimes de retraite	2 219	2 134	2 310	2 418
Autres comptes	- 1 183	174	- 208	- 444
BESOINS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉS	- 1 108	246	- 246	- 1 585
BESOINS FINANCIERS NETS CONSOLIDÉS	- 1 466	- 418	- 209	- 978
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES				
Variation de l'encaisse	2 316	- 831	49	- 3 428
Emprunts nets	1 514	5 378	4 390	9 424
Fonds d'amortissement des régimes de retraite ⁽⁵⁾	- 2 364	- 4 129	- 4 230	- 4 440
Fonds des générations	—	—	—	- 578
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	1 466	418	209	978

P : Résultats préliminaires.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Avant les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec.

(3) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(4) Versement additionnel découlant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

(5) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.

TABLEAU J.2

Fonds consolidé du revenu
Revenus par source
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
REVENUS AUTONOMES				
Impôt sur le revenu et les biens				
Impôt sur le revenu des particuliers	15 715	16 324	16 449	18 136
Cotisations au Fonds des services de santé	4 649	4 874	5 047	5 075
Impôts des sociétés	3 892	4 253	4 786	4 796
Sous-total	24 256	25 451	26 282	28 007
Taxes à la consommation				
Vente au détail	8 658	9 241	9 614	9 818
Carburants	1 685	1 711	1 657	1 680
Tabac	889	901	752	668
Boissons alcooliques	409	403	415	422
Sous-total	11 641	12 256	12 438	12 588
Droits et permis				
Véhicules automobiles	707	713	725	746
Ressources naturelles	108	238	210	70
Autres	206	209	203	179
Sous-total	1 021	1 160	1 138	995
Revenus divers				
Ventes de biens et services	399	371	383	396
Intérêts	317	355	463	583
Amendes, confiscations et recouvrements	471	442	485	492
Sous-total	1 187	1 168	1 331	1 471
Revenus provenant des entreprises du gouvernement				
Société des alcools du Québec	571	546	657	710
Loto-Québec	1 393	1 511	1 537	1 391
Hydro-Québec	2 049	2 140 ⁽¹⁾	2 323	4 043 ⁽²⁾
Autres	160	149 ⁽¹⁾	37	85
Sous-total	4 173 ⁽³⁾	4 346	4 554	6 229
Total	42 278⁽³⁾	44 381	45 743	49 290
TRANSFERTS FÉDÉRAUX⁽⁴⁾				
Péréquation	4 065	5 221	4 798	5 539
Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	4 266	—	—	—
Transferts pour la santé	—	2 422	3 185	3 649
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	—	926	1 034	1 070
Autres programmes	1 039	660	952	757
Total	9 370	9 229	9 969	11 015
TOTAL DES REVENUS	51 648	53 610	55 712	60 305

P : Résultats préliminaires.

(1) Le gain exceptionnel de 265 M\$ réalisé par Hydro-Québec en 2004-2005 à la suite de la vente de sa participation dans Noverco inc. a été reclassé dans la rubrique « Autres ».

(2) Incluant les bénéfices réalisés par Hydro-Québec de 944 M\$ découlant de la vente de participations qu'elle détenait dans des sociétés.

(3) Avant les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec.

(4) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

TABLEAU J.3

Fonds consolidé du revenu
Dépenses par ministère
(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
DÉPENSES DE PROGRAMMES⁽⁴⁾				
Affaires municipales et Régions	1 537	1 621	1 752	1 856
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	661	661	657	693
Assemblée nationale	97	96	99	107
Conseil du trésor et Administration gouvernementale ⁽²⁾	411	498	468	638
Conseil exécutif	195	241	232	233
Culture, Communications et Condition féminine	520	533	543	599
Développement durable, Environnement et Parcs	222	207	195	189
Développement économique, Innovation et Exportation	534	544	690	639
Éducation, Loisir et Sport ⁽²⁾	11 568	11 874	12 280	12 752
Emploi et Solidarité sociale	4 198	4 110	4 038	4 085
Famille et Aînés	1 457	1 515	1 604	1 714
Finances (excluant le service de la dette)	85	91	84	107
Immigration et Communautés culturelles	127	120	116	125
Justice	597	632	653	657
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	93	58	58	130
Relations internationales	111	102	102	101
Ressources naturelles et Faune	419	365	401	397
Revenu	748	932	1 022	1 071
Santé et Services sociaux ⁽²⁾	19 063	20 622	21 200	22 488
Sécurité publique	932	941	942	987
Services gouvernementaux	39	41	97	79
Tourisme	146	144	159	144
Transports	1 514	1 634	1 776	1 943
Travail	65	74	61	35
Total	45 339	47 656	49 229	51 769
SERVICE DE LA DETTE				
Service de la dette directe	3 913	4 066	4 044	4 324
Intérêts au titre des régimes de retraite	2 742	2 787	2 831	2 643
Total	6 655	6 853	6 875	6 967
TOTAL DES DÉPENSES	51 994	54 509	56 104	58 736

P : Résultats préliminaires.

(1) Certaines données ont été reclassées pour les rendre comparables à celles de la structure du *Budget 2007-2008*.

(2) Les sommes provisionnées pour l'équité salariale ont été reclassées aux ministères respectifs.

TABLEAU J.4

Opérations non budgétaires consolidées

(en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
PLACEMENTS, PRÊTS ET AVANCES				
▪ Fonds consolidé du revenu				
— Entreprises du gouvernement				
• Capital-actions et mise de fonds				
— Sociétés Innovatech	– 11	77	27	—
— Autres	285	—	—	– 10
• Variation de la valeur de consolidation des placements	– 786	– 940	– 1 234	– 1 786
• Prêts et avances				
— IQ FIER Inc.	—	—	– 45	– 42
— Autres	—	—	—	– 8
Total des entreprises du gouvernement	– 512	– 863	– 1 252	– 1 846
— Particuliers, sociétés et autres	19	69	– 232	100
— Municipalités et organismes municipaux	5	2	1	2
Total du Fonds consolidé du revenu	– 488	– 792	– 1 483	– 1 744
▪ Organismes consolidés	– 637	– 187	301	– 421
Total des placements, prêts et avances	– 1 125	– 979	– 1 182	– 2 165
IMMOBILISATIONS				
▪ Fonds consolidé du revenu				
— Investissements nets	– 159	– 178	– 160	– 314
— Amortissements	200	217	215	228
▪ Organismes consolidés	– 1 060	– 1 122	– 1 221	– 1 308
Total des immobilisations	– 1 019	– 1 083	– 1 166	– 1 394
RÉGIMES DE RETRAITE				
▪ Participation du gouvernement à titre d'employeur				
— Coût des prestations constituées ⁽¹⁾	1 392	1 370	1 310	1 429
— Amortissement des pertes actuarielles	226	226	372	380
Total de la participation du gouvernement	1 618	1 596	1 682	1 809
▪ Cotisations des employeurs autonomes et des participants	151	102	84	59
▪ Prestations, remboursements et frais d'administration	– 3 154	– 3 278	– 3 517	– 3 533
▪ Intérêts sur l'obligation actuarielle	3 604	3 714	4 061	4 083
Total des régimes de retraite	2 219	2 134	2 310	2 418
AUTRES COMPTES				
▪ Fonds consolidé du revenu	– 1 220	56	– 364	– 614
▪ Organismes consolidés	37	118	156	170
Total des autres comptes	– 1 183	174	– 208	– 444
TOTAL DES OPÉRATIONS NON BUDGÉTAIRES CONSOLIDÉES	– 1 108	246	– 246	– 1 585

P : Résultats préliminaires.

(1) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées au cours de l'année financière, calculée selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des services.

TABLEAU J.5

Opérations de financement consolidées⁽¹⁾
 (en millions de dollars)

	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007 ^P
VARIATION DE L'ENCAISSE				
Fonds consolidé du revenu	2 284	- 814	- 22	- 3 385
Organismes consolidés	32	- 17	71	- 43
Total	2 316	- 831	49	- 3 428
EMPRUNTS NETS				
Fonds consolidé du revenu				
— Nouveaux emprunts	5 030	10 216	10 256	13 236
— Remboursements d'emprunts	- 4 798	- 5 811	- 6 130	- 5 154
Sous-total	232	4 405	4 126	8 082
Organismes consolidés				
— Nouveaux emprunts	2 516	2 188	1 313	1 971
— Remboursements d'emprunts	- 1 234	- 1 215	- 1 049	- 629
Sous-total	1 282	973	264	1 342
Total	1 514	5 378	4 390	9 424
FONDS D'AMORTISSEMENT DES RÉGIMES DE RETRAITE⁽²⁾	- 2 364	- 4 129	- 4 230	- 4 440
FONDS DES GÉNÉRATIONS	—	—	—	- 578
TOTAL DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT CONSOLIDÉES	1 466	418	209	978

P : Résultats préliminaires.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement. Pour la variation de l'encaisse, un montant négatif indique une augmentation et un montant positif, une réduction.

(2) Ce fonds d'amortissement est destiné à recevoir des sommes afin de pourvoir au versement des prestations de retraite qui sont à la charge du gouvernement, selon les dispositions des régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Les revenus de placements du fonds y sont réinvestis et sont portés en diminution des intérêts sur l'obligation actuarielle pour produire la dépense d'intérêt au titre des régimes de retraite.

2. DONNÉES HISTORIQUES

TABLEAU J.6

Opérations budgétaires Fonds consolidé du revenu^{(1),(2)} (en millions de dollars)

	Revenus autonomes ⁽³⁾	Transferts fédéraux ⁽⁴⁾	Total des revenus	Dépenses de programmes	Service de la dette	Total des dépenses
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998	33 604	5 656	39 260	- 34 690	- 6 765	- 41 455
1998-1999	35 982	7 813	43 795	- 37 052	- 6 573	- 43 625
1999-2000	38 346	6 064	44 410	- 37 850	- 6 752	- 44 602
2000-2001	40 335	7 895	48 230	- 40 165	- 6 972	- 47 137
2001-2002	38 440 ⁽⁵⁾	8 885	47 325 ⁽⁵⁾	- 41 888	- 6 687	- 48 575
2002-2003	40 409 ⁽⁵⁾	8 932	49 341 ⁽⁵⁾	- 43 865	- 6 583	- 50 448
2003-2004	41 920 ⁽⁵⁾	9 370	51 290 ⁽⁵⁾	- 45 339	- 6 655	- 51 994
2004-2005	44 381	9 229	53 610	- 47 656	- 6 853	- 54 509
2005-2006	45 743	9 969	55 712	- 49 229	- 6 875	- 56 104
2006-2007 ^P	49 290	11 015	60 305	- 51 769	- 6 967	- 58 736
2007-2008 ^P	47 842	13 174	61 016	- 53 802	- 7 244	- 61 046
2008-2009 ^P	48 152	13 117	61 269	- 55 393	- 7 158	- 62 551

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les données relatives au Fonds consolidé du revenu excluent les revenus et dépenses des comptes à fin déterminée, des organismes consolidés et du Fonds des générations qui apparaissent respectivement aux tableaux J.7, J.8 et J.9.

(3) Les revenus autonomes du Fonds consolidé du revenu incluent les revenus provenant des entreprises du gouvernement.

(4) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(5) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 358 M\$ en 2003-2004.

TABLEAU J.7

Opérations budgétaires
Comptes à fin déterminée ⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	92	487	579	- 579	0	- 579	0
1998-1999	80	221	301	- 301	0	- 301	0
1999-2000	102	196	298	- 298	0	- 298	0
2000-2001	123	174	297	- 297	0	- 297	0
2001-2002	155	171	326	- 326	0	- 326	0
2002-2003	199	150	349	- 349	0	- 349	0
2003-2004	172	186	358	- 358	0	- 358	0
2004-2005	170	132	302	- 302	0	- 302	0
2005-2006	176	480	656	- 656	0	- 656	0
2006-2007 ^P	201	265	466	- 466	0	- 466	0
2007-2008 ^P	205	342	547	- 547	0	- 547	0
2008-2009 ^P	207	311	518	- 518	0	- 518	0

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU J.8

Opérations budgétaires
Organismes consolidés ⁽¹⁾
(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Résultats nets
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971							
1971-1972							
1972-1973							
1973-1974							
1974-1975							
1975-1976							
1976-1977							
1977-1978							
1978-1979							
1979-1980							
1980-1981							
1981-1982							
1982-1983							
1983-1984							
1984-1985							
1985-1986							
1986-1987							
1987-1988							
1988-1989							
1989-1990							
1990-1991							
1991-1992							
1992-1993							
1993-1994							
1994-1995							
1995-1996							
1996-1997							
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	1 391	318	1 709	- 1 094	- 577	- 1 671	38
1998-1999	1 680	258	1 938	- 1 368	- 614	- 1 982	- 44
1999-2000	1 850	270	2 120	- 1 300	- 621	- 1 921	199
2000-2001	1 851	250	2 101	- 1 183	- 634	- 1 817	284
2001-2002	1 940	420	2 360	- 1 464	- 574	- 2 038	322
2002-2003	2 160	375	2 535	- 1 607	- 549	- 2 156	379
2003-2004	2 318	564	2 882	- 1 950	- 586	- 2 536	346
2004-2005	2 395	578	2 973	- 2 142	- 596	- 2 738	235
2005-2006	2 976	673	3 649	- 2 536	- 684	- 3 220	429
2006-2007 ^P	2 733	759	3 492	- 2 504	- 728	- 3 232	260
2007-2008 ^P	2 786	919	3 705	- 2 911	- 764	- 3 675	30
2008-2009 ^P	2 993	772	3 765	- 2 709	- 874	- 3 583	182

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU J.9

Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Revenus dédiés					Résultats nets
	Redevances hydrauliques		Biens non réclamés	Autres	Revenus de placements	
	Hydro-Québec	Producteurs privés				
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale						
1970-1971						
1971-1972						
1972-1973						
1973-1974						
1974-1975						
1975-1976						
1976-1977						
1977-1978						
1978-1979						
1979-1980						
1980-1981						
1981-1982						
1982-1983						
1983-1984						
1984-1985						
1985-1986						
1986-1987						
1987-1988						
1988-1989						
1989-1990						
1990-1991						
1991-1992						
1992-1993						
1993-1994						
1994-1995						
1995-1996						
1996-1997						
Après réforme de la comptabilité gouvernementale						
1997-1998						
1998-1999						
1999-2000						
2000-2001						
2001-2002						
2002-2003						
2003-2004						
2004-2005						
2005-2006						
2006-2007 ^P	60	9	5	500 ⁽¹⁾	4	578
2007-2008 ^P	325	49	20	200 ⁽²⁾	59	653
2008-2009 ^P	535	80	20		105	740

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Versement additionnel découlant de la vente de la participation d'Hydro-Québec dans Transelec Chile.

(2) Versement provenant de la réserve budgétaire.

TABLEAU J.10

Sommaire des opérations budgétaires consolidées⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Revenus autonomes	Transferts fédéraux ⁽²⁾	Total des revenus	Dépenses excluant le service de la dette	Service de la dette	Total des dépenses	Versements au Fonds des générations	Réserve budgétaire	Surplus (déficit)	Résultats nets du Fonds des générations	Solde budgétaire consolidé
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale											
1970-1971	2 672	1 094	3 766	- 3 714	- 197	- 3 911			- 145		- 145
1971-1972	3 110	1 293	4 403	- 4 548	- 210	- 4 758			- 355		- 355
1972-1973	3 672	1 261	4 933	- 5 038	- 242	- 5 280			- 347		- 347
1973-1974	4 279	1 376	5 655	- 6 026	- 288	- 6 314			- 659		- 659
1974-1975	5 271	1 871	7 142	- 7 288	- 296	- 7 584			- 442		- 442
1975-1976	6 006	2 222	8 228	- 8 811	- 368	- 9 179			- 951		- 951
1976-1977	7 020	2 520	9 540	- 10 260	- 456	- 10 716			- 1 176		- 1 176
1977-1978	7 867	3 088	10 955	- 11 053	- 606	- 11 659			- 704		- 704
1978-1979	8 382	3 268	11 650	- 12 331	- 817	- 13 148			- 1 498		- 1 498
1979-1980	9 295	3 754	13 049	- 14 479	- 970	- 15 449			- 2 400		- 2 400
1980-1981	10 578	3 894	14 472	- 16 571	- 1 382	- 17 953			- 3 481		- 3 481
1981-1982	13 269	4 473	17 742	- 18 413	- 1 950	- 20 363			- 2 621		- 2 621
1982-1983	14 385	5 172	19 557	- 19 720	- 2 300	- 22 020			- 2 463		- 2 463
1983-1984	15 414	6 227	21 641	- 21 294	- 2 511	- 23 805			- 2 164		- 2 164
1984-1985	15 829	6 236	22 065	- 22 926	- 3 012	- 25 938			- 3 873		- 3 873
1985-1986	17 795	6 178	23 973	- 24 092	- 3 354	- 27 446			- 3 473		- 3 473
1986-1987	19 525	5 828	25 353	- 24 769	- 3 556	- 28 325			- 2 972		- 2 972
1987-1988	21 992	6 117	28 109	- 26 830	- 3 675	- 30 505			- 2 396		- 2 396
1988-1989	23 366	6 386	29 752	- 27 654	- 3 802	- 31 456			- 1 704		- 1 704
1989-1990	24 359	6 674	31 033	- 28 782	- 4 015	- 32 797			- 1 764		- 1 764
1990-1991	26 073	6 972	33 045	- 31 583	- 4 437	- 36 020			- 2 975		- 2 975
1991-1992	27 720	6 747	34 467	- 34 102	- 4 666	- 38 768			- 4 301		- 4 301
1992-1993	27 561	7 764	35 325	- 35 599	- 4 756	- 40 355			- 5 030		- 5 030
1993-1994	28 165	7 762	35 927	- 35 534	- 5 316	- 40 850			- 4 923		- 4 923
1994-1995	28 815	7 494	36 309	- 36 248	- 5 882	- 42 130			- 5 821		- 5 821
1995-1996	30 000	8 126	38 126	- 36 039	- 6 034	- 42 073			- 3 947		- 3 947
1996-1997	30 522	6 704	37 226	- 34 583	- 5 855	- 40 438			- 3 212		- 3 212
Après réforme de la comptabilité gouvernementale											
1997-1998	35 087	6 461	41 548	- 36 363	- 7 342	- 43 705			- 2 157		- 2 157
1998-1999	37 742	8 292	46 034	- 38 721	- 7 187	- 45 908			126		126
1999-2000	40 298	6 530	46 828	- 39 448	- 7 373	- 46 821			7		7
2000-2001	42 309	8 319	50 628	- 41 645	- 7 606	- 49 251		- 950	427		427
2001-2002	40 535 ⁽³⁾	9 476	50 011 ⁽³⁾	- 43 678	- 7 261	- 50 939		950	22		22
2002-2003	42 768 ⁽³⁾	9 457	52 225 ⁽³⁾	- 45 821	- 7 132	- 52 953			- 728		- 728
2003-2004	44 410 ⁽³⁾	10 120	54 530 ⁽³⁾	- 47 647	- 7 241	- 54 888			- 358		- 358
2004-2005	46 946	9 939	56 885	- 50 100	- 7 449	- 57 549			- 664		- 664
2005-2006	48 895	11 122	60 017	- 52 421	- 7 559	- 59 980			37		37
2006-2007 ^P	52 224	12 039	64 263	- 54 739	- 7 695	- 62 434	- 500	- 1 300	29	578	607
2007-2008 ^P	50 833	14 435	65 268	- 57 260	- 8 008	- 65 268	- 200	200	0	653	653
2008-2009 ^P	51 352	14 200	65 552	- 58 620	- 8 032	- 66 652		1 100	0	740	740

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

(2) Les transferts fédéraux sont présentés selon la comptabilité de caisse jusqu'en 2004-2005 et selon la comptabilité d'exercice par la suite.

(3) Les revenus autonomes incluent les pertes exceptionnelles de la Société générale de financement du Québec de 91 M\$ en 2001-2002, de 339 M\$ en 2002-2003 et de 358 M\$ en 2003-2004.

TABLEAU J.11

Sommaire des opérations non budgétaires consolidées⁽¹⁾

(en millions de dollars)

	Opérations non budgétaires consolidées					Surplus (besoins) financiers nets	
	Solde budgétaire consolidé	Placements, prêts et avances	Immobilisations	Régimes de retraite	Autres comptes		Excédent (Insuffisance)
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale							
1970-1971	- 145	- 73		2	26	- 45	- 190
1971-1972	- 355	- 63		1	113	51	- 304
1972-1973	- 347	- 53		- 1	18	- 36	- 383
1973-1974	- 659	- 122		25	459	362	- 297
1974-1975	- 442	- 146		104	319	277	- 165
1975-1976	- 951	- 186		109	622	545	- 406
1976-1977	- 1 176	- 183		187	- 161	- 157	- 1 333
1977-1978	- 704	- 229		265	- 488	- 452	- 1 156
1978-1979	- 1 498	- 189		316	119	246	- 1 252
1979-1980	- 2 400	- 188		683	551	1 046	- 1 354
1980-1981	- 3 481	- 56		822	416	1 182	- 2 299
1981-1982	- 2 621	- 586		1 007	71	492	- 2 129
1982-1983	- 2 463	- 761		1 051	- 40	250	- 2 213
1983-1984	- 2 164	- 672		1 057	- 436	- 51	- 2 215
1984-1985	- 3 873	- 167		1 183	887	1 903	- 1 970
1985-1986	- 3 473	40		1 269	493	1 802	- 1 671
1986-1987	- 2 972	- 380		1 355	260	1 235	- 1 737
1987-1988	- 2 396	- 680		2 203	- 493	1 030	- 1 366
1988-1989	- 1 704	- 670		1 634	- 265	699	- 1 005
1989-1990	- 1 764	- 516		1 164	300	948	- 816
1990-1991	- 2 975	- 458		1 874	77	1 493	- 1 482
1991-1992	- 4 301	- 411		1 916	141	1 646	- 2 655
1992-1993	- 5 030	- 490		1 525	82	1 117	- 3 913
1993-1994	- 4 923	- 623		1 668	52	1 097	- 3 826
1994-1995	- 5 821	- 1 142		1 509	578	945	- 4 876
1995-1996	- 3 947	- 287		1 701	- 415	999	- 2 948
1996-1997	- 3 212	- 792		1 928	- 60	1 076	- 2 136
Après réforme de la comptabilité gouvernementale							
1997-1998	- 2 157	- 1 315	- 209	1 888	109	473	- 1 684
1998-1999	126	- 1 402	- 217	1 020	996	397	523
1999-2000	7	- 2 006	- 359	1 740	1 328	703	710
2000-2001	427	- 1 632	- 473	1 793	- 631	- 943	- 516
2001-2002	22	- 1 142	- 995	2 089	- 589	- 637	- 615
2002-2003	- 728	- 1 651	- 1 482	2 007	217	- 909	- 1 637
2003-2004	- 358	- 1 125	- 1 019	2 219	- 1 183	- 1 108	- 1 466
2004-2005	- 664	- 979	- 1 083	2 134	174	246	- 418
2005-2006	37	- 1 182	- 1 166	2 310	- 208	- 246	- 209
2006-2007 ^P	607	- 2 165	- 1 394	2 418	- 444	- 1 585	- 978
2007-2008 ^P	653	- 1 527	- 1 980	2 129	287	- 1 091	- 438
2008-2009 ^P	740	- 1 533	- 1 288	2 095	- 246	- 972	- 232

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Un montant négatif indique un besoin de financement et un montant positif, une source de financement.

TABLEAU J.12

Évolution de la dette totale

	Régimes de retraite											
	Dette directe consolidée ^{(1),(2)}		Passif au titre des régimes de retraite		Moins : Fonds d'amortissement des régimes de retraite		Passif net au titre des régimes de retraite		Moins : Fonds des générations		Dette totale ⁽²⁾	
	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En M\$	En M\$	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale												
1970-1971	2 478	10,9									2 478	10,9
1971-1972	2 920	11,9									2 920	11,9
1972-1973	3 309	12,0									3 309	12,0
1973-1974	3 679	11,8									3 679	11,8
1974-1975	4 030	11,0					67	0,2			4 097	11,2
1975-1976	4 955	12,0					179	0,4			5 134	12,4
1976-1977	6 035	12,5					354	0,7			6 389	13,2
1977-1978	7 111	13,4					620	1,2			7 731	14,6
1978-1979	8 325	14,1					915	1,6			9 240	15,7
1979-1980	9 472	14,4					1 598	2,4			11 070	16,8
1980-1981	12 247	16,8					2 420	3,3			14 667	20,1
1981-1982	14 184	17,6					3 428	4,3			17 612	21,9
1982-1983	16 485	19,3					4 489	5,3			20 974	24,6
1983-1984	18 880	20,6					5 545	6,0			24 425	26,6
1984-1985	21 216	21,2					6 729	6,7			27 945	27,9
1985-1986	23 633	22,0					7 998	7,4			31 631	29,4
1986-1987	25 606	21,9					9 353	8,0			34 959	29,9
1987-1988	26 819	20,9					10 883	8,5			37 702	29,4
1988-1989	27 091	19,2					12 597	8,9			39 688	28,1
1989-1990	27 699	18,7					14 320	9,6			42 019	28,3
1990-1991	29 637	19,3					16 227	10,6			45 864	29,9
1991-1992	33 106	21,3					18 143	11,7			51 249	33,0
1992-1993	39 231	24,8					19 668	12,4			58 899	37,2
1993-1994	45 160	27,8	21 337	13,1	- 854	- 0,5	20 483	12,6			65 643	40,4
1994-1995	52 468	30,8	22 846	13,4	- 849	- 0,5	21 997	12,9			74 465	43,7
1995-1996	52 886	29,8	24 547	13,8	- 923	- 0,5	23 624	13,3			76 510	43,1
1996-1997	52 625	29,2	26 475	14,7	- 1 014	- 0,6	25 461	14,1			78 086	43,3
Après réforme de la comptabilité gouvernementale												
1997-1998	57 947	30,7	41 617	22,1	- 1 179	- 0,6	40 438	21,5			98 385	52,2
1998-1999	60 685	30,9	42 637	21,7	- 2 209	- 1,1	40 428	20,6			101 113	51,5
1999-2000	62 783	29,7	44 377	21,1	- 5 040	- 2,4	39 337	18,7			102 120	48,4
2000-2001	65 737	29,2	46 170	20,5	- 7 059	- 3,1	39 111	17,4			104 848	46,6
2001-2002	69 115	29,9	48 259	20,8	- 10 199	- 4,4	38 060	16,4			107 175	46,3
2002-2003	72 916	30,2	50 266	20,8	- 11 840	- 4,9	38 426	15,9			111 342	46,1
2003-2004	76 444	30,5	52 485	21,0	- 14 204	- 5,7	38 281	15,3			114 725	45,8
2004-2005	80 310	30,5	54 619	20,8	- 18 333	- 7,0	36 286	13,8			116 596	44,3
2005-2006	83 672	30,5	57 193	20,9	- 22 563	- 8,2	34 630	12,7			118 302	43,2
2006-2007 ^P	90 383	31,8	59 611	21,0	- 27 003	- 9,5	32 608	11,5	- 578		122 413	43,1
2007-2008 ^P	96 589	32,6	61 740	20,8	- 31 879	- 10,7	29 861	10,1	- 1 231		125 219	42,3
2008-2009 ^P	103 132	33,6	63 835	20,8	- 37 213	- 12,1	26 622	8,7	- 1 971		127 783	41,7

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Excluant les gains ou pertes de change reportés.

(2) Excluant les emprunts effectués par anticipation.

TABLEAU J.13

Évolution de la dette nette et des déficits cumulés

	Avoirs financiers nets des autres éléments du passif ⁽⁴⁾													
	Dette totale ⁽²⁾		Incluant les emprunts effectués par anticipation		Moins : emprunts effectués par anticipation		Excluant les emprunts effectués par anticipation		Dette nette		Immobilisations		Dette représentant les déficits cumulés ⁽³⁾	
	En M\$	En % du PIB	En M\$		En M\$		En M\$		En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB	En M\$	En % du PIB
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale														
1970-1971	2 478	10,9	188		188		2 290	10,1					2 290	10,1
1971-1972	2 920	11,9	275		275		2 645	10,8					2 645	10,8
1972-1973	3 309	12,0	317		317		2 992	10,9					2 992	10,9
1973-1974	3 679	11,8	28		28		3 651	11,7					3 651	11,7
1974-1975	4 097	11,2	4		4		4 093	11,2					4 093	11,2
1975-1976	5 134	12,4	90		90		5 044	12,2					5 044	12,2
1976-1977	6 389	13,2	36		36		6 353	13,2					6 353	13,2
1977-1978	7 731	14,6	673		673		7 058	13,3					7 058	13,3
1978-1979	9 240	15,7	780		780		8 460	14,4					8 460	14,4
1979-1980	11 070	16,8	234		234		10 836	16,5					10 836	16,5
1980-1981	14 667	20,1	341		341		14 326	19,6					14 326	19,6
1981-1982	17 612	21,9	5 043		5 043		12 569	15,6					12 569	15,6
1982-1983	20 974	24,6	5 936		5 936		15 038	17,6					15 038	17,6
1983-1984	24 425	26,6	7 127		7 127		17 298	18,8					17 298	18,8
1984-1985	27 945	27,9	6 490		6 490		21 455	21,4					21 455	21,4
1985-1986	31 631	29,4	5 896		5 896		25 735	24,0					25 735	24,0
1986-1987	34 959	29,9	6 243		6 243		28 716	24,5					28 716	24,5
1987-1988	37 702	29,4	6 587		6 587		31 115	24,2					31 115	24,2
1988-1989	39 688	28,1	6 869		6 869		32 819	23,3					32 819	23,3
1989-1990	42 019	28,3	7 436		7 436		34 583	23,3					34 583	23,3
1990-1991	45 864	29,9	8 306		8 306		37 558	24,5					37 558	24,5
1991-1992	51 249	33,0	9 364		9 364		41 885	27,0					41 885	27,0
1992-1993	58 899	37,2	11 985		11 985		46 914	29,6					46 914	29,6
1993-1994	65 643	40,4	13 806		13 806		51 837	32,0					51 837	32,0
1994-1995	74 465	43,7	16 788		16 788		57 677	33,8					57 677	33,8
1995-1996	76 510	43,1	14 886		14 886		61 624	34,8					61 624	34,8
1996-1997	78 086	43,3	13 253		13 253		64 833	35,9					64 833	35,9
Après réforme de la comptabilité gouvernementale														
1997-1998	98 385	52,2	9 788	—	9 788		88 597	47,0	6 016	3,2			82 581	43,8
1998-1999	101 113	51,5	15 134	2 831	12 303		88 810	45,3	6 233	3,2			82 577	42,1
1999-2000	102 120	48,4	13 464	506	12 958		89 162	42,3	6 693	3,2			82 469	39,1
2000-2001	104 848	46,6	17 165 ⁽⁴⁾	1 475	15 690		89 158	39,6	7 166	3,2			81 992 ⁽⁴⁾	36,5
2001-2002	107 175	46,3	15 557	1 154	14 403		92 772	40,1	8 234	3,6			84 538	36,5
2002-2003	111 342	46,1	19 873	4 132	15 741		95 601	39,6	9 716	4,0			85 885	35,6
2003-2004	114 725	45,8	19 548	1 848	17 700		97 025	38,7	10 735	4,3			86 290	34,4
2004-2005	116 596	44,3	20 216	2 662	17 554		99 042	37,7	11 818	4,5			87 224	33,2
2005-2006	118 302	43,2	16 303	2 684	13 619		104 683	38,3	12 984	4,7			91 699 ⁽⁵⁾	33,5
2006-2007 ^P	122 413	43,1	22 434 ⁽⁶⁾	6 069	16 365		106 048	37,3	14 378	5,1			91 670 ⁽⁶⁾	32,3
2007-2008 ^P	125 219	42,3	17 191	—	17 191		108 028	36,5	16 358	5,5			91 670	30,9
2008-2009 ^P	127 783	41,7	18 467	—	18 467		109 316	35,7	17 646	5,8			91 670	29,9

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Incluant les gains ou pertes de change reportés.

(2) Excluant des emprunts effectués par anticipation.

(3) Incluant différents redressements comptables qui n'ont pas fait l'objet d'un ajustement du surplus (déficit) des années antérieures.

(4) Incluant un montant de 950 M\$ mis en réserve.

(5) La hausse observée en 2005-2006 est principalement attribuable à la mise en place de la comptabilité d'exercice aux transferts fédéraux.

(6) Incluant un montant de 1 300 M\$ mis en réserve.

TABLEAU J.14

Évolution du service de la dette

	Fonds consolidé du revenu	Intérêts au titre des régimes de retraite ⁽¹⁾	Organismes consolidés	Service de la dette totale	
	En M\$	En M\$	En M\$	En M\$	En % des revenus budgétaires
Avant réforme de la comptabilité gouvernementale					
1970-1971	197			197	5,2
1971-1972	210			210	4,8
1972-1973	242			242	4,9
1973-1974	288			288	5,1
1974-1975	296			296	4,1
1975-1976	368			368	4,5
1976-1977	456			456	4,8
1977-1978	606			606	5,5
1978-1979	763	54		817	7,0
1979-1980	882	88		970	7,4
1980-1981	1 217	165		1 382	9,5
1981-1982	1 686	264		1 950	11,0
1982-1983	1 921	379		2 300	11,8
1983-1984	2 031	480		2 511	11,6
1984-1985	2 414	598		3 012	13,7
1985-1986	2 648	706		3 354	14,0
1986-1987	2 754	802		3 556	14,0
1987-1988	2 751	924		3 675	13,1
1988-1989	2 665	1 137		3 802	12,8
1989-1990	2 829	1 186		4 015	12,9
1990-1991	3 026	1 411		4 437	13,4
1991-1992	3 222	1 444		4 666	13,5
1992-1993	3 475	1 281		4 756	13,5
1993-1994	3 750	1 566		5 316	14,8
1994-1995	4 333	1 549		5 882	16,2
1995-1996	4 287	1 747		6 034	15,8
1996-1997	3 906	1 949		5 855	15,7
Après réforme de la comptabilité gouvernementale					
1997-1998	3 800	2 965	577	7 342	17,7
1998-1999	4 159	2 414	614	7 187	15,6
1999-2000	4 120	2 632	621	7 373	15,7
2000-2001	4 378	2 594	634	7 606	15,0
2001-2002	3 970	2 717	574	7 261	14,5
2002-2003	3 935	2 648	549	7 132	13,7
2003-2004	3 913	2 742	586	7 241	13,3
2004-2005	4 066	2 787	596	7 449	13,1
2005-2006	4 044	2 831	684	7 559	12,6
2006-2007 ^P	4 324	2 643	728	7 695	12,0
2007-2008 ^P	4 923	2 321	764	8 008	12,3
2008-2009 ^P	5 182	1 976	874	8 032	12,3

P : Résultats préliminaires pour 2006-2007 et prévisions pour les années subséquentes.

(1) Les intérêts au titre des régimes de retraite correspondent aux intérêts sur l'obligation actuarielle moins les revenus de placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

